# Rapport de gestion de 2021

## Le 2 mars 2022

Dans le présent rapport de gestion, les termes « Société », « SNC-Lavalin », « nous » et « notre » désignent, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales. Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités du Groupe SNC-Lavalin inc., sa stratégie d'affaires et sa performance, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Ce rapport de gestion vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés annuels audités de 2021 de la Société (les « **états financiers annuels de 2021** ») et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, **être lu conjointement avec ces documents ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-après sur les énoncés prospectifs**. À moins d'indication contraire, les mentions de « sections » dans les présentes renvoient aux sections de ce rapport de gestion.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers et des renseignements additionnels relatifs à la Société sur son site internet au **www.snclavalin.com** et sur SEDAR au **www.sedar.com.** SEDAR est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site Web de SNC-Lavalin ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion ou fait partie de ce dernier.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et est préparée conformément aux **Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »)**. **Certains chiffres de croissance sont déterminés en devises constantes en utilisant les résultats financiers de l'exercice précédent libellés en devises étrangères convertis aux taux de change en vigueur pour l'exercice considéré. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation sans objet (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.**

# Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires et informations non financières

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats, tels qu'ils sont indiqués au tableau ci-dessous, constituent des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires ou des informations non financières. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que certaines mesures financières supplémentaires et informations non financières permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures, ces ratios et ces informations non financières comportent certaines limites et ne devraient pas être considérés séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des normes IFRS.

MESURES ET RATIOS FINANCIERS NON CONFORMES AUX NORMES IFRS, MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ET INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

| |
|---|
| **Performance** |
| ◦ Résultat dilué par action ajusté |
| ◦ Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissements ajusté (« **RAIIA ajusté** ») |
| ◦ Ratio du RAIIA ajusté sur les produits |
| ◦ Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin |
| ◦ Ratio des octrois sur les produits |
| ◦ Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissement (« **RAIIA** ») |
| ◦ Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« **RCPMA** ») |
| ◦ RAIIA sectoriel ajusté |
| ◦ Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets (%) |
| ◦ Produits sectoriels nets |
| **Liquidité** |
| ◦ Délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur ICGP |
| ◦ Flux de trésorerie disponibles (affectés) |
| ◦ Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin |
| ◦ Dette nette avec recours et avec recours limité |
| ◦ Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté |
| ◦ Fonds de roulement |
| ◦ Ratio du fonds de roulement |
| **Autre** |
| ◦ Produits internes |
| ◦ Croissance interne des produits |

Une définition de l'ensemble des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires et des informations non financières est fournie à la section 13 afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS et de la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour obtenir les renvois aux sections du rapport de gestion où ces rapprochements sont présentés.

# Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir, ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société et iii) les répercussions additionnelles prévues de la pandémie en cours de COVID-19 sur les activités et les secteurs opérationnels à présenter ainsi que les éléments d'incertitudes s'y rattachant. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 2 mars 2022. Les hypothèses sont posées tout au long de ce rapport de gestion (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter, des questions liées à des éléments tels que : a) répercussions continues et additionnelles de la pandémie de COVID-19; b) réalisation de la « stratégie de virage vers la croissance » de la Société, annoncée en septembre 2021; c) contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente; d) obligations de prestation restant à remplir; e) octroi des contrats et calendrier; f) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; g) activités mondiales; h) responsabilité en matière nucléaire; i) participation dans des investissements; j) dépendance envers des tiers; k) perturbations liées à la chaîne d'approvisionnement; l) coentreprises et partenariats; m) systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée; n) concurrence; o) responsabilité professionnelle de la Société ou sa responsabilité pour des services déficients; p) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels; q) lacunes dans la protection d'assurance; r) santé et sécurité; s) compétence du personnel; t) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; u) conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres et crises sanitaires mondiales; v) cession ou vente d'actifs importants; w) propriété intellectuelle; x) liquidités et situation financière; y) endettement; z) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; aa) garantie aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ (telle qu'elle est définie ci-après); bb) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; cc) dividendes; dd) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; ee) besoins en fonds de roulement; ff) recouvrement auprès des clients; gg) dépréciation du goodwill et d'autres actifs; hh) incidence sur la Société des poursuites judiciaires et

réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges; ii) nouvelle réglementation et inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; jj) réputation de la Société; kk) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; ll) lois et règlements en matière d'environnement; mm) conjoncture économique mondiale; nn) inflation; oo) fluctuations dans les prix des marchandises et pp) impôts sur le résultat.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du présent rapport de gestion.

La Société peut, de temps à autre, formuler verbalement des énoncés prospectifs. La Société recommande de lire les paragraphes qui précèdent et les facteurs de risque décrits au sein du présent rapport de gestion pour une description de certains facteurs susceptibles de causer un écart significatif entre les résultats réels de la Société et ceux envisagés dans les énoncés prospectifs formulés verbalement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 2 mars 2022, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.

# Table des matières


| | | |
|---|---|---|
| 1 | Notre entreprise | **111** |
| 2 | Comment nous analysons et présentons nos résultats | **112** |
| 3 | Sommaire de 2021 | **119** |
| 4 | Analyse de la performance financière | **121** |
| 5 | Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir) | **138** |
| 6 | Répartition géographique des produits | **142** |
| 7 | Résultats du quatrième trimestre | **143** |
| 8 | Liquidités et ressources financières | **147** |
| 9 | Situation financière | **156** |
| 10 | Transactions entre parties liées | **159** |
| 11 | Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations | **159** |
| 12 | Méthodes comptables et modifications | **159** |
| 13 | Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires et informations non financières | **160** |
| 14 | Risques et incertitudes | **180** |
| 15 | Contrôles et procédures | **206** |
| 16 | Informations trimestrielles | **207** |
| 17 | Événement postérieur à la date de clôture | **208** |

# 1 Notre entreprise

## 1.1 DESCRIPTION DE NOS ACTIVITÉS

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour concevoir, livrer et exploiter des projets hautement complexes. SNC-Lavalin déploie ses capacités mondiales localement auprès de ses clients afin de fournir des services de bout en bout uniques sur l'ensemble du cycle de vie d'un actif, notamment les services-conseils et les services environnementaux, la cybersécurité et les réseaux intelligents, la conception et l'ingénierie, l'approvisionnement, la gestion de projet et gestion de la construction, l'exploitation et l'entretien (« E&E »), la mise hors service et les investissements.

Dans certaines parties du présent rapport de gestion, les activités de services professionnels et gestion de projet sont désignées collectivement comme « SP&GP », afin d'être distinguées des activités de « Capital ». SP&GP regroupe cinq des secteurs de la Société; à savoir ICGP, Énergie nucléaire, Services d'infrastructures, Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, alors que Capital constitue un secteur à présenter distinct de SP&GP.

## 1.2 PLAN STRATÉGIQUE ET RAJUSTEMENT OPÉRATIONNEL

Le 28 septembre 2021, la Société a annoncé sa « stratégie de virage vers la croissance » mondiale triennale qui décrit comment et où la Société entend stimuler une croissance rentable jusqu'en 2024. Le plan stratégique repose principalement sur un ciblage des principales régions géographiques d'exploitation (soit le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis) et des marchés finaux précis. Dans l'ensemble des services de la Société, SNC-Lavalin tire parti de ses capacités mondiales de bout en bout pour répondre aux besoins futurs des clients de la Société en matière de décarbonation et de solutions durables, en liant individus, données et technologies et prévoit que la stratégie découlera principalement de quatre domaines de croissance clés :

- les services d'ingénierie aux États-Unis;
- la mise hors service et gestion des déchets nucléaires;
- les grands projets axés sur les modèles de contrats collaboratifs;
- la transformation numérique.

Dans le cadre de son plan stratégique, la Société a également l'intention d'affecter des capitaux pour renforcer la résilience financière et soutenir la croissance. L'atteinte future de flux de trésorerie positifs sera prioritaire afin d'améliorer davantage le niveau d'endettement de SNC-Lavalin et de viser un retour à une cote de crédit de première qualité. La stratégie de croissance de la Société pourra également être accélérée par des investissements internes et externes. Ponctuellement et en fonction des liquidités de la Société, les capitaux excédentaires pourraient être remboursés aux actionnaires au moyen de rachats d'actions ou de la croissance des dividendes.

Pour soutenir la prochaine étape de son parcours de transformation vers la croissance, la Société a entrepris un rajustement opérationnel de ses activités, prenant effet le 1er janvier 2022. La nouvelle structure axée sur le marché mondial est conçue pour répondre au mieux aux besoins changeants des clients de la Société et pour appuyer les efforts d'obtention de contrats dans ses trois principaux marchés géographiques. Cette structure sera représentée par les secteurs suivants :

- Services d'ingénierie, qui réunit les secteurs ICGP et Mines et métallurgie (présentement inclus dans le secteur Ressources) ainsi que les Services d'infrastructures (excluant E&E et Linxon);
- Linxon, une filiale à participation majoritaire qui est un chef de file mondial dans le domaine des solutions énergétiques durables et un volet essentiel de notre offre sur le marché de l'électricité et des énergies renouvelables;
- Énergie nucléaire;
- E&E;
- Projets d'infrastructures CMPF;
- Capital.

Services d'ingénierie, Énergie nucléaire, E&E et Linxon seront des secteurs opérationnels et à présenter distincts, regroupés sous la branche d'activité SNCL Services, tandis que Projets d'infrastructures CMPF et Capital demeureront des secteurs opérationnels distincts et à présenter. Les rapports financiers de la Société seront modifiés à compter du premier trimestre de 2022, et les chiffres comparatifs seront retraités pour refléter ces nouvelles branches d'activité et ces nouveaux secteurs opérationnels et à présenter. Se reporter à la section 13.5.1 pour une présentation de ces chiffres comparatifs retraités de 2021 qui seront utilisés en 2022.

# 2 Comment nous analysons et présentons nos résultats

## 2.1 COMMENT NOUS PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

La Société présente ses informations financières conformément à la façon dont la direction évalue la performance en regroupant ses activités en six secteurs à présenter, soit i) ICGP, ii) Énergie nucléaire, iii) Services d'infrastructures, iv) Ressources, v) Projets d'infrastructures d'IAC et vi) Capital.

La Société présente également certains résultats et certaines informations financières séparément pour i) les activités de SP&GP dans ses branches d'activité, ce qui comprend cinq de ses six secteurs, soit ICGP, Énergie nucléaire, Services d'infrastructures, Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, et ii) le secteur Capital.

### SP&GP

Les informations présentées pour SP&GP comprennent les contrats qui génèrent des produits provenant principalement des activités dans les domaines des services-conseils et des services environnementaux , des réseaux intelligents et de la cybersécurité, de la conception et de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la gestion de projet et gestion de la construction, de l'E&E, de la mise hors service et des investissements de maintien. SP&GP comprend également les produits tirés des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, pour lesquels la Société a cessé de soumissionner en juillet 2019, à l'exception de certains services d'IAC récurrents qui représentent des solutions normalisées à faible risque.

Le secteur **ICGP** englobe tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet à l'échelle mondiale. Ce secteur se trouve également à l'avant-plan de nos efforts de transformation du secteur mondial des infrastructures en tirant avantage des données et de la technologie pour améliorer l'exécution des projets de nos clients, de la conception à l'éventuelle exploitation. Les projets d'ICGP visent principalement le domaine des transports, notamment les transports collectifs et ferroviaires, ainsi que les routes, les aéroports, les infrastructures civiles, l'aéronautique, la défense et la sécurité, et la technologie, et certains de ces projets sont parmi les plus innovants au monde. Une partie importante des produits du secteur ICGP provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales,

provinciales, étatiques, locales ou municipales. Tout comme en 2020, tous les produits du secteur ICGP en 2021 proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. Les produits du secteur Énergie nucléaire proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2021 : 97 %; 2020 : 99 %) et de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (2021 : 3 %; 2020 : 1 % d'un contrat de construction clés en main à prix forfaitaire du passé).

Le secteur **Services d'infrastructures** comprend les projets d'E&E, ainsi que la gamme de services d'IAC récurrents de la Société, soit les solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain; et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon. Le secteur comprend aussi des solutions d'ingénierie dans l'hydroélectricité, le transport et la distribution d'électricité, l'énergie renouvelable, le stockage d'énergie, les réseaux intelligents et la cybersécurité. Le RAII sectoriel ajusté inclut l'apport attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. À ce titre, le RAII sectoriel ajusté de Linxon, filiale détenue à 51 %, est présenté à 100 %. Les produits du secteur Services d'infrastructures proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2021 : 57 %; 2020 : 60 %) et de contrats d'IAC normalisés (2021 : 43 %; 2020 : 40 %).

Les trois secteurs susmentionnés sont regroupés et présentés dans la branche d'activité SNCL Services d'ingénierie.

Le secteur **Ressources** offre un vaste éventail de services de réalisation couvrant tout le cycle de vie des projets, de l'élaboration à la réalisation, de même que des services de soutien, principalement aux entreprises du secteur minier et métallurgique. Le secteur Ressources a cessé de soumissionner pour de nouveaux projets d'IAC basés sur le modèle de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire en juillet 2019. Le secteur Ressources met désormais l'accent sur les services en lien avec l'ingénierie, les mandats d'IAGC, la consultation en gestion de projet (« CGP »), la gestion de la mise en service et le soutien technique par l'entremise d'un modèle contractuel à faible risque ainsi que d'une exécution opérationnelle reposant sur des régions clés et des clients mondiaux. Le secteur comprend aussi la phase d'exploitation d'un contrat de construction-possession-exploitation (« CPE ») aux États-Unis. Par le passé, le secteur Ressources comprenait les services et les projets de construction clés en main à prix forfaitaire liés aux activités de Pétrole et gaz, qui sont présentées à titre d'activités abandonnées à la fois pour 2021 et 2020 et ont été cédées au troisième trimestre de 2021. Les produits du secteur Ressources proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2021 : 88 %) et de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (2021 : 12 %).

Le secteur **Projets d'infrastructures d'IAC** inclut des projets de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») liés au transport collectif, au métro, aux routes, aux ponts, aux aéroports, aux ports, aux havres et aux infrastructures hydriques. En outre, le secteur Projets d'infrastructures d'IAC comprend des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire liés à l'ancien secteur Énergie propre ainsi que des projets d'énergie thermique, un marché duquel la Société s'est retirée en 2018. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction clés en main à prix forfaitaire. Les produits du secteur Projets d'infrastructures d'IAC proviennent de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (2021 : 97 %; 2020 : 97 %) et de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2021 : 3 %; 2020 : 3 %).

Les deux secteurs susmentionnés sont regroupés et présentés dans la branche d'activité SNCL Projets.

Les contrats visant la prestation de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction sont souvent désignés comme des contrats d'« IAGC ». Les contrats qui incluent la prestation de services d'ingénierie, la fourniture des matériaux et la fourniture ou la fabrication de l'équipement, de même que les activités de construction, sont souvent désignés comme des contrats d'« IAC ».

Nos contrats sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Toutefois, les produits des activités de SP&GP proviennent essentiellement de trois principaux types de contrats : les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire et les contrats d'IAC normalisés. Les contrats de SP&GP sont répartis dans les secteurs et les branches d'activité suivants :

**Répartition de SP&GP**

| | Branche d'activité SNCL Services d'ingénierie | | | Branche d'activité SNCL Projets | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Secteur ICGP | Secteur Énergie nucléaire | Secteur Services d'infrastructures | Secteur Projets d'infrastructures d'IAC | Secteur Ressources |
| Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Contrats de construction clés en main à prix forfaitaire | s.o. | s.o. [1] | s.o. | ✓ | ✓ |
| Contrats d'IAC normalisés | s.o. | s.o. | ✓ | s.o. | s.o. |

[1] Énergie nucléaire comprend certains contrats de construction clés en main à prix forfaitaire du passé.

Les produits tirés des activités de SP&GP de la Société proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (2021 : 79 %; 2020 : 81 %), de contrats d'IAC normalisés (2021 : 8 %; 2020 : 8 %) et de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (2021 : 13 %; 2020 : 11 %).

## CAPITAL

Le secteur **Capital** est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % de SNC-Lavalin dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

Le secteur Capital participe à des partenariats public-privé. De telles ententes permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le client i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet. Les produits des investissements de Capital proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou du résultat net de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les normes IFRS.

La Société est d'avis que la juste valeur totale de ses investissements de Capital est nettement plus élevée que leur valeur comptable nette de 620,0 millions $ au 31 décembre 2021. La participation restante de 6,76 % dans 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR ») représente la portion la plus importante de la juste valeur totale du portefeuille d'investissements de Capital de la Société.

La valeur comptable nette des investissements de Capital aux 31 décembre 2021 et 2020 est représentée de la façon suivante :

| AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| Autoroute 407 ETR [1] | — $ | — $ |
| Autres [2] | 620,0 | 426,7 |
| **Total** | **620,0 $** | 426,7 $ |

[1] La valeur comptable nette est de néant, car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 ETR lorsque les pertes accumulées et les dividendes auraient entraîné un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR.

[2] Comprend l'actif net d'InPower BC General Partnership classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021.

## MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Les investissements de la Société sont comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. Les produits inclus dans l'état consolidé du résultat net de la Société sont présentés selon la méthode de la consolidation appliquée à un investissement de Capital, comme il est présenté ci-dessous :

| MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL | PRODUITS INCLUS DANS L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET DE LA SOCIÉTÉ |
|---|---|
| Consolidation | **Produits** constatés et présentés par les investissements de Capital |
| Méthode de la mise en équivalence | **Quote-part** de SNC-Lavalin **du résultat net** des investissements de Capital ou **dividendes** provenant des investissements de Capital dont la valeur comptable est de néant, lesquels sont comptabilisés lorsque le droit de la Société de recevoir le paiement a été établi |
| À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | **Dividendes et distributions** provenant des investissements de Capital |

La relation entre les produits et le RAII sectoriel ajusté n'est pas pertinente pour l'évaluation de la performance de ce secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou selon la méthode de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque investissement de Capital.

En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une coentreprise ou entreprise associée sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une coentreprise ou entreprise associée lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes déclarés par la coentreprise ou l'entreprise associée excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais elle ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de la coentreprise ou de l'entreprise associée. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net de l'investissement de Capital en fonction de sa participation, mais constate plutôt l'excédent des dividendes déclarés par une coentreprise ou entreprise associée dans son résultat net.

### INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fournit de l'information financière supplémentaire sur ses investissements de Capital pour permettre au lecteur une meilleure compréhension de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie des activités de SP&GP et des investissements de Capital. Ainsi, l'information suivante sur les investissements de Capital de la Société est incluse dans les états financiers annuels de 2021.

| | |
|---|---|
| État consolidé de la situation financière et notes afférentes | Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés séparément selon la méthode de la mise en équivalence ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.<br><br>Dette sans recours provenant des investissements de Capital contrôlés par la Société. |
| Tableau consolidé des flux de trésorerie et notes afférentes | Pour les investissements de Capital contrôlés par la Société :<br><br>Remboursement et augmentation de la dette sans recours provenant des investissements de Capital. |
| Autres notes afférentes aux états financiers consolidés annuels audités | Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital. |

## 2.2 COMMENT NOUS ÉTABLISSONS LE BUDGET ET NOS PRÉVISIONS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS

Au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, la Société prépare un budget annuel en bonne et due forme (le « budget annuel »).

### NIVEAU PROJET OU MARCHÉ

Des données budgétaires sont préparées pour chaque projet et/ou projet potentiel, ou encore pour certains marchés précis, lesquelles serviront de base principale pour l'établissement du budget annuel consolidé de la Société.

### NIVEAU SECTEUR

Les données relatives à chaque projet et marché sont ensuite compilées par chaque secteur et approuvées par les dirigeants du secteur de la Société.

### NIVEAU CONSOLIDATION

Les budgets des secteurs sont ensuite examinés par la haute direction de la Société.

Le budget annuel est un outil clé utilisé par la direction pour évaluer la performance de la Société et les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs financiers, selon le plan stratégique de la Société. La Société met à jour les prévisions de ses résultats annuels pour les premier, deuxième et troisième trimestres (« prévisions trimestrielles »), lesquelles sont aussi présentées au conseil d'administration. De plus, le rendement de chaque projet (c.-à-d. les produits et les coûts d'achèvement estimatifs) est passé en revue par le directeur du projet pertinent et, selon l'envergure et le profil de risque du projet, par, entre autres, les principaux dirigeants, y compris le responsable de la division, le vice-président directeur de l'unité d'exploitation, le président du secteur, le chef des affaires financières et le chef de la direction.

Les principaux éléments pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions pour les activités de SP&GP sont les suivants :

| PRINCIPAUX ÉLÉMENTS | INCIDENCE SUR LE BUDGET ANNUEL |
|---|---|
| Carnet de commandes | Contrats fermes utilisés pour estimer une partie des produits futurs en fonction de l'exécution et du rendement prévu de chaque projet. |
| Liste de projets potentiels | Contrats non signés pour lesquels la Société prépare actuellement une offre de services et/ou des projets futurs sur lesquels elle a l'intention de présenter une offre de services. La direction choisit certains projets potentiels, qui sont réputés représentatifs de ses activités à venir, pour les inclure dans le budget avec d'autres sources de produits comme les activités récurrentes auprès de clients connus et les commandes de services prévues en vertu des contrats-cadres de services. |
| Exécution et rendement prévu | Les produits et coûts (ou l'exécution) sont déterminés pour chaque projet dans le cas de projets d'envergure ou par groupes de projets, et tiennent compte des hypothèses sur les risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution et/ou la rentabilité de ce projet. Cela comprend notamment le rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, ainsi que le prix et la disponibilité de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux. |

En ce qui concerne le budget et les prévisions de Capital, la Société fixe les résultats prévus en fonction des hypothèses portant sur l'investissement en question.

L'un des outils de gestion clés permettant d'évaluer la performance de la Société est l'évaluation et l'analyse mensuelles et trimestrielles des résultats réels par rapport à ceux du budget annuel ou des prévisions trimestrielles, afin d'analyser la variation des produits et de la rentabilité. Cela permet à la direction d'évaluer sa performance et, si nécessaire, de mettre en œuvre les mesures correctives.

Cette variation par rapport au plan peut survenir principalement pour les raisons suivantes :

| SOURCE DE VARIATION | EXPLICATION |
|---|---|
| Volume d'activité | Variation selon le nombre de projets récemment obtenus, en cours, achevés ou quasi achevés, et selon l'avancement réalisé sur chacun de ces projets pendant la période. |
| Changements apportés aux coûts estimés de chaque projet (« révision des prévisions des coûts ») | La variation des coûts estimés pour l'achèvement des projets en vertu des contrats dont les produits sont comptabilisés progressivement en fonction de la méthode de l'avancement des travaux peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur les résultats d'un projet. Les hausses ou les baisses de rentabilité pour tout projet à prix forfaitaire dépendent en grande partie de l'exécution du projet et d'autres facteurs, comme par exemple la COVID-19. |
| Changements apportés aux produits estimés et au recouvrement de tels produits | La variation des produits estimés des projets, incluant l'incidence découlant d'avis de modification et de réclamations, ainsi qu'un changement dans les estimations de recouvrement de créances clients et des actifs sur contrats pourraient influer sur les résultats financiers de la Société. |
| Changements apportés aux résultats des investissements de Capital | La variation des résultats financiers générés par chaque investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation ou la méthode de la mise en équivalence influera sur les résultats financiers de la Société. Les ajouts au portefeuille des investissements de Capital de la Société, ou les retranchements de ce portefeuille, peuvent aussi influer sur les résultats de la Société. |
| Niveau des frais de vente, généraux et administratifs | La variation des frais de vente, généraux et administratifs a une incidence directe sur la rentabilité de la Société. Le niveau des frais de vente, généraux et administratifs varie en fonction du volume d'activité et peut dépendre de plusieurs autres facteurs récurrents ou non qui ne sont pas liés à l'exécution ou au rendement du projet. |
| Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration | Il est possible que la Société doive engager des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration importants dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, ce qui a une incidence sur les résultats réels et futurs. |

| SOURCE DE VARIATION | EXPLICATION |
|---|---|
| Coûts de restructuration et de transformation et dépréciation du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles | Des changements apportés à la façon dont la Société exerce ses activités, la fermeture de certains emplacements où elle exerce des activités, des modifications apportées à sa gamme de services et l'évolution des perspectives du marché, entre autres facteurs, peuvent donner lieu à des coûts de restructuration et de transformation et à une perte de valeur du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles qui ont une incidence sur les résultats réels et futurs. |
| Impôts sur le résultat | La variation de l'impôt sur le résultat influe sur la rentabilité de la Société, et dépend de divers facteurs, notamment les secteurs géographiques où la Société exerce ses activités, les taux d'imposition prévus par la loi qui sont en vigueur, la nature des produits gagnés par la Société, la recouvrabilité d'actifs d'impôt sur le résultat différé ainsi que les avis de cotisation des autorités fiscales. |
| Charge financière | La variation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur les résultats de la Société, car certains de ses financements portent intérêt à un taux variable. |
| Devises étrangères | Comme la Société mène des activités dans de nombreux pays, les taux de change peuvent causer des écarts par rapport aux estimations, car les budgets et les prévisions sont préparés en fonction de taux précis. Il convient de noter que la Société a une politique de couverture du risque de change qui réduit la volatilité des résultats découlant des fluctuations des taux de change. |
| Répercussions imprévues liées à la poursuite de la pandémie de COVID-19 | Malgré la poursuite des campagnes de vaccination dans plusieurs pays et régions du monde, la durée, la portée, la gravité et les répercussions complètes de la pandémie, incluant d'autres vagues subséquentes et des variants du virus, demeurent fondamentalement incertaines et difficiles à quantifier, à prendre en compte et à planifier dans les processus de budgétisation et de planification de la Société, et la COVID-19 a eu une incidence plus marquée sur certains projets d'infrastructures. Se reporter au facteur de risque mis à jour intitulé « Répercussions continues et additionnelles de la pandémie de COVID-19 » à la section 14 du présent rapport de gestion pour obtenir une description des divers risques et incertitudes auxquels la Société et ses activités commerciales et financières sont exposées en raison de la pandémie de COVID-19. |

# 3 Sommaire de 2021

## 3.1 SOMMAIRE – INDICATEURS FINANCIERS CLÉS

### FAITS SAILLANTS FINANCIERS

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | 2020 | VARIATION (%) |
|---|---|---|---|
| **États du résultat net** | | | |
| Produits | **7 371,3 $** | 7 007,5 $ | 5,2 % |
| RAII | **194,1** | (292,0) | s.o. |
| RAIIA [1] | **460,6** | 28,7 | 1 505,0 % |
| Résultat net provenant des activités poursuivies | **105,7** | (346,9) | s.o. |
| Résultat net provenant des activités abandonnées | **566,4** | (609,3) | s.o. |
| Résultat net | **672,1** | (956,3) | s.o. |
| Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en $) | **0,57** | (2,03) | s.o. |
| Produits provenant des activités poursuivies de SP&GP | **7 237,1** | 6 878,1 | 5,2 % |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP | **593,4** | (1 011,0) | s.o. |
| Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP [1] | **152,1** | (188,4) | s.o. |
| Résultat dilué par action provenant de SP&GP (en $) | **0,15** | (2,29) | s.o. |
| Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en $) [1] | **0,87** | (1,07) | s.o. |
| RAII provenant de SP&GP (en % des produits provenant de SP&GP) | **1,4 %** | (5,1) % | s.o. |
| RAIIA ajusté provenant de SP&GP (en % des produits provenant de SP&GP) [1] | **6,0 %** | 1,6 % | 270,1 % |
| **Situation financière et flux de trésorerie** | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (aux 31 décembre) | **608,4 $** | 932,9 $ | (34,8) % |
| Dette avec recours limité (aux 31 décembre) | **400,0** | 400,0 | — % |
| Dette avec recours (aux 31 décembre) | **1 094,1** | 1 171,0 | (6,6) % |
| Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté [1] | **1,7** | 3,2 | (47,1) % |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation | **134,2** | 121,5 | 10,5 % |
| Flux de trésorerie disponibles (affectés) [1] | **(15,9)** | (17,0) | (6,6) % |
| **Autre indicateur** | | | |
| Carnet de commandes (aux 31 décembre) | **12 597,0 $** | 13 187,8 $ | (4,5) % |

[1] Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les faits saillants financiers de la Société tiennent compte des éléments importants suivants :

- Les produits de 2021 ont augmenté par rapport à ceux de 2020, principalement dans les secteurs Projets d'infrastructures d'IAC, Services d'infrastructures et ICGP.
- Le résultat net provenant des activités poursuivies a totalisé 105,7 millions $ en 2021, comparativement à une perte nette provenant des activités poursuivies de 346,9 millions $ en 2020, reflétant principalement :
  - une diminution de la perte des secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, combinée à une hausse de l'apport provenant principalement du secteur ICGP;
  - une diminution des frais généraux et administratifs non attribués en 2021, incluant l'incidence favorable d'initiatives de transformation des coûts en 2021, combinée à un ajustement défavorable de 58,3 millions $ apporté à la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite comptabilisé en 2020;

- la comptabilisation, en 2020, d'une réévaluation défavorable de 57,2 millions $ de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR. La valeur de cette contrepartie éventuelle, qui est payable sur une période de 10 ans par l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR vendue par la Société en août 2019, est demeurée nulle tout au long de 2021;
- une économie d'impôts sur le résultat de 22,0 millions $ en 2021, comparativement à une économie d'impôts sur le résultat de 59,0 millions $ en 2020.

- Le résultat net provenant des activités abandonnées a totalisé 566,4 millions $ en 2021, comparativement à une perte nette provenant des activités abandonnées de 609,3 millions $ en 2020, principalement en raison du gain sur la cession des activités de Pétrole et gaz en 2021, alors que les activités abandonnées avaient subi en 2020 l'incidence défavorable d'une réduction de 271,6 millions $ de la valeur du groupe destiné à être cédé présenté comme étant détenu en vue de la vente, combinée à des révisions défavorables des prévisions à l'égard de certains projets de construction clés en main à prix forfaitaire. Le gain sur cession en 2021 était principalement attribuable au reclassement en résultat net des écarts de change cumulés découlant de la conversion des établissements à l'étranger à la cession des activités de Pétrole et gaz.
- Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se chiffrait à 608,4 millions $ et le carnet de commandes totalisait 12,6 milliards $ au 31 décembre 2021, comparativement à un solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 932,9 millions $ et à un carnet de commandes de 13,2 milliards $ au 31 décembre 2020.
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont atteint 134,2 millions $ en 2021, comparativement à 121,5 millions $ en 2020.

## 3.2 SOMMAIRE – AUTRES ÉLÉMENTS

### MISE À JOUR CONCERNANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu et continue d'avoir une incidence importante sur l'économie mondiale, les affaires de nos clients ainsi que les activités, les résultats financiers et d'exploitation et la capacité de planification de la Société. Dans un effort de lutte contre la propagation de la pandémie, des mesures extraordinaires et de grande envergure ont été prises par les autorités de santé publique et gouvernementales internationales, fédérales, provinciales et locales en vue de contenir et de freiner l'éclosion de la COVID-19 partout dans le monde. Ces mesures comprennent notamment les mises en quarantaine et les appels à « rester à la maison », les mesures de distanciation physique et les restrictions sur les déplacements. Bien que, de temps à autre, des restrictions aient été assouplies dans certains territoires, certaines ont été remises en place dans d'autres territoires. En outre, la réouverture des entreprises et des économies dans certains pays crée plusieurs nouveaux défis tels que la hausse des prix des biens et des services, la disponibilité limitée des produits, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre.

La hausse des prix des biens et des services, la disponibilité limitée des produits et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont eu une incidence défavorable principalement sur les résultats des projets clés en main à prix forfaitaire de la Société, notamment au second semestre de 2021. Les résultats des autres projets de la Société sont demeurés solides en 2021, en particulier dans les secteurs ICGP et Énergie nucléaire.

Se reporter au facteur de risque intitulé « Répercussions continues et additionnelles de la pandémie de COVID-19 » à la section 14 du présent rapport de gestion pour obtenir une description des divers risques et incertitudes auxquels la Société et ses activités commerciales et financières sont exposées en raison de la pandémie de COVID-19.

### CESSION – ACTIVITÉS DE PÉTROLE ET GAZ

Le 29 juillet 2021, la Société a vendu une partie importante de ses activités de Pétrole et gaz, et la partie saoudienne restante des activités a été vendue le 15 août 2021. Se reporter à la note 6A des états financiers annuels de 2021 pour des informations financières liées à la cession.

# 4 Analyse de la performance financière

## 4.1 DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES CHOISIES

Les données financières annuelles clés présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des états financiers annuels de 2021 préparés conformément aux normes IFRS pour chacun des trois derniers exercices, à l'exception des informations présentées dans la rubrique « Informations financières clés supplémentaires » du tableau, qui contient certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | **2021** | 2020 | 2019 |
|---|---|---|---|
| **Produits :** | | | |
| Provenant de SP&GP | **7 237,1 $** | 6 878,1 $ | 7 367,1 $ |
| Provenant de Capital | **134,1** | 129,4 | 262,7 |
| **Total des produits** | **7 371,3 $** | 7 007,5 $ | 7 629,8 $ |
| **Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** | **666,6 $** | (965,4) $ | 328,2 $ |
| **Résultat par action (en $) :** | | | |
| De base | **3,80 $** | (5,50) $ | 1,87 $ |
| Dilué | **3,80 $** | (5,50) $ | 1,87 $ |
| **Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies :** | | | |
| Provenant de SP&GP | **27,0 $** | (401,7) $ | (332,0) $ |
| Provenant de Capital | **73,2** | 45,6 | 2 772,8 |
| **Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies** | **100,2 $** | (356,1) $ | 2 440,8 $ |
| **Résultat par action provenant des activités poursuivies (en $) :** | | | |
| **De base** | **0,57 $** | (2,03) $ | 13,90 $ |
| **Dilué provenant des activités poursuivies :** | | | |
| Provenant de SP&GP | **0,15 $** | (2,29) $ | (1,89) $ |
| Provenant de Capital | **0,42** | 0,26 | 15,79 |
| **Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies** | **0,57 $** | (2,03) $ | 13,90 $ |
| **Informations financières clés supplémentaires :** | | | |
| **Carnet de commandes (aux 31 décembre)** | **12 597,0 $** | 13 187,8 $ | 14 137,7 $ |
| **RAIIA ajusté provenant de SP&GP** [1] | **433,8 $** | 111,4 $ | 485,7 $ |
| **Total de l'actif (aux 31 décembre)** | **9 876,0 $** | 10 340,3 $ | 11 644,7 $ |
| **Passifs financiers non courants (aux 31 décembre)** [2] | **2 096,6 $** | 2 389,4 $ | 2 378,1 $ |
| **Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en $)** [1] | **0,87 $** | (1,07) $ | 0,86 $ |
| **Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin, par action (en $)** | **0,080 $** | 0,080 $ | 0,240 $ |

[1] Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

[2] Les passifs financiers non courants comprennent la dette à long terme (avec recours, avec recours limité et sans recours), les autres passifs financiers non courants et la tranche à long terme des obligations locatives.

Les variations entre 2021 et 2020 sont décrites plus en détail dans les sections suivantes du rapport de gestion, alors que les principales variations entre 2020 et 2019 s'expliquent comme suit :

En 2020, les produits ont diminué par rapport à 2019, principalement en raison d'une baisse dans les secteurs Projets d'infrastructures d'IAC, ICGP et Ressources, partiellement contrebalancée par une hausse dans le secteur Services d'infrastructures.

- La diminution des produits du secteur Projets d'infrastructures d'IAC reflète le fait que les produits plus élevés de certains projets de construction d'envergure ont été plus que contrebalancés par la baisse du volume d'activité en raison de l'achèvement ou du quasi-achèvement de certains projets de construction et d'énergie propre d'envergure, combinée aux répercussions négatives de la COVID-19.
- La diminution des produits du secteur ICGP était principalement attribuable à l'effet combiné de la pandémie de COVID-19, les clients ayant différé ou annulé des projets dans des secteurs tels que l'aviation, l'éducation et les propriétés commerciales, et d'un ralentissement des investissements au Moyen-Orient lié à la baisse du prix du pétrole, facteurs partiellement contrebalancés par une demande demeurant soutenue dans les secteurs routier et ferroviaire.
- La baisse des produits du secteur Ressources était principalement attribuable à l'écoulement du carnet de commandes des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire.
- La hausse des produits du secteur Services d'infrastructures reflétait principalement une croissance des activités de Linxon, qui a étendu sa présence géographique après le deuxième trimestre de 2019, ainsi que des produits supplémentaires enregistrés pour certains contrats d'E&E en phase d'exploitation et des prestations additionnelles pour certains contrats. Les produits du secteur Services d'infrastructures ont également augmenté en 2020 par rapport à 2019 pour les services de gestion de programmes et de gestion de la construction.

La perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établie à 965,4 millions $ en 2020, comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin de 328,2 millions $ en 2019.

- La perte attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en 2020 comprenait un RAII sectoriel ajusté négatif de 359,7 millions $ provenant de Projets d'infrastructures d'IAC, principalement en raison de révisions défavorables des prévisions, de réductions au titre des créances commerciales à recevoir, de provisions additionnelles liées à des dossiers litigieux du passé et de l'incidence de la baisse de productivité causée par la COVID-19. Elle comprenait également un RAII sectoriel ajusté négatif de 171,1 millions $ provenant du secteur Ressources qui découlait principalement des charges liées aux projets clés en main à prix forfaitaire restants et à d'autres litiges et réclamations historiques. En outre, les résultats de 2020 comprenaient une perte nette provenant des activités abandonnées de 609,3 millions $, dont une tranche de 271,6 millions $ représentait la réduction de valeur des activités de Pétrole et gaz à la suite de leur classement comme étant détenues en vue de la vente.
- Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en 2019 incluait un gain de 3,0 milliards $ avant impôts à la cession par la Société de 10,01 % des actions de l'Autoroute 407 ETR et une perte de valeur de 1,9 milliard $ avant impôts du goodwill et des immobilisations incorporelles liés au secteur Ressources.

## 4.2 ÉTAT DU RÉSULTAT NET

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| **Activités poursuivies** | | |
| Produits | **7 371,3 $** | 7 007,5 $ |
| RAII sectoriel ajusté – Total | **489,3 $** | 125,3 $ |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs | **145,1 $** | 175,9 $ |
| Perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues | **—** | 0,9 |
| Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | **(3,7)** | 61,9 |
| Coûts de restructuration et de transformation | **70,1** | 63,3 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises | **89,5** | 126,8 |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital | **(5,0)** | (25,0) |
| Perte sur cessions d'activités de SP&GP | **0,6** | 7,5 |
| Perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | **(1,3)** | 6,1 |
| **Résultat avant intérêts et impôts (RAII)** | **194,1 $** | (292,0) $ |
| Charges financières nettes | **110,5 $** | 114,0 $ |
| **Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies** | **83,6 $** | (406,0) $ |
| Économie d'impôts sur le résultat | **(22,0) $** | (59,0) $ |
| **Résultat net provenant des activités poursuivies** | **105,7 $** | (346,9) $ |
| **Résultat net provenant des activités abandonnées** | **566,4** | (609,3) |
| **Résultat net** | **672,1 $** | (956,3) $ |
| **Résultat net attribuable aux éléments suivants :** | | |
| Actionnaires de SNC-Lavalin | **666,6 $** | (965,4) $ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | **5,5** | 9,2 |
| **Résultat net** | **672,1 $** | (956,3) $ |
| **Résultat par action provenant des activités poursuivies (en $) :** | | |
| De base | **0,57 $** | (2,03) $ |
| Dilué | **0,57 $** | (2,03) $ |
| **Indicateurs financiers additionnels provenant des activités poursuivies :** | | |
| **Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP** | **27,0 $** | (401,7) $ |
| **Résultat dilué par action provenant de SP&GP (en $)** | **0,15 $** | (2,29) $ |
| **RAIIA ajusté provenant de SP&GP** [1] | **433,8 $** | 111,4 $ |
| **Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en $)** [1] | **0,87 $** | (1,07) $ |

[1] Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur cette mesure financière et pour un renvoi au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

### 4.2.1 ANALYSE DES PRODUITS

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 | VARIATION (%) |
|---|---|---|---|
| ICGP | **3 848,8 $** | 3 721,1 $ | 3,4 % |
| Énergie nucléaire | **904,7** | 928,6 | (2,6) % |
| Services d'infrastructures | **1 416,6** | 1 325,3 | 6,9 % |
| **SNCL Services d'ingénierie – Total** | **6 170,0 $** | 5 975,0 $ | 3,3 % |
| Ressources | **171,8 $** | 162,9 $ | 5,4 % |
| Projets d'infrastructures d'IAC | **895,3** | 740,2 | 21,0 % |
| **SNCL Projets – Total** | **1 067,1 $** | 903,1 $ | 18,2 % |
| **SP&GP – Total** | **7 237,1 $** | 6 878,1 $ | 5,2 % |
| **Capital** | **134,1 $** | 129,4 $ | 3,7 % |
| **Total** | **7 371,3 $** | 7 007,5 $ | 5,2 % |

En 2021, les produits ont augmenté par rapport à ceux de 2020, principalement dans les secteurs Projets d'infrastructures d'IAC, Services d'infrastructures et ICGP.

Les produits du secteur Projets d'infrastructures d'IAC ont augmenté, car le volume des travaux effectués en 2021 dans le cadre de l'écoulement continu du carnet de commandes des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire reflète un avancement plus élevé que celui de 2020.

Les produits provenant du secteur Services d'infrastructures ont augmenté principalement en raison de la hausse des services d'ingénierie liés aux projets hydroélectriques, de la hausse des services de gestion de programmes et de la croissance des activités de Linxon, et comprennent l'incidence défavorable des variations des taux de change d'un exercice à l'autre, principalement de la variation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Les produits provenant du secteur ICGP ont augmenté principalement en raison des volumes élevés au Royaume-Uni, contrebalancés par la baisse des produits au Moyen-Orient et aux États-Unis attribuable en partie à une variation défavorable des taux de change.

## 4.2.2 ANALYSE DU RÉSULTAT NET, DU RAII ET DU RAIIA CONSOLIDÉS

### 4.2.2.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin : | | |
| Provenant de SP&GP | **27,0 $** | (401,7) $ |
| Provenant de Capital | **73,2** | 45,6 |
| **Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** | **100,2 $** | (356,1) $ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | **5,5** | 9,2 |
| **Résultat net provenant des activités poursuivies** | **105,7 $** | (346,9) $ |

#### RÉSULTAT NET PROVENANT DE SP&GP

**Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de SP&GP s'est établi à 27,0 millions $ en 2021**, comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de SP&GP de 401,7 millions $ en 2020. La variation s'explique principalement par la baisse de la perte des secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, conjuguée à la hausse de l'apport provenant principalement du secteur ICGP, de même que par la diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises et la baisse des frais généraux et administratifs corporatifs, partiellement contrebalancées par une économie d'impôts sur le résultat moins élevée en 2021 par rapport à 2020.

#### RÉSULTAT NET PROVENANT DE CAPITAL

**Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de Capital s'est chiffré à 73,2 millions $ en 2021**, comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de Capital de 45,6 millions $ en 2020. La variation est principalement attribuable à la réévaluation défavorable de 57,2 millions $ en 2020 de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, facteur partiellement contrebalancé par la reprise intégrale d'une provision pour indemnisation éventuelle de 25,0 millions $ en 2020, deux éléments inexistants en 2021.

### 4.2.2.2 RÉSULTAT NET PROVENANT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les activités de Pétrole et gaz étaient auparavant présentées dans le secteur Ressources, mais sont maintenant présentées comme des activités abandonnées.

Le tableau ci-dessous présente les principales composantes du résultat net provenant des activités abandonnées pour 2021 et 2020.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| Apport des activités abandonnées, avant les éléments énumérés ci-dessous [1] | **(41,0) $** | (222,9) $ |
| Coûts de restructuration | **(17,5)** | (57,8) |
| Reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | **4,9** | (271,6) |
| Gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz avant impôts sur le résultat | **573,0** | — |
| Gain sur cession d'activités de SP&GP | **—** | 6,2 |
| Charges financières nettes [1] | **(0,2)** | (0,3) |
| Impôts sur le résultat | **47,2** | (63,0) |
| **Résultat net provenant des activités abandonnées** | **566,4 $** | (609,3) $ |

[1] Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation pour 2020 afin de refléter un changement apporté à la présentation des charges financières nettes de la Société en 2021, qui sont maintenant présentées séparément de l'apport des activités abandonnées, avant les éléments ci-dessous.

La perte de 41,0 millions $ liée aux activités de Pétrole et gaz pour 2021 qui est présentée ci-dessus tient compte de l'issue favorable d'une réclamation au titre d'un projet de construction clés en main à prix forfaitaire du passé, qui a été plus que contrebalancée par des révisions défavorables des prévisions à l'égard de certains projets. La perte de 222,9 millions $ pour 2020 présentée ci-dessus a subi l'incidence négative des révisions défavorables des prévisions à l'égard de certains projets de construction clés en main à prix forfaitaire. De plus, au troisième trimestre de 2020, la Société a comptabilisé une perte de 57,9 millions $ découlant d'un jugement défavorable à l'égard d'un projet clés en main à prix forfaitaire du passé achevé.

**Les coûts de restructuration liés aux activités abandonnées se sont chiffrés à 17,5 millions $ en 2021**, comparativement à 57,8 millions $ en 2020, principalement en raison de la fermeture des activités de Valerus.

La perte de valeur de 271,6 millions $ comptabilisée en 2020 à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente découlait de la présentation initiale des activités de Pétrole et gaz de la Société comme étant détenues en vue de la vente au 31 décembre 2020 et de la réévaluation connexe.

**Le gain sur cession des activités de Pétrole et gaz de la Société de 573,0 millions $ en 2021** est principalement attribuable au reclassement, des capitaux propres à l'état du résultat net, du solde cumulatif des écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger à la conclusion de la cession au troisième trimestre de 2021.

Le gain sur cession d'activités de SP&GP a trait à la cession d'activités en Afrique du Sud en 2020.

**Les charges financières nettes** en 2021 sont demeurées stables par rapport à 2020.

L'**économie d'impôts sur le résultat en 2021** résulte principalement de la révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur les résultats liés aux activités abandonnées. La charge d'impôts sur le résultat de 63,0 millions $ en 2020 était principalement attribuable aux pertes nettes non visées par l'impôt, conjuguées à l'incidence fiscale attendue de la cession prévue des activités de Pétrole et gaz.

### 4.2.2.3 ANALYSE DU RAII, DU RAIIA ET DU RAIIA AJUSTÉ CONSOLIDÉS

**Le RAIIA** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. La définition du RAIIA et le rapprochement avec le résultat net sont présentés à la section 13.

**En 2021, le RAII s'est établi à 194,1 millions $**, comparativement à un montant négatif de 292,0 millions $ en 2020. La hausse du RAII est principalement attribuable à une diminution de la perte des secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, conjuguée à l'augmentation de l'apport provenant principalement du secteur ICGP, de même qu'à la baisse de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, à la diminution des frais généraux et administratifs corporatifs, et à l'incidence en 2020 de la réévaluation défavorable de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR en août 2019.

**Le RAIIA s'est établi à 460,6 millions $ en 2021**, comparativement à 28,7 millions $ en 2020, principalement en raison des facteurs décrits précédemment à l'égard du RAII, à l'exception de la baisse de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises.

Après ajustement pour tenir compte des charges liées aux coûts de restructuration et de transformation, des ajustements liés au gain sur cession d'investissements de Capital, de la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, de la perte (du gain) sur cession d'activités de SP&GP, de l'égalisation des prestations au titre de la pension minimale garantie, de l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite et de la perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente, le **RAIIA ajusté**, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 13.4.2, **s'est chiffré à 525,0 millions $ en 2021**, comparativement à 200,1 millions $ en 2020. En excluant les résultats du secteur Capital, le **RAIIA ajusté provenant de SP&GP**, également une mesure non conforme aux normes IFRS décrite dans la définition du RAIIA ajusté incluse à la section 13.4.2, **s'est chiffré à 433,8 millions $ en 2021**, comparativement à 111,4 millions $ en 2020.

## 4.2.3 ANALYSE D'AUTRES POSTES DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET

### 4.2.3.1 ANALYSE DES FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | 2020 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL |
| **Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs** | **116,9 $** | **28,2 $** | **145,1 $** | 147,7 $ | 28,2 $ | 175,9 $ |

**Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs ont totalisé 145,1 millions $ en 2021,** comparativement à 175,9 millions $ en 2020. La diminution est principalement attribuable à un ajustement défavorable de 58,3 millions $ de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite en 2020 (ce litige est décrit à la note 33 des états financiers annuels de 2021) combiné à l'incidence favorable d'initiatives de transformation des coûts en 2021, partiellement contrebalancé par une augmentation de certaines provisions d'assurance et l'augmentation des charges liées aux initiatives numériques.

### 4.2.3.2 PERTE (GAIN) DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| **Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net** | **(3,7) $** | 61,9 $ |

**Le gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'est établi à 3,7 millions $ en 2021,** comparativement à une perte de 61,9 millions $ en 2020, laquelle était principalement attribuable à une réévaluation défavorable de 57,2 millions $ en 2020 de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR. Cette contrepartie éventuelle est payable sur une période de 10 ans par l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR vendue par la Société en août 2019. La juste valeur de cet actif financier a subi l'incidence négative provenant principalement du rendement actuel et projeté de l'Autoroute 407 ETR en 2020 en raison de la diminution du volume de la circulation découlant de l'effet de la pandémie de COVID-19. Les paiements sous-jacents sont tributaires de l'atteinte de certains seuils financiers cumulatifs liés au rendement de l'Autoroute 407 ETR.

### 4.2.3.3 COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| Coûts de restructuration | **49,2 $** | 63,3 $ |
| Coûts de transformation | **20,9** | — |
| **Coûts de restructuration et de transformation** | **70,1 $** | 63,3 $ |

**La Société a engagé des coûts de restructuration et de transformation de 70,1 millions $ en 2021** (2020 : 63,3 millions $).

**Les coûts de restructuration pour 2021** étaient principalement attribuables à des mesures prises dans les secteurs ICGP et Énergie nucléaire, et étaient partiellement liés à des indemnités de départ, mais incluaient également 25,2 millions $ de charges sans effet sur la trésorerie, plus particulièrement une perte de valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation de 16,9 millions $, principalement liée à des immeubles, et une perte de valeur des immobilisations corporelles de 8,3 millions $.

Les coûts de restructuration pour 2020 étaient principalement attribuables à des mesures prises durant l'exercice pour ajuster les coûts de base des secteurs de la Société, notamment dans les régions du Moyen-Orient et du Royaume-Uni du secteur ICGP, en raison de l'incidence de la COVID-19 sur le volume d'activités courant et prévu. La Société a engagé des coûts de restructuration de 63,3 millions $ en 2020, lesquels étaient principalement liés à des indemnités de départ, mais incluaient également des charges sans effet sur la trésorerie de 16,4 millions $, dont un montant de 13,5 millions $ à l'égard d'une perte de valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation et une perte de valeur des immobilisations corporelles de 2,9 millions $.

**La Société a engagé des coûts de transformation de 20,9 millions $ dans le cadre d'initiatives de transformation mises en œuvre en 2021** (2020 : néant).

### 4.2.3.4 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| **Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises** | **89,5 $** | 126,8 $ |

**L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises s'est chiffré à 89,5 millions $ en 2021** et à 126,8 millions $ en 2020, et est principalement attribuable, pour les deux exercices, à la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à Atkins, qui a été acquise en 2017. La variation découle principalement de la fin de la période d'amortissement au troisième trimestre de 2020 d'immobilisations incorporelles liées au carnet de commandes provenant de l'acquisition d'Atkins.

### 4.2.3.5 AJUSTEMENTS LIÉS AU GAIN SUR CESSIONS D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL ET PERTE SUR CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| **Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital** | **(5,0) $** | (25,0) $ |
| **Perte sur cessions d'activités de SP&GP** | **0,6 $** | 7,5 $ |

Au quatrième trimestre de 2021, la Société a reçu une contrepartie éventuelle liée à la cession antérieure d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence d'un montant de 5,0 millions $.

Au début de 2021, la Société a signé une entente visant la vente de sa participation dans Atkins Consulting Engineers Limited, qui faisait partie du secteur ICGP. Le 16 juillet 2021, SNC-Lavalin a conclu la cession de sa participation à 100 % dans Atkins Consulting Engineers Limited au Kenya. La perte à la cession de la participation de SNC-Lavalin dans cette filiale s'est chiffrée à 0,6 million $.

Au quatrième trimestre de 2020, la Société a effectué une reprise intégrale sans effet sur la trésorerie d'une provision de 25,0 millions $ pour indemnisation éventuelle liée à la cession antérieure d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation à l'expiration de la période d'indemnisation.

Au troisième trimestre de 2020, SNC-Lavalin a conclu la cession de sa participation de 100% dans SNC-Lavalin SA (Belgique) en échange d'une contrepartie totale de néant. La perte à la cession de la participation de SNC-Lavalin dans SNC-Lavalin SA s'est chiffrée à 7,5 millions $.

### 4.2.3.6 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | 2020 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL |
| Produits d'intérêts | **(4,5) $** | **(0,3) $** | **(4,8) $** | (10,9) $ | (0,4) $ | (11,3) $ |
| Intérêts sur la dette : | | | | | | |
| Avec recours | **35,3** | **—** | **35,3** | 46,0 | — | 46,0 |
| Avec recours limité | **15,8** | **—** | **15,8** | 17,2 | — | 17,2 |
| Sans recours | **3,7** | **16,7** | **20,4** | 4,6 | 16,0 | 20,6 |
| Pertes nettes (gains nets) de change | **1,4** | **—** | **1,4** | — | 0,6 | 0,6 |
| Intérêts sur les obligations locatives | **17,9** | **0,1** | **18,0** | 21,2 | — | 21,2 |
| Autres | **24,3** | **—** | **24,3** | 19,7 | 0,1 | 19,8 |
| **Charges financières nettes** | **93,9 $** | **16,6 $** | **110,5 $** | 97,7 $ | 16,3 $ | 114,0 $ |

**Les charges financières nettes provenant de SP&GP se sont établies à 93,9 millions $ en 2021,** comparativement à 97,7 millions $ en 2020, une diminution principalement attribuable à une baisse de la charge d'intérêts.

**Les charges financières nettes provenant de Capital se sont établies à 16,6 millions $ en 2021,** soit un niveau comparable à celui de 2020.

## 4.2.3.7 ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | 2020 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL |
| Résultat provenant des activités poursuivies avant impôts sur le résultat | **4,1 $** | **79,6 $** | **83,6 $** | (445,9) $ | 40,0 $ | (406,0) $ |
| Charge (économie) d'impôts | **(28,4) $** | **6,4 $** | **(22,0) $** | (53,4) $ | (5,6) $ | (59,0) $ |
| **Taux d'imposition effectif (%)** | **(694,3) %** | **8,0 %** | **(26,3) %** | 12,0 % | (14,0) % | 14,5 % |

**En 2021, la Société a comptabilisé une économie d'impôts sur le résultat de 22,0 millions $,** comparativement à une économie d'impôts sur le résultat de 59,0 millions $ en 2020.

**En 2021, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada**, principalement en raison de la répartition géographique du résultat, du résultat net non visé par l'impôt et de la révision des estimations de certains passifs d'impôt sur le résultat, facteurs contrebalancés en partie par une diminution de 19,0 millions $ des actifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement résultant d'une réévaluation de la recouvrabilité future des pertes fiscales reportées en avant aux États-Unis, et par d'autres éléments permanents.

En 2020, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,3 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison d'une réduction de 53,3 millions $ des actifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement résultant d'une réévaluation de la recouvrabilité future des pertes fiscales reportées en avant aux États-Unis, de pertes nettes non visées par l'impôt et d'autres éléments permanents. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôts découlant du report de pertes d'exploitation nettes sur un exercice antérieur dont le taux d'imposition était plus élevé et par un ajustement des soldes d'impôt différé en raison des modifications apportées aux taux d'imposition ou aux lois fiscales.

**Le taux d'imposition effectif provenant des investissements de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada en 2021**, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, facteur partiellement contrebalancé par un passif fiscal sur la distribution d'un investissement de Capital.

En 2020, la Société a comptabilisé une économie d'impôts sur le résultat provenant de Capital, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, incluant les dividendes de l'Autoroute 407 ETR, et de l'ajustement lié au gain sur cession d'un investissement de Capital. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la portion non déductible de la perte en capital liée à la réévaluation défavorable de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR.

## 4.2.4 ANALYSE DU RÉSULTAT ET DE LA PERFORMANCE PAR SECTEUR

### 4.2.4.1 ICGP

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | 2020 | VARIATION (%) |
|---|---|---|---|
| Produits provenant du secteur ICGP | **3 848,8 $** | 3 721,1 $ | 3,4 % |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur ICGP | **431,8 $** | 302,3 $ | 42,9 % |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur ICGP (%) | **11,2 %** | 8,1 % | |
| | | | |
| Informations supplémentaires | | | |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur ICGP [1] | **514,3 $** | 400,9 $ | 28,3 % |
| Carnet de commandes à la fin de l'exercice | **3 137,8 $** | 2 864,4 $ | 9,5 % |
| Ratio des octrois sur les produits [1] | **1,07** | 1,06 | |

[1] Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits provenant du secteur ICGP se sont chiffrés à 3 848,8 millions $ en 2021**, comparativement à 3 721,1 millions $ en 2020, soit une augmentation de 3,4 %. Cette croissance tient principalement aux volumes élevés au Royaume-Uni, contrebalancés par une baisse des produits au Moyen-Orient et aux États-Unis, attribuable en partie à la variation défavorable des taux de change, en particulier la variation du dollar américain par rapport au dollar canadien, ce qui se traduit par une croissance interne des produits (une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 13) de 6,0 % pour le secteur ICGP en 2021. La performance en ce qui concerne l'obtention de nouveaux contrats a été solide tout au long de l'exercice, le carnet de commandes ayant augmenté de 9,5 % pour s'établir à 3 137,8 millions $.

**Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2021** comprennent des travaux au Royaume-Uni découlant d'un volume accru de projets dans les domaines du transport ferroviaire, de la défense et des infrastructures, le gouvernement du Royaume-Uni ayant maintenu ses dépenses à l'égard des infrastructures essentielles.

Aux États-Unis et au Canada, des projets d'envergure en cours ont contribué à la stabilité des produits en 2021, notamment le projet de système léger sur rail Purple Line au Maryland et les travaux de rétablissement à la suite d'ouragans pour la Federal Emergency Management Agency (la « FEMA ») aux États-Unis, ainsi que le Réseau express métropolitain (le « REM ») au Canada.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur ICGP a augmenté pour s'établir à 431,8 millions $ (RAIIA sectoriel ajusté de 514,3 millions $) en 2021**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté de 302,3 millions $ (RAIIA sectoriel ajusté de 400,9 millions $) en 2020. L'augmentation reflète principalement la solide performance d'un exercice à l'autre des activités au Royaume-Uni et aux États-Unis, combinée à l'issue favorable de 93,0 millions $ découlant d'une décision d'arbitrage confirmée au quatrième trimestre de 2021 relativement à des services additionnels non payés fournis dans le cadre d'un contrat achevé au Moyen-Orient et à l'incidence positive du règlement de comptes finaux d'un certain nombre d'autres projets.

Il convient de souligner que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, dont 19,3 millions $ en 2021 (2020 : 40,3 millions $) ont été engagés à l'égard du secteur ICGP.

#### AUTRE INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

| AUX (EN NOMBRE DE JOURS) | 31 DÉCEMBRE 2021 | 31 DÉCEMBRE 2020 |
|---|---|---|
| Délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur ICGP [1] | **53 jours** | 64 jours |

[1] Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur cette mesure financière et pour un renvoi au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Au 31 décembre 2021, le délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur ICGP se chiffrait à 53 jours, comparativement à 64 jours au 31 décembre 2020. L'amélioration est principalement attribuable à l'accélération des entrées de trésorerie découlant de la réduction des échéances de paiement des gouvernements, principalement au Royaume-Uni. Le délai moyen de recouvrement des créances clients devrait augmenter en 2022, à mesure que la situation reviendra à la normale au cours de cette période.

### 4.2.4.2 ÉNERGIE NUCLÉAIRE

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | 2020 | VARIATION (%) |
|---|---|---|---|
| Produits provenant du secteur Énergie nucléaire | **904,7 $** | 928,6 $ | (2,6) % |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire | **135,9 $** | 140,1 $ | (3,0) % |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Énergie nucléaire (%) | **15,0 %** | 15,1 % | |
| Informations supplémentaires | | | |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire [1] | **147,9 $** | 153,9 $ | (3,9) % |
| Carnet de commandes à la fin de l'exercice | **834,9 $** | 890,6 $ | (6,3) % |
| Ratio des octrois sur les produits [1] | **0,94** | 0,71 | |

[1] Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 904,7 millions $ en 2021**, comparativement à 928,6 millions $ en 2020, soit une diminution de 2,6 %. Cette diminution est principalement attribuable à une hausse du volume aux États-Unis et en Europe qui a été plus que contrebalancée par une baisse du volume au Canada et en Asie et elle reflète l'incidence défavorable des variations des taux de change d'un exercice à l'autre, en particulier la variation du dollar américain par rapport au dollar canadien, avec une décroissance interne des produits de 0,7 % pour le secteur Énergie nucléaire en 2021.

**Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2021** sont les services offerts pour le soutien aux réacteurs et le prolongement du cycle de vie des projets (53 %), la mise hors service et la gestion des déchets (37 %), ainsi que les services pour les usines nouvellement construites (10 %).

**Le RAII sectoriel ajusté du secteur Énergie nucléaire a diminué pour s'établir à 135,9 millions $ (RAIIA sectoriel ajusté de 147,9 millions $) en 2021**, comparativement à 140,1 millions $ (RAIIA sectoriel ajusté de 153,9 millions $) en 2020, principalement en raison d'un apport plus faible de l'Asie résultant d'un volume plus faible, partiellement contrebalancé par un apport plus élevé de l'Amérique du Nord.

Il convient de souligner que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, dont 6,6 millions $ en 2021 (2020 : néant) ont été engagés à l'égard du secteur Énergie nucléaire.

### 4.2.4.3 SERVICES D'INFRASTRUCTURES

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | 2020 | VARIATION (%) |
|---|---|---|---|
| Produits provenant du secteur Services d'infrastructures | **1 416,6 $** | 1 325,3 $ | 6,9 % |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'infrastructures | **92,7 $** | 97,2 $ | (4,6) % |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Services d'infrastructures (%) | **6,5 %** | 7,3 % | |
| Informations supplémentaires | | | |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'infrastructures [1] | **103,0 $** | 108,3 $ | (5,0) % |
| Carnet de commandes à la fin de l'exercice | **6 972,5 $** | 7 098,5 $ | (1,8) % |
| Ratio des octrois sur les produits [1] | **0,91** | 0,82 | |

[1] Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits provenant du secteur Services d'infrastructures se sont chiffrés à 1 416,6 millions $ en 2021**, comparativement à 1 325,3 millions $ en 2020, soit une augmentation de 6,9 %, laquelle est principalement attribuable à la hausse des services d'ingénierie dans le cadre de projets hydroélectriques, aux services de gestion de programmes et à la croissance des activités de Linxon, et comprenait une incidence défavorable des variations des taux de change d'un exercice à l'autre, en particulier la variation du dollar américain par rapport au dollar canadien, avec une croissance interne des produits de 8,6 % pour le secteur Services d'infrastructures en 2021.

**Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2021** sont les contrats d'E&E, la gestion de programmes, les services énergétiques et industriels, ainsi que les projets de postes électriques de Linxon.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'infrastructures a diminué pour s'établir à 92,7 millions $ (RAIIA sectoriel ajusté de 103,0 millions $) en 2021**, comparativement à 97,2 millions $ (RAIIA sectoriel ajusté de 108,3 millions $) en 2020, résultant principalement d'une marge moins élevée pour Linxon.

### 4.2.4.4 RESSOURCES

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | 2020 | VARIATION (%) |
|---|---|---|---|
| Produits provenant du secteur Ressources | **171,8 $** | 162,9 $ | 5,4 % |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Ressources | **(39,4) $** | (171,1) $ | (77,0) % |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Ressources (%) | **(23,0) %** | (105,0) % | |
| Informations supplémentaires | | | |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Ressources [(1)] | **(29,2) $** | (159,1) $ | (81,7) % |
| Carnet de commandes à la fin de l'exercice | **139,9 $** | 161,6 $ | (13,4) % |
| Ratio des octrois sur les produits [(1)] | **0,87** | 0,41 | |

(1) Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits provenant du secteur Ressources se sont chiffrés à 171,8 millions $ en 2021**, comparativement à 162,9 millions $ en 2020. En excluant un ajustement défavorable des produits au deuxième trimestre de 2020 pour un contrat de construction clés en main à prix forfaitaire au Moyen-Orient, les produits ont diminué d'un exercice à l'autre principalement en raison de l'écoulement du carnet de commandes des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire et de la cession des activités de la Société en Belgique au troisième trimestre de 2020.

**Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2021** comprenaient des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de projet globale relatifs à des projets miniers aux États-Unis et en Amérique latine, ainsi que des produits tirés de contrats de service en cours d'exercice relatifs à des projets miniers en Amérique du Nord et d'un projet clés en main à prix forfaitaire lié à la construction d'une usine d'ammoniac au Moyen-Orient.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Ressources s'est établi à un montant négatif de 39,4 millions $ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 29,2 millions $) en 2021**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté négatif de 171,1 millions $ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 159,1 millions $) en 2020. En excluant une charge de 70 millions $ pour le deuxième trimestre de 2020 liée à des différends avec un client au Moyen-Orient à l'égard d'un projet clés en main à prix forfaitaire, l'augmentation du RAII sectoriel ajusté est attribuable à une hausse de l'apport des services liés à des projets miniers et à la diminution des répercussions négatives liées à l'écoulement du carnet de commandes des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire. Il convient de souligner que la contribution du secteur Ressources en 2021 a subi l'incidence négative de l'effet défavorable de la COVID-19 et des défis de mise en service sur le dernier projet clés en main à prix forfaitaire en cours.

Il convient également de souligner que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, dont un montant de néant en 2021 (2020 : 0,3 million $) a été engagé à l'égard du secteur Ressources. Se reporter à la section 4.2.3.3 pour plus de détails sur ces coûts de restructuration. Le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Ressources excluent également une perte sur la cession de SNC-Lavalin SA (Belgique) conclue en 2020. Se reporter à la section 4.2.3.5 pour plus de détails.

### 4.2.4.5 PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'IAC

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | 2020 | VARIATION (%) |
|---|---|---|---|
| Produits provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC | **895,3 $** | 740,2 $ | 21,0 % |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC | **(250,9) $** | (359,7) $ | (30,2) % |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC (%) | **(28,0) %** | (48,6) % | |
| Informations supplémentaires | | | |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC [1] | **(233,7) $** | (342,1) $ | (31,7) % |
| Carnet de commandes à la fin de l'exercice | **1 365,3 $** | 2 014,0 $ | (32,2) % |

[1] Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits du secteur Projets d'infrastructures d'IAC se sont chiffrés à 895,3 millions $ en 2021**, comparativement à 740,2 millions $ en 2020, car le volume des travaux effectués en 2021 dans le cadre de l'écoulement continu du carnet de commandes des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire reflète un avancement plus élevé que celui de 2020.

**Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2021** comprennent de multiples projets liés à des réseaux de transport en commun et des projets d'infrastructures dans le centre et l'est du Canada.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC s'est établi à un montant négatif de 250,9 millions $ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 233,7 millions $) en 2021**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté négatif de 359,7 millions $ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 342,1 millions $) en 2020. Le RAII sectoriel ajusté négatif de 2021 était principalement dû aux révisions défavorables des prévisions des coûts, principalement attribuables à la COVID-19, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement et à l'inflation, ce qui a entraîné des pertes de productivité, des retards et des accroissements de coûts pour les derniers projets de construction clés en main à prix forfaitaire. Les répercussions sur la productivité attribuables à la COVID-19 ont augmenté considérablement avec le variant Omicron, y compris un taux d'absentéisme nettement plus élevé pour certains projets pendant certaines périodes. De plus, les retards de livraison de certains équipements et les hausses importantes de l'inflation ont eu une incidence directe sur les coûts de la main-d'œuvre, de matériaux et d'autres coûts dans l'ensemble des projets. Les répercussions de ces facteurs ont été plus fortes que prévu par la Société au cours des périodes précédentes et, par conséquent, les coûts prévus pour achever les projets de construction clés en main à prix forfaitaire ont dû être augmentés. Le RAII sectoriel ajusté négatif de 2020 était principalement attribuable à des révisions défavorables des prévisions, à des réductions au titre des créances commerciales à recevoir, à des provisions additionnelles liées à des dossiers litigieux du passé et à l'incidence de la baisse de productivité causée par la COVID-19.

### 4.2.4.6 CAPITAL

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| **Produits provenant du secteur Capital** | **134,1 $** | 129,4 $ |
| RAII sectoriel ajusté provenant des investissements de Capital : | | |
| Provenant de l'Autoroute 407 ETR | **40,6 $** | 38,0 $ |
| Provenant d'autres investissements de Capital [1] | **78,7** | 78,6 |
| **RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital** | **119,3 $** | 116,6 $ |

[1] Le RAII sectoriel ajusté des autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs attribués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation.

**Les produits provenant du secteur Capital se sont chiffrés à 134,1 millions $ en 2021**, comparativement à 129,4 millions $ en 2020. La hausse des produits en 2021 incluait un montant de dividende plus élevé de l'Autoroute 407 ETR, pour laquelle des dividendes de 40,6 millions $ ont été reçus en 2021, comparativement à des dividendes de 38,0 millions $ reçus en 2020.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital a augmenté pour s'établir à 119,3 millions $ en 2021,** comparativement à 116,6 millions $ en 2020. La hausse du RAII sectoriel ajusté était principalement attribuable à l'augmentation des produits susmentionnée.

Il convient de noter que le RAII sectoriel ajusté exclut un ajustement de 5,0 millions $ en 2021 lié au gain sur cessions d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que la reprise intégrale d'une provision pour indemnisation éventuelle de 25,0 millions $ en 2020 relative à la cession antérieure d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation à l'expiration de la période d'indemnisation (se reporter à la section 4.2.3.5). Il exclut également la perte de 57,2 millions $ en 2020 découlant de la réévaluation défavorable de la juste valeur de la contrepartie à recevoir au titre de la vente de 10,01 % des actions de l'Autoroute 407 ETR en 2019 (se reporter à la section 4.2.3.2).

## PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Le tableau suivant présente une liste des principaux investissements de Capital de SNC-Lavalin au 31 décembre 2021.

| NOM | PARTICIPATION | MÉTHODE COMPTABLE | ASSUJETTI À L IFRIC 12 | DÉTENU DEPUIS | EXPIRATION DE L ACCORD DE CONCESSION | ÉTAT | DESCRIPTION DES ACTIVITÉS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 407 EAST DEVELOPMENT GROUP GENERAL PARTNERSHIP (« 407 EDGGP ») | 50 % | Mise en équivalence | Oui | 2012 | 2045 | En exploitation | Assure l'exploitation, l'entretien et la remise en état de la phase 1 de la nouvelle autoroute 407, à l'est de Brock Road. |
| INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP (« INPOWER BC ») | 100 % | Consolidation | Oui | 2014 | 2033 | En exploitation | Assure la conception, la construction, le financement partiel, l'entretien et la réhabilitation de l'installation qui remplacera la centrale John Hart, au Canada. |
| RIDEAU TRANSIT GROUP PARTNERSHIP (« RIDEAU ») | 40 % | Mise en équivalence | Oui | 2013 | 2043 | En exploitation | Assure la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le système de transport léger sur rail de la Ville d'Ottawa. |
| CARLYLE GLOBAL INFRASTRUCTURE OPPORTUNITY FUND L.P. | 4,5 % | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | s.o. | 2018 | s.o. | s.o. | Détient des investissements dans des projets d'infrastructures liés à l'énergie, à l'électricité et aux ressources naturelles. |
| AUTOROUTE 407 ETR | 6,76 % | Mise en équivalence | Non | 1999 | 2098 | En exploitation | Exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans. |
| TRANSITNEXT GENERAL PARTNERSHIP (« TransitNEXT ») | 100 % | Consolidation | Oui | 2019 | 2049 | En construction | Assure la conception, la construction, le financement et l'entretien du nouveau prolongement de la ligne Trillium, et assume également la responsabilité de l'entretien à long terme de la ligne Trillium existante, aux termes d'un contrat de 30 ans. |
| MYAH TIPAZA S.p.A. (« MYAH TIPAZA ») | 25,5 % | Mise en équivalence | Non | 2008 | s.o. | En exploitation | Détient, exploite et entretient une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 120 000 m³/j en Algérie en vue de vendre la production totale d'eau traitée à Sonatrach et à l'Algérienne des Eaux (l'« ADE »), en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans. |
| SHARIKET KAHRABA HADJRET EN NOUSS S.p.A. (« SKH ») | 26 % | Mise en équivalence | Non | 2006 | s.o. | En exploitation | Détient, exploite et entretient une centrale thermique au gaz de 1 227 MW en Algérie pour vendre la production totale en électricité à Sonelgaz S.p.A., en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans. |
| TC DÔME S.A.S. (« TC DÔME ») | 51 % | Mise en équivalence | Oui | 2008 | 2043 | En exploitation | Exploite un train électrique à crémaillère de 5,3 km en France. |
| GROUPE SIGNATURE SUR LE SAINT-LAURENT S.E.N.C. (« SSL ») | 50 % | Mise en équivalence | Oui | 2015 | 2049 | En exploitation | Assure la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du corridor du nouveau pont Champlain. |
| CROSSLINX TRANSIT SOLUTIONS GENERAL PARTNERSHIP (« EGLINGTON CROSSTOWN ») | 25 % | Mise en équivalence | Oui | 2015 | 2051 | En construction | Assure la conception, la construction et le financement de la ligne de transport léger sur rail Eglinton Crosstown, longue de 19 km, ainsi que son exploitation et son entretien, une fois qu'elle sera construite. |
| SNC-LAVALIN INFRASTRUCTURE PARTNERS LP | 20 % | Mise en équivalence | Non | 2017 | s.o. | s.o. | Détient les participations dans Rainbow Hospital Partnership, Chinook Roads Partnership, InTransit BC Limited Partnership, Okanagan Lake Concession Limited Partnership et Groupe infrastructure santé McGill. |

s.o. : sans objet

# 5 Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)

Le carnet de commandes est défini comme un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes et correspondant au prix de transaction réparti entre les obligations de prestation restant à remplir. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés de certains contrats.

Le carnet de commandes provient principalement de trois principaux types de contrats : **les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats d'IAC normalisés et les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire.**

- **Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie :** Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent tous les contrats de la Société qui génèrent des produits, à l'exception des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire décrits ci-après. Dans le cadre des contrats de type remboursable, la Société facture au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est facturé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond ou d'un prix cible accompagné d'incitatifs ou de désincitatifs. Les contrats de services d'ingénierie comprennent les ententes relatives au temps et au matériel basées sur les taux horaires, ainsi que les contrats à prix forfaitaire assortis de risques limités en ce qui touche à l'approvisionnement ou à la construction. Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent aussi tous les contrats d'E&E, dont certains sont des ententes à prix forfaitaire et d'autres sont assujettis à des clauses d'ajustement de prix telles que l'indexation en fonction de l'inflation.
- **Contrats d'IAC normalisés :** Dans le cadre des contrats d'IAC normalisés, la Société offre une gamme de services d'IAC récurrents qui sont des solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon.
- **Contrats de construction clés en main à prix forfaitaire :** Dans le cadre des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût supérieur ou inférieur au coût initialement estimé.

## CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR ET SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur et secteur géographique.

| (EN MILLIONS $)<br>PAR SECTEUR ET SECTEUR GÉOGRAPHIQUE | **31 DÉCEMBRE 2021** | 31 DÉCEMBRE 2020 |
|---|---|---|
| ICGP | **3 137,8 $** | 2 864,4 $ |
| Énergie nucléaire | **834,9** | 890,6 |
| Services d'infrastructures | **6 972,5** | 7 098,5 |
| **SNCL Services d'ingénierie – Total** | **10 945,2 $** | 10 853,5 $ |
| Ressources | **139,9 $** | 161,6 $ |
| Projets d'infrastructures d'IAC | **1 365,3** | 2 014,0 |
| **SNCL Projets – Total** | **1 505,2 $** | 2 175,6 $ |
| **SP&GP – Total** | **12 450,4 $** | 13 029,1 $ |
| **Capital** [1] | **146,6 $** | 158,7 $ |
| **Total provenant des activités poursuivies** [2] | **12 597,0 $** | 13 187,8 $ |
| Au Canada | **7 416,0 $** | 8 155,7 $ |
| À l'extérieur du Canada | **5 181,0** | 5 032,1 |
| **Total provenant des activités poursuivies** [2] | **12 597,0 $** | 13 187,8 $ |

[1] Le carnet de commandes provenant de Capital représente le montant provenant d'une concession qui sera constaté comme produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients dans le secteur Capital.

[2] Représente le carnet de commandes excluant le carnet de commandes lié aux activités abandonnées de néant au 31 décembre 2021 (2020 : 0,8 milliard $).

**Le carnet de commandes de la Société a diminué pour s'établir à 12,6 milliards $ au 31 décembre 2021**, comparativement à 13,2 milliards $ au 31 décembre 2020, principalement en raison d'une diminution dans les secteurs Projets d'infrastructures d'IAC, Services d'infrastructures et Énergie nucléaire, partiellement contrebalancée par une augmentation dans le secteur ICGP.

## RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES

Dans le tableau suivant, la Société présente son « ratio des octrois sur les produits », lequel est un ratio non conforme aux normes IFRS, qui correspond au montant des contrats octroyés divisé par le montant des produits pour une période donnée. Cette mesure fournit une base pour l'évaluation du renouvellement des affaires. Cependant, la mesure du carnet de commandes ne comprend pas les projets potentiels, qui sont un des éléments clés pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions, comme il est décrit à la section 2.2, et qui peuvent représenter une partie importante des produits budgétés et/ou prévus.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE<br>(EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | **2021** | 2020 |
|---|---|---|
| Carnet de commandes – au début de l'exercice | **13 187,8 $** | 14 137,7 $ |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice | **6 614,7** | 5 906,0 |
| Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant l'exercice [1] | **7 204,2** | 6 855,1 |
| Carnet de commandes des activités vendues au cours de l'exercice | **1,3** | 0,8 |
| **Carnet de commandes – à la fin de l'exercice** | **12 597,0 $** | 13 187,8 $ |
| **Ratio des octrois sur les produits** [2] | **0,92** | 0,86 |

[1] Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, tel que présentés à la note 9 des états financiers annuels de 2021.

[2] Ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur cette mesure financière.

## CARNET DE COMMANDES PAR TYPE DE CONTRATS

Les tableaux suivants présentent les montants et la pondération des contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire dans le carnet de commandes de chaque secteur aux 31 décembre 2021 et 2020.

| AU 31 DÉCEMBRE 2021 (EN MILLIONS $) | CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE | | CONTRATS D'IAC NORMALISÉS | | CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| PAR SECTEUR | | | | | | |
| ICGP | 3 137,8 $ | 100 % | — $ | — % | — $ | — % |
| Énergie nucléaire | 810,5 | 97 % | — | — % | 24,4 | 3 % |
| Services d'infrastructures | 6 004,2 | 86 % | 968,3 | 14 % | — | — % |
| **SNCL Services d'ingénierie – Total** | **9 952,5 $** | **91 %** | **968,3 $** | **9 %** | **24,4 $** | **— %** |
| Ressources | 107,1 $ | 77 % | — $ | — % | 32,8 $ | 23 % |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 231,2 | 17 % | — | — % | 1 134,1 | 83 % |
| **SNCL Projets – Total** | **338,3 $** | **22 %** | **— $** | **— %** | **1 166,9 $** | **78 %** |
| **SP&GP – Total** | **10 290,7 $** | **83 %** | **968,3 $** | **8 %** | **1 191,3 $** | **10 %** |
| **Capital** | 146,6 $ | 100 % | — $ | — % | — $ | — % |
| **Total provenant des activités poursuivies** | **10 437,3 $** | **83 %** | **968,3 $** | **8 %** | **1 191,3 $** | **9 %** |

| AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN MILLIONS $) | CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE | | CONTRATS D'IAC NORMALISÉS | | CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| PAR SECTEUR | | | | | | |
| ICGP | 2 864,4 $ | 100 % | — $ | — % | — $ | — % |
| Énergie nucléaire | 840,0 | 94 % | — | — % | 50,6 | 6 % |
| Services d'infrastructures | 5 997,4 | 84 % | 1 101,1 | 16 % | — | — % |
| **SNCL Services d'ingénierie – Total** | **9 701,8 $** | **89 %** | **1 101,1 $** | **10 %** | **50,6 $** | **— %** |
| Ressources | 89,3 $ | 55 % | — $ | — % | 72,3 $ | 45 % |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 248,2 | 12 % | — | — % | 1 765,8 | 88 % |
| **SNCL Projets – Total** | **337,5 $** | **16 %** | **— $** | **— %** | **1 838,1 $** | **84 %** |
| **SP&GP – Total** | **10 039,3 $** | **77 %** | **1 101,1 $** | **8 %** | **1 888,7 $** | **14 %** |
| **Capital** | 158,7 $ | 100 % | — $ | — % | — $ | — % |
| **Total provenant des activités poursuivies** | **10 198,0 $** | **77 %** | **1 101,1 $** | **8 %** | **1 888,7 $** | **14 %** |

## ÉCHELONNEMENT DU CARNET DE COMMANDES

Il est prévu que le carnet de commandes au 31 décembre 2021 sera comptabilisé dans les produits comme suit : 2022 – 4,3 milliards $; 2023 – 2,0 milliards $; 2024 – 1,1 milliard $; et par la suite – 5,2 milliards $ (2020 : 2021 – 4,4 milliards $; 2022 – 2,0 milliards $; 2023 – 1,2 milliard $; et par la suite – 5,6 milliards $). Il convient de noter que ces sommes excluent toute estimation d'une contrepartie variable qui a été exclue du prix de transaction.

Les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire inclus dans le carnet de commandes des secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC ont une date prévue d'achèvement qui se situe entre 2022 et 2024. La Société honorera les obligations contractuelles de ses projets de construction clés en main à prix forfaitaire actuels. Il est possible que la Société doive accepter des avis de modification dans le cadre des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire existants, ce qui pourrait prolonger la durée de ces contrats.

En outre, un certain nombre de contrats de projet, particulièrement dans les secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, ainsi que dans les activités abandonnées, comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des coûts ou des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question. Voir la note 33 « Passifs éventuels » des états financiers annuels de 2021.

La majorité du carnet de commandes provenant des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire dans ces secteurs provient des projets suivants : le Réseau express métropolitain (le « REM »), le prolongement de la ligne Trillium (le « Trillium »), et le système de transport léger sur rail (le « SLR ») Eglinton. Le projet du REM a été provisoirement suspendu vers la fin du premier trimestre de 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, mais on a autorisé la reprise des travaux au deuxième trimestre de 2020. Les projets Eglinton et Trillium se sont poursuivis tout au long de 2020 et de 2021. Les trois projets ont subi, et continuent de subir, l'incidence négative de la COVID-19.

Alors que l'échelonnement du carnet de commandes présenté ci-après intègre les meilleures estimations de la Société, le calendrier des projets comporte des incertitudes. Se reporter à la section 14, « Risques et incertitudes », pour obtenir une meilleure vue d'ensemble des risques et incertitudes liés à la pandémie de COVID-19 auxquels la Société est exposée.

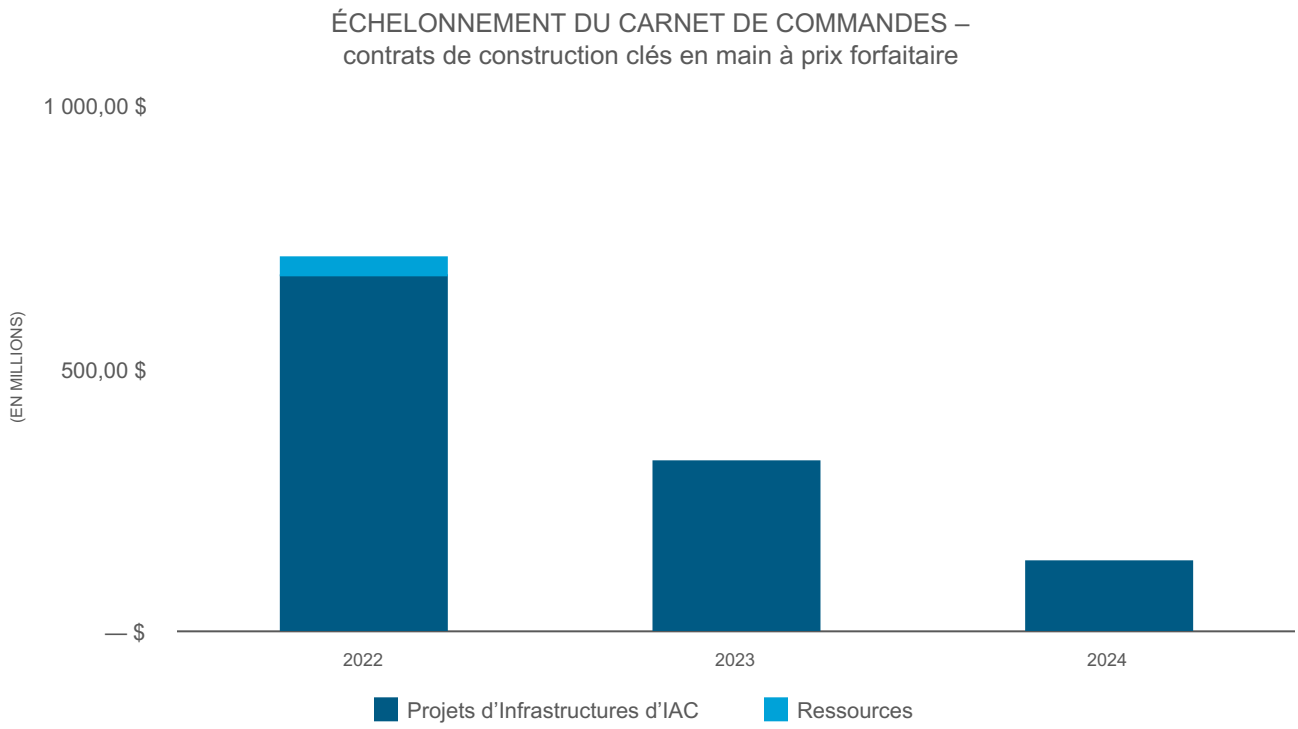

# 6 Répartition géographique des produits

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | 2020 | |
|---|---|---|---|---|
| | TOTAL | % | TOTAL | % |
| Amériques : | | | | |
| Canada | **2 347,6 $** | **32 %** | 2 102,4 $ | 30 % |
| États-Unis | **1 299,3** | **18 %** | 1 383,6 | 20 % |
| Amérique latine | **85,4** | **1 %** | 81,0 | 1 % |
| Europe : | | | | |
| Royaume-Uni | **2 136,8** | **29 %** | 1 893,6 | 27 % |
| Autres | **462,1** | **6 %** | 409,8 | 6 % |
| Moyen-Orient et Afrique : | | | | |
| Moyen-Orient [1] | **522,4** | **7 %** | 553,0 | 8 % |
| Afrique | **154,8** | **2 %** | 203,4 | 3 % |
| Asie-Pacifique [2] | **362,8** | **5 %** | 380,7 | 5 % |
| **Total** | **7 371,3 $** | **100 %** | 7 007,5 $ | 100 % |

[1] À compter du deuxième trimestre de 2021, les produits provenant de l'Arabie saoudite et d'Autres pays du Moyen-Orient sont maintenant compris dans la rubrique « Moyen-Orient ». En conséquence, les chiffres comparatifs de 2020 de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

[2] À compter du quatrième trimestre de 2021, les produits provenant de l'Australie et d'Autres pays de l'Asie-Pacifique sont maintenant compris dans la rubrique « Asie-Pacifique ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

## AMÉRIQUES :

- **En 2021, les produits au Canada ont augmenté** par rapport à 2020, essentiellement en raison d'une hausse dans les secteurs Projets d'infrastructures d'IAC et Services d'infrastructures, partiellement contrebalancée par une diminution dans le secteur Énergie nucléaire.
- **En 2021, les produits aux États-Unis ont diminué** par rapport à 2020, principalement en raison d'une baisse dans le secteur ICGP, partiellement contrebalancée par une augmentation dans le secteur Services d'infrastructures.
- **En 2021, les produits en Amérique latine sont demeurés** stables par rapport à 2020.

## EUROPE :

- **Les produits au Royaume-Uni ont augmenté en 2021** par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une hausse dans les secteurs ICGP et Énergie nucléaire.
- **Les produits des autres pays d'Europe ont augmenté en 2021** par rapport à 2020, principalement en raison d'une augmentation dans le secteur Services d'infrastructures, surtout attribuable à une hausse du volume d'activité de Linxon.

## MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE :

- **Les produits au Moyen-Orient ont diminué en 2021** par rapport à 2020, principalement en raison d'une baisse du volume d'activité du secteur Projets d'infrastructures d'IAC.
- **Les produits en Afrique ont diminué en 2021** par rapport à 2020, principalement en raison d'une baisse dans le secteur Services d'infrastructures.

## ASIE-PACIFIQUE :

- **Les produits de l'Asie-Pacifique ont diminué en 2021** par rapport à l'exercice précédent, reflétant principalement une baisse au sein des secteurs Services d'infrastructures et ICGP.

# 7 Résultats du quatrième trimestre

| QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 | VARIATION (%) |
|---|---|---|---|
| **États du résultat net** | | | |
| Produits | **1 944,9 $** | 1 697,9 $ | 14,5 % |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin : | | | |
| Provenant de SP&GP | **(105,5) $** | (736,2) $ | (85,7) % |
| Provenant de Capital | **52,6** | 33,5 | 57,0 % |
| **Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** | **(52,9) $** | (702,7) $ | (92,5) % |
| **Résultat par action attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (en $) :** | | | |
| De base | **(0,30) $** | (4,00) $ | (92,5) % |
| Dilué | **(0,30) $** | (4,00) $ | (92,5) % |
| **Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies :** | | | |
| Provenant de SP&GP | **(67,9) $** | (356,4) $ | (80,9) % |
| Provenant de Capital | **52,6** | 33,5 | 57,0 % |
| **Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies** | **(15,3) $** | (322,9) $ | (95,3) % |
| **Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP** [1] | **(25,6) $** | (268,7) $ | (90,5) % |
| **Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en $)** | **(0,09) $** | (1,84) $ | (95,3) % |
| **Résultat dilué par action provenant de SP&GP (en $)** | **(0,39) $** | (2,03) $ | (80,9) % |
| **Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en $)** [1] | **(0,15) $** | (1,53) $ | (90,5) % |
| **RAII** | **(35,9) $** | (372,7) $ | (90,4) % |
| **Ratio du RAII sur les produits (en %)** | **(1,8) %** | (22,0) % | |
| **RAIIA** [1] | **32,6 $** | (300,7) $ | (110,8) % |
| **Ratio du RAIIA ajusté provenant de SP&GP sur les produits provenant de SP&GP (en %)** [1] | **0,3 %** | (14,8) % | s.o. |

(1) Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

- **Les produits ont totalisé 1 944,9 millions $ au quatrième trimestre de 2021**, comparativement à 1 697,9 millions $ au trimestre correspondant de 2020, reflétant principalement une augmentation dans les secteurs ICGP, Projets d'infrastructures d'IAC, Services d'infrastructures et Capital, partiellement contrebalancée par une diminution dans les secteurs Énergie nucléaire et Ressources.
- **Pour le quatrième trimestre de 2021, la perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est chiffrée à 52,9 millions $ (0,30 $ par action après dilution)**, comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin de 702,7 millions $ (4,00 $ par action après dilution) pour le quatrième trimestre de 2020, reflétant principalement une réduction de 277,7 millions $ de la valeur des groupes destinés à être cédés présentés comme étant détenus en vue de la vente, principalement au titre des activités abandonnées, au quatrième trimestre de 2020, un apport plus élevé des secteurs ICGP et Capital au quatrième trimestre de 2021, conjugué à la diminution de la perte des secteurs Projets d'infrastructures d'IAC et Ressources, la baisse des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, lesquels comprenaient un ajustement négatif de 58,3 millions $ de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite au quatrième trimestre de 2020, et une charge d'impôts sur le résultat moins élevée liée aux activités poursuivies.

- **Pour le quatrième trimestre de 2021, la perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP s'est chiffrée à 25,6 millions (0,15 $ par action après dilution)**, comparativement à une perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP de 268,7 millions $ (1,53 $ par action après dilution) pour le trimestre correspondant de 2020, principalement en raison de l'apport plus élevé du secteur ICGP, conjugué à la diminution de la perte des secteurs Projets d'infrastructures d'IAC et Ressources.
- **Le RAII, le RAIIA et le ratio du RAIIA ajusté provenant de SP&GP sur les produits provenant de SP&GP (en pourcentage des produits provenant de SP&GP) ont augmenté au quatrième trimestre de 2021** par rapport au quatrième trimestre de 2020, principalement en raison des facteurs susmentionnés.

| AUX (EN MILLIONS $) | 31 DÉCEMBRE 2021 | 30 SEPTEMBRE 2021 | VARIATION (%) |
|---|---|---|---|
| **Autres indicateurs** | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | **608,4 $** | 519,8 $ | 17,1 % |
| Carnet de commandes | **12 597,0 $** | 12 757,1 $ | (1,3) % |

- **Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'établissaient à 608,4 millions $**, comparativement à 519,8 millions $ au 30 septembre 2021. L'augmentation est principalement attribuable aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 115,4 millions $ au quatrième trimestre de 2021.
- **Le carnet de commandes était de 12,6 milliards $ au 31 décembre 2021**, comparativement à 12,8 milliards $ au 30 septembre 2021, reflétant principalement une diminution dans les secteurs Services d'infrastructures et ICGP, partiellement contrebalancée par une augmentation dans le secteur Énergie nucléaire.

Le tableau qui suit résume les produits et le RAII sectoriel ajusté de la Société et présente un rapprochement entre le RAII sectoriel ajusté et la perte nette de la Société pour les quatrièmes trimestres terminés les 31 décembre 2021 et 2020.

| QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | 2020 | |
|---|---|---|---|---|
| PAR SECTEUR | PRODUITS | RAII SECTORIEL AJUSTÉ | PRODUITS | RAII SECTORIEL AJUSTÉ |
| ICGP | **1 063,5 $** | **179,3 $** | 943,3 $ | 84,9 $ |
| Énergie nucléaire | **220,4** | **34,8** | 245,3 | 36,2 |
| Services d'infrastructures | **386,8** | **23,3** | 334,4 | 32,0 |
| **Total de SNCL Services d'ingénierie** | **1 670,8 $** | **237,4 $** | 1 523,0 $ | 153,1 $ |
| Ressources | **29,4** | **(39,6)** | 53,7 | (93,4) |
| Projets d'infrastructures d'IAC | **179,5** | **(191,8)** | 98,6 | (319,4) |
| **Total de SNCL Projets** | **208,9 $** | **(231,4) $** | 152,3 $ | (412,8) $ |
| Capital | **65,2** | **60,6** | 22,6 | 19,1 |
| **Total des produits et du RAII sectoriel ajusté** | **1 944,9 $** | **66,6 $** | 1 697,9 $ | (240,6) $ |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs | | **(49,9)** | | (95,7) |
| Perte découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | | **(3,4)** | | (0,3) |
| Coûts de restructuration et de transformation | | **(30,9)** | | (31,8) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises | | **(23,4)** | | (23,2) |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital | | **5,0** | | 25,0 |
| Perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | | **—** | | (6,1) |
| **RAII** | | **(35,9) $** | | (372,7) $ |
| Charges financières nettes | | **27,0** | | 27,5 |
| **Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies** | | **(62,9) $** | | (400,2) $ |
| Économie d'impôts sur le résultat | | **(47,8)** | | (80,5) |
| **Résultat net provenant des activités poursuivies** | | **(15,1) $** | | (319,7) $ |
| **Résultat net provenant des activités abandonnées** | | **(37,6)** | | (379,8) |
| **Résultat net** | | **(52,7) $** | | (699,5) $ |

**Au quatrième trimestre de 2021, le RAII sectoriel ajusté total s'est établi à 66,6 millions $**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté total d'un montant négatif de 240,6 millions $ pour le quatrième trimestre de 2020. La variation est principalement attribuable à un apport plus élevé des secteurs ICGP et Capital, conjugué à une diminution de la perte des secteurs Projets d'infrastructures d'IAC et Ressources. L'apport accru du secteur ICGP reflète principalement l'issue favorable de 93,0 millions $ découlant d'une décision d'arbitrage confirmée relativement à des services additionnels non payés fournis dans le cadre d'un contrat achevé au Moyen-Orient, tandis que le secteur Capital a bénéficié d'un dividende de 40,6 millions $ provenant de l'Autoroute 407 ETR, comparativement à un dividende de néant au quatrième trimestre de 2020. Les pertes enregistrées par les secteurs Projets d'infrastructures d'IAC et Ressources au quatrième trimestre de 2021 découlaient principalement de révisions des prévisions de coûts défavorables, principalement attribuables à la COVID-19, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, à l'inflation et aux défis de mise en service, ce qui a entraîné des pertes de productivité, des retards et des accroissements de coûts pour les derniers projets de construction clés en main à prix forfaitaire. Les répercussions sur la productivité attribuables à la COVID-19 ont augmenté considérablement avec le variant Omicron, y compris un taux d'absentéisme nettement plus élevé pour certains projets pendant certaines périodes. De plus, les retards de livraison de certains équipements et la hausse importante de l'inflation ont eu une incidence directe sur les coûts de la main-d'œuvre, de matériaux et d'autres coûts dans l'ensemble des projets. Les répercussions de ces facteurs ont été plus fortes que prévu par la Société au cours des périodes précédentes et, par conséquent, les coûts prévus pour achever les projets de construction clés en main à prix forfaitaire ont dû être augmentés et ajustés au quatrième trimestre de 2021. La perte au quatrième trimestre de 2020 du secteur Projets d'infrastructures d'IAC était principalement attribuable à des réductions au titre des créances commerciales à recevoir, à des provisions additionnelles liées à des dossiers litigieux du passé et à l'incidence de la baisse de productivité causée par la COVID-19. La perte au quatrième trimestre de 2020 du secteur Ressources était principalement attribuable aux charges liées à un projet clés en main à prix forfaitaire restant et à certaines autres positions historiques antérieures.

**Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs se sont chiffrés à 49,9 millions $ au quatrième trimestre de 2021**, comparativement à 95,7 millions $ pour la période correspondante de 2020. La variation est principalement attribuable à un ajustement défavorable de 48,3 millions $ de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite et à une révision de 4,0 millions $ de la provision relative à l'égalisation des prestations au titre de la pension minimale garantie (Guaranteed Minimum Pension, la « GMP »), qui ont été comptabilisés au quatrième trimestre de 2020.

Au quatrième trimestre de 2021, la Société a comptabilisé un gain avant impôts de 5,0 millions $ sur une contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession antérieure d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Au quatrième trimestre de 2020, la Société a repris intégralement une provision de 25,0 millions $ pour indemnisation éventuelle liée à la cession antérieure d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation à l'expiration de la période d'indemnisation. Ces gains ont été inclus sous « Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital ».

**L'économie d'impôts sur le résultat de 47,8 millions $ au quatrième trimestre de 2021 est principalement attribuable à la perte de la période.** Le taux d'imposition effectif a été supérieur au taux d'imposition prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la répartition géographique du résultat, du résultat net non visé par l'impôt et de la révision des estimations de certains passifs d'impôt sur le résultat, facteurs contrebalancés en partie par une diminution de 19,0 millions $ des actifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement résultant d'une réévaluation de la recouvrabilité future des pertes fiscales reportées en avant aux États-Unis. L'économie d'impôts sur le résultat de 80,5 millions $ au quatrième trimestre de 2020 était principalement attribuable à la perte de la période.

**La perte nette provenant des activités abandonnées s'est chiffrée à 37,6 millions $ au quatrième trimestre de 2021**, comparativement à 379,8 millions $ au quatrième trimestre de 2020. La perte nette provenant des activités abandonnées au quatrième trimestre de 2020 comprenait des révisions défavorables des prévisions à l'égard de certains projets d'envergure et une réduction de 271,6 millions $ de la valeur du groupe destiné à être cédé présenté comme étant détenu en vue de la vente.

# 8 Liquidités et ressources financières

La présente section a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et des ressources financières de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- **l'analyse des flux de trésorerie,** qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- la présentation de la **gestion de la structure du capital** de la Société et de ses **ressources financières**;
- la description de la **dette et des accords de financement** de la Société et de ses **indicateurs de la gestion du capital;**
- la mise à jour sur les **notations de crédit** de la Société;
- la présentation des **dividendes déclarés** par la Société;
- l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société.

## 8.1 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

### SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) : | | |
| Activités d'exploitation | **134,2 $** | 121,5 $ |
| Activités d'investissement | **(263,7)** | (185,1) |
| Activités de financement | **(192,5)** | (190,4) |
| Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | **(0,2)** | (1,7) |
| Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | **(322,3) $** | (255,7) $ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | **932,9** | 1 188,6 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | **610,6 $** | 932,9 $ |
| Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie inclus dans l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | **(2,2) $** | — $ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice , tels qu'ils sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière | **608,4 $** | 932,9 $ |

**La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 322,3 millions $ en 2021,** comparativement à une diminution de 255,7 millions $ en 2020, comme il est expliqué ci-dessous.

## ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

**Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 134,2 millions $ en 2021,** comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 121,5 millions $ en 2020, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS $)

| | | |
|---|---|---|
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 | **121,5** | **$** |
| **Variation entre l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et l'exercice terminé le 31 décembre 2020 :** | | |
| Augmentation du résultat net | 1 628,3 | |
| Augmentation des impôts sur le résultat payés | (48,9) | |
| Diminution des impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net | (73,2) | |
| Diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non financiers non courants | (63,8) | |
| Diminution de l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation | (19,2) | |
| Diminution des dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | (16,6) | |
| Augmentation de la charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions | 26,7 | |
| Diminution de la perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | (283,9) | |
| Augmentation de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats | (62,8) | |
| Diminution de l'ajustement lié au gain sur cession d'un investissement de Capital | 20,0 | |
| Diminution des coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net | (33,5) | |
| Diminution des coûts de restructuration et de transformation payés | 65,3 | |
| Variation de la perte (du gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | (65,6) | |
| Gain sur cessions d'activités de SP&GP | (573,7) | |
| Variation nette des autres provisions | (162,6) | |
| Autres éléments | 2,5 | |
| Variation des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 339,2 | $ |
| Changement provenant de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | (326,5) | |
| **Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021** | **134,2** | **$** |

- **Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 231,4 millions $ en 2021**, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement de 107,8 millions $ en 2020.
- Tel qu'il est décrit à la note 28B des états financiers annuels de 2021, **les flux de trésorerie nets affectés aux variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 97,2 millions $ en 2021**, contre des flux de trésorerie nets générés de 229,2 millions $ en 2020. Cette différence reflète principalement une variation défavorable de l'actif sur contrats, des créances clients, des autres passifs non financiers courants et des stocks, partiellement contrebalancée par une variation favorable surtout des dettes fournisseurs et charges à payer, des autres actifs financiers courants, des autres passifs financiers courants et du passif sur contrats.
- En ce qui concerne les branches d'activité, SNCL Services d'ingénierie a généré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 543,6 millions $ en 2021, comparativement à 800,4 millions $ en 2020, alors que SNCL Projets a affecté des flux de trésorerie aux activités d'exploitation de 266,5 millions $ en 2021, comparativement à 243,1 millions $ en 2020. Les activités abandonnées ont généré 37,8 millions $ de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation en 2021, comparativement à des flux de trésorerie de 165,9 millions $ ayant été affectés aux activités d'exploitation en 2020. Le solde restant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est lié au secteur Capital, aux activités corporatives et aux éléments qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société ni aux activités abandonnées.

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

**Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 263,7 millions $ en 2021,** comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement de 185,1 millions $ en 2020, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

| (EN MILLIONS $) | |
|---|---|
| Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 | **(185,1) $** |
| **Variation entre l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et l'exercice terminé le 31 décembre 2020 :** | |
| Augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles | (30,5) |
| Diminution des paiements au titre des investissements de Capital | 26,1 |
| Variation défavorable des liquidités soumises à restrictions | (11,4) |
| Hausse de l'augmentation des créances en vertu des accords de concession de services, déduction faite du recouvrement | (64,9) |
| Augmentation de la sortie de trésorerie sur cessions d'activités de SP&GP | (6,0) |
| Autres éléments | 8,1 |
| **Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021** | **(263,7) $** |

- L'acquisition d'immobilisations corporelles était principalement liée au matériel informatique et aux améliorations locatives en 2021 et en 2020.
- **En 2021, les paiements au titre des investissements de Capital ont totalisé 29,7 millions $,** comparativement à 55,8 millions $ en 2020. Les paiements effectués en 2021 comprenaient les apports de la Société au Carlyle Global Infrastructure Opportunity Fund, L.P. Les paiements effectués en 2020 comprenaient principalement l'apport de la Société au Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C. et au Carlyle Global Infrastructure Opportunity Fund, L.P.
- L'augmentation plus marquée des créances en vertu des accords de concession de services, déduction faite du recouvrement, est principalement attribuable à la hausse du niveau d'activité du projet de prolongement de la ligne Trillium en 2021 par rapport à 2020.

## ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

**Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement ont totalisé 192,5 millions $ en 2021,** comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement de 190,4 millions $ en 2020, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

| (EN MILLIONS $) | |
|---|---|
| Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 | **(190,4) $** |
| **Variation entre l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et l'exercice terminé le 31 décembre 2020 :** | |
| Baisse du remboursement de la dette avec recours | 1 123,5 |
| Baisse de l'augmentation de la dette avec recours | (1 197,7) |
| Baisse du remboursement de la dette sans recours | 62,9 |
| Baisse de l'augmentation de la dette sans recours | (10,5) |
| Baisse de l'augmentation des autres passifs financiers non courants | (3,7) |
| Autres éléments | 19,6 |
| **Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021** | **(192,5) $** |

- Les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement entre 2021 et 2020 sont principalement expliquées par les facteurs indiqués au tableau ci-dessus. Plus particulièrement, les transactions suivantes liées à la dette avec recours ont eu lieu en 2021 et 2020 :
  - En 2021, la Société a prélevé un montant de 100,0 millions $ en vertu de sa facilité renouvelable engagée (la « convention de crédit »). Au cours du premier trimestre de 2020, la Société a prélevé un montant de 1,0 milliard $ en vertu de sa convention de crédit afin d'avoir accès à des liquidités au cours d'une période difficile sur les marchés des capitaux au début de la pandémie de COVID-19. La Société a remboursé 500,0 millions $ de ce prélèvement au cours du deuxième trimestre de 2020 et le solde restant au cours du troisième trimestre de 2020.
  - Au premier trimestre de 2021, SNC-Lavalin a remboursé intégralement à l'échéance les débentures de série 3 pour un montant total en capital de 175,0 millions $.
  - Au troisième trimestre de 2020, la Société a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 6 non garanties d'un montant en capital de 300 millions $. Une partie du produit net de ce placement a été utilisé pour financer le rachat, au moyen d'achats sur le marché libre, de 40 millions $ des débentures de 2020 en circulation, pour lesquelles le montant de capital résiduel de 260 millions $ a été remboursé intégralement à l'échéance au cours du quatrième trimestre de 2020.
  - En 2020, la facilité de crédit d'InPower BC General Partnership a été remboursée en totalité, ce qui a donné lieu à une sortie de trésorerie de 63,1 millions $.
- La Société a également présenté un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture dans son état de la situation financière pour les passifs issus des activités de financement pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020 à la note 28C de ses états financiers annuels de 2021.
- La Société n'a pas émis ni racheté d'actions en 2021 ni en 2020. Le nombre d'actions ordinaires en circulation au 16 février 2022 était de 175 554 252.
- **Les dividendes payés en 2021** sont demeurés stables par rapport à ceux payés en 2020.

### FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS)

Les flux de trésorerie disponibles (affectés), une mesure non conforme aux normes IFRS, sont calculés comme suit :

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation | **134,2 $** | 121,5 $ |
| Ajouter : paiement du règlement des accusations fédérales inclus dans les activités d'exploitation ci-dessus | **56,0** | 56,0 |
| Déduire : acquisition d'immobilisations corporelles | **(106,3)** | (75,8) |
| Déduire : paiement d'obligations locatives | **(99,8)** | (118,7) |
| **Flux de trésorerie disponibles (affectés) [1]** | **(15,9) $** | (17,0) $ |

[1] Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur cette mesure financière.

**Les flux de trésorerie affectés par la Société se sont chiffrés à 15,9 millions $ en 2021**, comparativement à des flux de trésorerie affectés de 17,0 millions $ en 2020, principalement en raison de la hausse des acquisitions d'immobilisations corporelles en 2021 par rapport à 2020, partiellement contrebalancée par la hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et par la diminution des paiements au titre des obligations locatives au cours de la même période.

## 8.2 GESTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Les sources de financement de la Société découlent principalement de ses flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation liés à ses projets de SP&GP et à ses investissements de Capital, de la cession des actifs non essentiels et des investissements de Capital arrivés à maturité, de l'émission de dettes et de la capacité financière additionnelle disponible en vertu de la convention de crédit. Les fonds de la Société sont surtout utilisés pour répondre aux besoins en fonds de roulement et soutenir les dépenses d'investissement liées aux projets, pour effectuer des investissements en capitaux propres, pour le paiement des dividendes aux actionnaires et pour les activités de fusions et d'acquisitions.

Les principaux objectifs du cadre d'affectation du capital de SNC-Lavalin sont les suivants :

- Générer une croissance interne et externe en SP&GP
- Optimiser le bilan financier
- Distribuer du capital aux actionnaires

## 8.3 SOURCES DE FINANCEMENT

| AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | **608,4 $** | 932,9 $ |
| Portion inutilisée des facilités de crédit renouvelables engagées [1], [2] | **2 292,7 $** | 2 394,7 $ |

[1] Incluant les prélèvements de liquidités et les lettres de crédit émises sur une base engagée, mais excluant les lettres de crédit bilatérales qui peuvent être émises sur une base non engagée.
[2] Excluant l'incidence potentielle des limites de crédit qui pourraient être imposées en vertu des clauses restrictives.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 608,4 millions $ (2020 : 932,9 millions $).

En outre, au 31 décembre 2021, la Société avait une facilité renouvelable engagée d'un montant de 2 600 millions $ en vertu de sa convention de crédit (2020 : 2 600 millions $), dont un montant de 2 292,7 millions $ était inutilisé (2020 : 2 394,7 millions $), et des facilités de crédit non engagées au moyen de lettres de crédit bilatérales.

Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques, incertitudes et limites, notamment, sans s'y limiter, les risques décrits à la section 14, « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de 2021, ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible. Cependant, la pandémie de COVID-19 actuelle a

créé, et continue de créer, un environnement et des circonstances dans lesquels il est difficile de prévoir la conjoncture économique, le contexte financier et l'accès aux marchés financiers, du crédit et des capitaux et, par conséquent, les déclarations concernant les liquidités futures de la Société sont incertaines et dépendent des risques et des incertitudes liés à la pandémie de COVID-19. Se reporter également à la section 14, « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de 2021 pour obtenir une meilleure vue d'ensemble des risques et incertitudes liés à la pandémie de COVID-19 auxquels la Société est exposée.

Par ailleurs, en raison de la nature des activités de la Société et du fait qu'elle exerce ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités et partenariats à l'échelle internationale, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont répartis dans de nombreux emplacements. Afin de gérer ses besoins et réserves de trésorerie, la Société a conclu diverses ententes d'équilibrage de trésorerie avec des institutions financières et peut transférer des soldes de trésorerie entre les filiales, partenariats ou entités émettrices ou a recours à des facilités de crédit pour répondre aux besoins en capital de certains projets ou effectuer d'autres décaissements.

## 8.4 DETTE ET ACCORDS DE FINANCEMENT

### DETTE SANS RECOURS, DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ ET DETTE AVEC RECOURS

La Société ne tient pas compte de la dette sans recours ni de la dette avec recours limité lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation de certains investissements de Capital ou de certaines entités de portefeuille détenus par la Société. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas de recours à l'encontre du crédit général de la Société, mais plutôt à l'encontre des actifs précis des investissements de Capital ou à l'encontre des investissements qu'ils financent dans les investissements de Capital. Les investissements de la Société et les actifs sous-jacents liés à ses investissements de Capital comptabilisés selon les méthodes de la consolidation ou de la mise en équivalence pourraient présenter un risque si ces investissements ou ces entités de portefeuille n'étaient pas en mesure de rembourser leur dette à long terme.

Au 31 décembre 2021, la Société devait maintenir un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ne dépassant pas : a) 3,75 fois en vertu de la convention de crédit de la Société; b) 3,50 fois en vertu de la convention de prêt, datée du 20 avril 2017, entre SNC-Lavalin Autoroute Holding inc. (« Autoroute Holding »), une filiale indirecte entièrement détenue de la Société, et CDPQ Revenu Fixe inc. (« CDPQ RF »), une filiale entièrement détenue de la Caisse de dépôt et placement du Québec (dans sa version modifiée, mise à jour ou autrement révisée, de temps à autre, la « convention de prêt avec la CDPQ » et le prêt avec recours limité qui y est établi, soit le « prêt de la CDPQ »). Au 31 décembre 2021, le ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA de la Société, tel qu'il a été calculé en vertu de la convention de crédit et de la convention de prêt avec la CDPQ, était de 1,4 fois et, par conséquent, la Société respectait ses clauses restrictives relatives au ratio financier en vertu de ces conventions.

Le sens donné aux termes « dette nette avec recours » et « RAIIA » dans la convention de crédit et dans la convention de prêt avec la CDPQ est différent de celui donné aux mesures financières du même nom utilisées dans le présent rapport de gestion. De plus, le calcul du ratio tient compte de certaines informations financières qui ne font pas partie des états financiers annuels de 2021 et du présent rapport de gestion, ou qui ne sont pas considérées comme de la dette avec recours dans ces documents. Par exemple, les acomptes reçus sur contrat, qui totalisaient 145,4 millions $ au 31 décembre 2021 (2020 : 226,1 millions $) et les lettres de crédit financières en cours, dont le montant s'élevait à 97,9 millions $ au 31 décembre 2021 (2020 : 101,7 millions $) sont inclus dans la dette nette avec recours utilisée dans le calcul du ratio.

### REMBOURSEMENT DES DÉBENTURES DE SÉRIE 3 ET DES DÉBENTURES DE 2020

Au premier trimestre de 2021, SNC-Lavalin a remboursé intégralement à l'échéance les débentures de série 3 pour un montant total en capital de 175,0 millions $.

Au troisième trimestre de 2020, une partie du produit net de l'émission des débentures de série 6 a été utilisée pour financer le rachat, au moyen d'achats sur le marché libre, de 40 millions $ des débentures de 2020 en circulation, pour lesquelles le montant de capital résiduel de 260 millions $ a été remboursé intégralement à l'échéance au cours du quatrième trimestre de 2020.

### MODIFICATIONS À LA FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

Le 26 mars 2021, certains prêteurs en vertu de la facilité renouvelable de la Société ont convenu de reporter l'échéance de cette facilité uniquement à l'égard de ces prêteurs du 15 mai 2022 au 30 avril 2023 et, comme condition à l'obtention du consentement de ces prêteurs au report de l'échéance, le prix mixte applicable à la facilité renouvelable a été augmenté en conséquence. Par conséquent, le principal de la tranche A de la facilité renouvelable est de 2 000 millions $ jusqu'au 15 mai 2022 et de 1 690,8 millions $ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023, et le principal de la tranche B de la facilité renouvelable est de 600 millions $ jusqu'au 15 mai 2022 et de 507,2 millions $ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023.

### ÉMISSION DE DÉBENTURES DE SÉRIE 6

Au troisième trimestre de 2020, SNC-Lavalin a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 6 non garanties d'un montant en capital de 300 millions $, qui portent intérêt au taux de 3,80 % par année et viennent à échéance le 19 août 2024.

## 8.5 INDICATEURS DE LA GESTION DU CAPITAL

La Société évalue périodiquement la structure de son capital en utilisant certains ratios qui sont décrits ci-après.

### RATIO DE LA DETTE NETTE AVEC RECOURS ET AVEC RECOURS LIMITÉ SUR LE RAIIA AJUSTÉ

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Il est calculé en comparant le montant net de la dette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée au RAIIA ajusté de la période correspondante de 12 mois, comme suit :

| AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF LE RATIO) | **2021** | 2020 |
|---|---|---|
| Dette avec recours limité | **400,0 $** | 400,0 $ |
| Dette avec recours | **1 094,1** | 1 171,0 |
| Déduire : | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | **608,4** | 932,9 |
| **Dette nette avec recours et avec recours limité** [(1)] | **885,7 $** | 638,1 $ |
| RAIIA ajusté (sur 12 mois consécutifs) [(1)] | **525,0** | 200,1 |
| **Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté** [(1)] | **1,7** | 3,2 |

(1) Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières.

Bien que le niveau de la dette avec recours limité soit demeuré stable au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020, la diminution de la dette avec recours en 2021 a été plus que contrebalancée par la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période correspondante, ce qui a donné lieu à une augmentation du montant net de la dette avec recours et avec recours limité au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020. Compte tenu de la hausse du RAIIA ajusté en 2021 par rapport à 2020, le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté a diminué pour s'établir à 1,7 au 31 décembre 2021, comparativement à 3,2 au 31 décembre 2020.

### RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES (« RCPMA »)

**Le RCPMA est une mesure financière supplémentaire**. Une définition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 13. Le **RCPMA s'est établi à 14,3 % en 2021**, comparativement à -33,4 % en 2020.

## 8.6 NOTATIONS DE CRÉDIT

Le 10 février 2021, DBRS a placé sous surveillance avec perspectives négatives la notation d'émetteur et la notation des débentures non garanties de la Société, toutes deux s'établissant actuellement à BB (élevée). Le 22 avril 2021, DBRS a confirmé sa note BB (élevée) et l'a retirée de la catégorie sous surveillance avec perspectives négatives. DBRS considère que l'accord de vente des activités de Pétrole et gaz de la Société permet une sortie relativement propre de ses contrats actifs et des obligations de garantie continues des contrats antérieurs. Pour DBRS, la vente est également une étape importante dans la réalisation de l'initiative stratégique consistant à se concentrer sur les activités de base des services d'ingénierie. La confirmation de la notation est étayée par la position de liquidité confortable de la Société et une facilité de crédit renouvelable largement inutilisée, ainsi que par le portefeuille d'investissements de Capital de la Société. DBRS a intégré sa méthodologie « Rating Companies in the Services Industry » dans la notation de la Société, ainsi que la méthodologie « Rating Companies in the Construction and Property Development Industry », qui aligne mieux le profil de risque avec l'orientation stratégique de sortie des contrats de projets de construction clés en main à prix forfaitaire. DBRS prend note de l'évaluation des risques commerciaux légèrement améliorée de la Société avec cette incorporation.

Le 14 juin 2021, S&P Global Ratings a révisé sa perspective sur la Société pour la faire passer de négative à stable et a confirmé sa notation de crédit d'émetteur BB+. Les perspectives stables reflètent les attentes selon lesquelles la Société générera une amélioration constante de ses résultats et de ses flux de trésorerie au cours des deux prochaines années, avec une réduction du risque financier associé aux contrats de projets de construction clés en main à prix forfaitaire restants de la Société.

## 8.7 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Les dividendes déclarés pour les trois derniers exercices se présentent comme suit :

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN $) | **2021** | 2020 | 2019 |
|---|---|---|---|
| Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin, par action [1] | **0,080 $** | 0,080 $ | 0,240 $ |
| Diminution du dividende (%) | **— %** | (67) % | (79) % |

[1] Les dividendes déclarés sont présentés dans l'exercice qui comprend la date de déclaration.

**Le total des dividendes en trésorerie payés en 2021 s'est établi à 14,0 millions $,** comparativement à 14,0 millions $ en 2020. La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 32 ans. La politique de dividende est déterminée par le conseil d'administration de la Société.

## 8.8 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin assume diverses obligations contractuelles. Le tableau suivant présente un sommaire des engagements contractuels futurs de SNC-Lavalin portant précisément sur les remboursements de la dette à court terme et de la dette à long terme, les engagements à investir dans des investissements de Capital et les obligations locatives.

| (EN MILLIONS $) | 2022 | 2023-2024 | 2025-2026 | PAR LA SUITE | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| Versements sur la dette à court terme et la dette à long terme, engagements à investir et obligations locatives : | | | | | |
| Avec recours | 99,8 $ | 1 000,0 $ | — $ | — $ | **1 099,8 $** |
| Avec recours limité | — | 400,0 | — | — | **400,0** |
| Sans recours | 15,4 | 150,8 | 7,4 | — | **173,6** |
| Engagements à investir dans des investissements de Capital | 24,9 | — | — | — | **24,9** |
| Obligations locatives | 118,5 | 181,3 | 107,2 | 230,6 | **637,6** |
| **Total** | 258,6 $ | 1 732,1 $ | 114,6 $ | 230,6 $ | **2 335,9 $** |

D'autres précisions sur les versements futurs de capital sur la dette à court terme et la dette à long terme avec recours, avec recours limité et sans recours de la Société sont fournies à la note 20D des états financiers annuels de 2021. Les engagements à investir dans des investissements de Capital proviennent du fait que SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport lorsqu'elle investit, mais peut plutôt injecter sa part des fonds au fil du temps, comme il est décrit à la note 5C de ses états financiers annuels de 2021. Au 31 décembre 2021, les engagements à investir dans des investissements de Capital se rapportaient aux apports liés au projet Eglinton Crosstown (2020 : Eglinton Crosstown) et ils sont présentés dans les « Autres passifs financiers courants » (voir la note 18 des états financiers annuels de 2021), puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou sont remboursables par anticipation. De l'information relative aux obligations locatives de la Société est fournie à la note 34 des états financiers annuels de 2021.

En 2016, SNC-Lavalin a conclu une entente visant à soutenir un engagement d'un montant de 100 millions $ US auprès d'un fonds d'investissements mondiaux en infrastructures parrainé par The Carlyle Group (« Carlyle »), sous réserve de certaines conditions. Aux termes de cette entente, SNC-Lavalin s'engage de concert avec Carlyle à investir dans des projets d'infrastructures et à effectuer des travaux dans le cadre de ces projets. Cet engagement d'investissement s'est chiffré à 60,5 millions $ US (environ 77,4 millions $ CA) au 31 décembre 2021 (2020 : 82,5 millions $ US [environ 105,7 millions $ CA]) et il sera comptabilisé à titre de passif, en tout ou en partie, lorsque les conditions comptables seront remplies.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société présente l'information sur le classement et la juste valeur de ses instruments financiers, de même que sur la nature, l'ampleur et la gestion des risques découlant des instruments financiers, à la note 30 de ses états financiers annuels de 2021.

| Instruments financiers dérivés |
|---|
| SNC-Lavalin utilise ou peut utiliser des instruments financiers dérivés, soit :<br>◦ des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change;<br>◦ des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement;<br>◦ des instruments financiers dérivés afin de limiter le risque de variabilité de la juste valeur des unités d'actions attribuées dans le cadre de ses régimes d'unités d'actions, qui fluctue en fonction du cours des actions de la Société;<br>◦ des ententes de swap liées au prix d'une marchandise pour certains contrats pour se protéger du risque de fluctuation provenant du prix de la marchandise.<br>Se reporter à la note 30 des états financiers annuels de 2021 pour obtenir plus de détails. |
| Tous les instruments financiers sont conclus avec des institutions financières de première catégorie, dont SNC-Lavalin prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats. |

Les instruments financiers dérivés sont assujettis aux modalités de crédit, aux contrôles financiers et aux procédures de gestion et de surveillance des risques habituels.

# 9 Situation financière

## 9.1 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

### ACTIF

| AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 | VARIATION ($) | EXPLICATIONS |
|---|---|---|---|---|
| **Actifs courants** | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | **608,4 $** | 932,9 $ | (324,5) $ | Se reporter à l'analyse présentée à la section 8.1. |
| Liquidités soumises à restrictions | **13,4** | 29,3 | (15,9) | Baisse des liquidités soumises à restrictions principalement attribuable à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021. |
| Créances clients | **1 145,9** | 1 199,2 | (53,2) | Baisse principalement attribuable à la variation de multiples projets. |
| Actif sur contrats | **1 119,0** | 1 090,1 | 28,9 | Hausse principalement attribuable à la variation de multiples projets. |
| Stocks | **17,0** | 16,1 | 0,9 | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent. |
| Autres actifs financiers courants | **138,4** | 257,4 | (119,1) | Baisse attribuable à une diminution de la juste valeur favorable des instruments financiers dérivés, à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021, et à une baisse du solde du recouvrement de coûts attendu de fournisseurs et de sous-traitants et d'autres actifs courants. |
| Autres actifs non financiers courants | **246,2** | 253,3 | (7,2) | Baisse principalement attribuable à la baisse des charges payées d'avance et autres, partiellement contrebalancée par une hausse des impôts sur le résultat et autres taxes à recevoir. |
| Actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente | **343,9** | 273,2 | 70,7 | Hausse principalement attribuable à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021, partiellement contrebalancée par la cession en 2021 de l'actif des activités de Pétrole et gaz qui étaient classées comme étant détenues en vue de la vente au 31 décembre 2020. |
| **Total des actifs courants** | **3 632,3 $** | 4 051,6 $ | (419,3) $ | |
| Immobilisations corporelles | **333,5 $** | 375,9 $ | (42,4) $ | Baisse principalement attribuable aux cessions/mises hors service/récupérations et à la perte de valeur de certains actifs en 2021, puisque les ajouts étaient comparables au montant de l'amortissement au cours de l'exercice. |
| Actif au titre du droit d'utilisation | **355,6** | 346,8 | 8,8 | Hausse reflétant les ajouts au cours de l'exercice, partiellement contrebalancée par la dotation à l'amortissement et la perte de valeur. |
| Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | **380,7** | 378,7 | 2,0 | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent. |
| Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | **41,3** | 9,7 | 31,7 | Hausse principalement attribuable aux apports en capital au Carlyle Global Infrastructure Opportunity Fund, L.P. |
| Goodwill | **3 382,9** | 3 429,5 | (46,5) | Baisse attribuable à la conversion des devises étrangères. |
| Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises | **445,7** | 544,1 | (98,3) | Baisse principalement attribuable à la dotation à l'amortissement comptabilisée en 2021. |
| Actif d'impôt sur le résultat différé | **658,1** | 655,8 | 2,2 | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent. |
| Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services | **304,2** | 433,9 | (129,7) | Baisse principalement attribuable à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021, partiellement contrebalancée par une hausse liée à l'avancement de la construction du projet de TransitNEXT. |
| Autres actifs financiers non courants | **25,4** | 31,4 | (6,0) | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent. |
| Autres actifs non financiers non courants | **316,2** | 83,0 | 233,2 | Hausse principalement attribuable au fait que l'Atkins Pension Plan est en situation de surplus au 31 décembre 2021. |
| **Total de l'actif** | **9 876,0 $** | 10 340,3 $ | (464,3) $ | |

## PASSIF

| AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 | VARIATION ($) | EXPLICATIONS |
|---|---|---|---|---|
| **Passifs courants** | | | | |
| Dettes fournisseurs et charges à payer | **1 652,5 $** | 1 730,4 $ | (77,9) $ | Baisse principalement attribuable aux variations de multiples projets et des charges à payer. |
| Passif sur contrats | **838,2** | 837,0 | 1,2 | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent. |
| Autres passifs financiers courants | **205,8** | 187,8 | 18,0 | Hausse principalement attribuable à une hausse des retenues sur contrats avec des fournisseurs. |
| Autres passifs non financiers courants | **328,1** | 473,8 | (145,7) | Baisse principalement attribuable à une baisse de l'impôt sur le résultat à payer, partiellement contrebalancée par une hausse du passif lié aux régimes d'unités d'actions. |
| Tranche à court terme des provisions | **425,6** | 401,6 | 24,0 | Voir la note 22 des états financiers annuels de 2021 pour plus de détails. |
| Tranche à court terme des obligations locatives | **91,3** | 97,4 | (6,1) | Baisse principalement attribuable à certains contrats de location ayant échu ou étant près de leur échéance en 2021. |
| Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme : | | | | |
| Avec recours | **96,9** | 175,0 | (78,1) | Baisse principalement attribuable au remboursement intégral des débentures de série 3 à l'échéance au premier trimestre de 2021, partiellement contrebalancée par le montant du prélèvement sur la facilité renouvelable. |
| Sans recours | **14,0** | 31,3 | (17,2) | Baisse principalement attribuable à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021. |
| Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente | **298,9** | 340,3 | (41,4) | Baisse principalement attribuable à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021, contrebalancée par la décomptabilisation des passifs détenus en vue de la vente liés aux activités de Pétrole et gaz au moment de leur cession en 2021. |
| **Total des passifs courants** | **3 951,3 $** | 4 274,4 $ | (323,1) $ | |
| Dette à long terme : | | | | |
| Avec recours | **997,2 $** | 996,0 $ | 1,2 $ | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent. |
| Avec recours limité | **400,0** | 400,0 | — | Pas de variation par rapport à l'exercice précédent. |
| Sans recours | **156,0** | 400,3 | (244,2) | Baisse principalement attribuable à la présentation d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021. |
| Autres passifs financiers non courants | **137,5** | 193,9 | (56,3) | Baisse principalement attribuable à la baisse de la tranche à long terme du passif lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) initialement comptabilisé en 2019. |
| Tranche à long terme des provisions | **470,4** | 753,2 | (282,8) | Voir la note 22 des états financiers annuels de 2021 pour plus de détails. |
| Tranche à long terme des obligations locatives | **405,7** | 399,2 | 6,5 | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent. |
| Autres passifs non financiers non courants | **—** | 0,2 | (0,2) | Solde non significatif. |
| Passif d'impôt sur le résultat différé | **364,2** | 354,3 | 9,8 | Pas de variation importante par rapport à l'exercice précédent. |
| **Total du passif** | **6 882,5 $** | 7 771,6 $ | (889,1) $ | |

## CAPITAUX PROPRES

| AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 | VARIATION ($) | EXPLICATIONS |
|---|---|---|---|---|
| Capital social | **1 805,1 $** | 1 805,1 $ | — $ | Sans objet. |
| Résultats non distribués | **1 501,6** | 478,4 | 1 023,2 | Hausse principalement attribuable au résultat net de 2021, conjugué aux autres éléments du résultat global se rapportant principalement aux réévaluations liées aux régimes à prestations définies. |
| Autres composantes des capitaux propres | **(333,3)** | (320,1) | (13,2) | Baisse principalement liée aux écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger, partiellement contrebalancée par des couvertures de flux de trésorerie. |
| Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente | **—** | 594,1 | (594,1) | Solde de 2020 principalement lié au solde cumulé des écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger des activités de Pétrole et gaz qui étaient présentées à titre de groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2020. Le solde a été reclassé dans l'état du résultat net à la conclusion de la cession en 2021. |
| **Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin** | **2 973,4 $** | 2 557,5 $ | 415,9 $ | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | **20,1** | 11,2 | 8,9 | Solde non significatif. |
| **Total des capitaux propres** | **2 993,5 $** | 2 568,7 $ | 424,8 $ | |

## FONDS DE ROULEMENT

| AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | 2020 | VARIATION ($) | EXPLICATIONS |
|---|---|---|---|---|
| Fonds de roulement [1] | **(319,0) $** | (222,9) $ | (96,1) $ | Baisse attribuable à la variation de plusieurs actifs et passifs courants, notamment la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des autres actifs financiers courants et des autres passifs non financiers courants. |
| Ratio du fonds de roulement [1] | **0,92** | 0,95 | (0,03) | |

[1] Mesures financières supplémentaires conformes aux normes IFRS. Se reporter à la section 13 pour plus de détails sur ces mesures financières.

# 10 Transactions entre parties liées

La Société présente l'information sur ses transactions entre parties liées, telles que définies à l'IAS 24, *Information relative aux parties liées,* dans la note 36 des états financiers annuels de 2021.

# 11 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2 des états financiers annuels de 2021, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements comptables critiques et les estimations clés relatifs à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont détaillés à la note 3 des états financiers annuels de 2021.

# 12 Méthodes comptables et modifications

Veuillez consulter la note 2 des états financiers annuels de 2021 pour plus de détails sur les principales méthodes comptables de la Société.

# 13 Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires et informations non financières

La section suivante présente des informations concernant les mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, les mesures financières supplémentaires et les informations non financières qu'utilise la Société pour analyser et mesurer ses résultats. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures permettent de mieux comprendre la performance opérationnelle et la situation financière de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des normes IFRS. De plus, des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires et d'autres informations non financières sont présentés séparément pour les activités de SP&GP, en excluant les composantes liées à Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités de SP&GP sont habituellement analysées séparément par la Société.

## 13.1 PERFORMANCE

**Le résultat dilué par action ajusté** se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS qui constitue un indicateur de la performance financière des activités de la Société et permet à la Société de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en tenant compte de la dilution. Se reporter à la **section 13.4.1** pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté et du résultat dilué par action déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

**Le RAIIA ajusté** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS utilisée par la direction pour faciliter la comparaison de la performance opérationnelle d'une période à l'autre et pour préparer des budgets et des prévisions d'exploitation annuels. Le RAIIA ajusté découle du RAIIA provenant des activités poursuivies et exclut les charges liées aux coûts de restructuration et de transformation, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou les ajustements des gains ou pertes sur ces cessions), l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite (tel qu'il est décrit à la note 33 des états financiers annuels de 2021), la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, la charge de l'égalisation des prestations au titre de la pension minimale garantie (Guaranteed Minimum Pension, la « GMP ») (tel qu'il est décrit à la note 3 des états financiers annuels de 2021) et la reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente. Il convient de noter que les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration et la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC) présentés au cours de périodes antérieures ont été retirés de la liste des éléments d'ajustement, car il n'y a pas eu d'ajustements de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent. La Société est d'avis que le RAIIA ajusté est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et aux autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le RAIIA ajusté complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances

qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Se reporter à la **section 13.4.2** pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net provenant des activités poursuivies déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception de la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR et des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

**Le ratio du RAIIA ajusté sur les produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité de la Société et faciliter les comparaisons d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Ce ratio est calculé en divisant le montant du RAIIA ajusté d'une période par le montant des produits de la même période. Ce ratio est fourni à la fois sur une base consolidée et séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception de la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR et des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit qu'un tel ratio est utile puisque ces activités sont analysées séparément par la Société. Le tableau présentant le calcul de ce ratio se trouve à la **section 13.4.3**.

**Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies, ajusté en fonction de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments d'ajustement sont les coûts de restructuration et de transformation, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite, la reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente, la charge de l'égalisation des prestations au titre de la GMP, ainsi que les impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle sur les ajustements susmentionnés. Il convient de noter que les ajustements suivants présentés au cours de périodes antérieures ont été retirés de la liste des éléments d'ajustement, car il n'y a pas eu d'ajustements de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent : les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration, les frais de financement liés à l'entente visant la vente d'actions de l'Autoroute 407 ETR et la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC). La Société est d'avis que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Il est également utilisé par la direction pour évaluer la performance des activités de la Société d'une période à l'autre. Se reporter à la **section 13.4.1** pour un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception de la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR et des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

**Le ratio des octrois sur les produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant des contrats octroyés divisé par le montant des produits pour une période donnée. Cette mesure s'avère utile, car elle sert de base à l'évaluation du renouvellement des activités en comparant la valeur des obligations de prestation

ajoutées au cours d'une période donnée au montant des produits constatés au titre des obligations de prestation remplies au cours de la même période. Il est à noter que le montant des produits utilisé pour calculer ce ratio inclut uniquement les produits qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients,* et qui sont présentés à la note 9 des états financiers annuels de 2021. Se reporter à la **section 5** pour le calcul du ratio des octrois sur les produits sur une base consolidée, et à la **section 13.4.4** pour le calcul du ratio des octrois sur les produits pour certains secteurs pour lesquels la Société estime que cette mesure est la plus pertinente.

**Le RAIIA** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat provenant des activités poursuivies avant les charges financières nettes (produits financiers nets), les impôts sur le résultat et les amortissements. Par conséquent, cette mesure financière permet la comparabilité des résultats d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les effets des éléments habituellement associés aux activités d'investissement et de financement. Se reporter à la **section 13.4.2** pour un rapprochement du RAIIA et du résultat net provenant des activités poursuivies déterminé conformément aux normes IFRS.

**Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)** est une mesure financière supplémentaire qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, en excluant les « autres composantes des capitaux propres ». La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cet élément des capitaux propres découle en partie de la conversion en dollars canadiens de ses établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente ainsi que du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant sa quote-part cumulative des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces montants ne reflètent pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change et de son risque de taux d'intérêt. La Société croit que cette mesure financière est utile pour comparer sa rentabilité à une mesure de ses capitaux propres excluant certains éléments de volatilité. Se reporter à la **section 8.4**.

**Le RAIIA sectoriel ajusté** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS dérivée du RAII sectoriel ajusté (tel que défini à la note 4 des états financiers annuels de 2021) qui est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs de la Société, mais en excluant certains éléments liés aux activités d'investissement de façon à exclure l'amortissement des coûts directement liés aux activités**.** La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses pairs. Se reporter à la **section 13.4.5** pour un rapprochement du RAIIA sectoriel ajusté, du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé.

**Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets** est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité des secteurs de la Société et qui, de l'avis de la direction, facilite la comparaison d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Ce ratio est calculé en divisant le montant du RAIIA sectoriel ajusté d'une période par le montant des produits sectoriels nets de la même période. Bien que le présent rapport de gestion ne présente pas ce ratio, la Société en explique le calcul à la **section 13.5.3** de ce rapport de gestion, car le communiqué de presse annonçant les résultats ainsi que d'autres documents publiés par la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 font mention de ce ratio dans la présentation des objectifs financiers prospectifs de la Société. En outre, tel qu'il a été annoncé précédemment, la Société modifiera ses informations sectorielles à compter du premier trimestre de 2022, et ce ratio non conforme aux normes IFRS sera communiqué pour le nouveau secteur Services d'ingénierie dans les futurs documents financiers publics de la Société; les chiffres comparatifs seront retraités pour refléter les nouvelles branches d'activité et les nouveaux secteurs opérationnels et à présenter.

**Les produits sectoriels nets** sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux produits sectoriels moins les coûts directs pour les sous-traitants et les autres charges directes qui sont recouvrables directement auprès des clients. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses concurrents et de ses pairs. Bien que le présent rapport de gestion ne présente pas les produits sectoriels nets, la Société présente, à la **section 13.5.3** de ce rapport de gestion, un rapprochement quantitatif de cette mesure et des produits sectoriels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, car le communiqué de presse annonçant les résultats ainsi que d'autres documents publiés par la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 font mention de cette mesure dans la présentation des objectifs financiers prospectifs de la Société. En outre, tel qu'il a été annoncé précédemment, la Société modifiera ses informations sectorielles à compter du premier trimestre de 2022, et cette mesure non conforme aux normes IFRS sera communiquée pour le nouveau secteur Services d'ingénierie dans les futurs documents financiers publics de la Société; les chiffres comparatifs seront retraités pour refléter les nouvelles branches d'activité et les nouveaux secteurs opérationnels et à présenter.

## 13.2 LIQUIDITÉ

**Le délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur ICGP** est une mesure financière supplémentaire qui correspond au nombre moyen de jours nécessaire pour convertir les créances clients et l'actif sur contrats du secteur ICGP, selon un solde moyen sur 12 mois pour tous les éléments; le résultat est ensuite divisé par les produits moyens sur 12 mois du secteur et multiplié par 365 jours, afin de calculer un nombre de jours. La Société effectue un suivi serré de cette mesure afin d'assurer le recouvrement en temps opportun et de saines liquidités pour le secteur ICGP. La Société est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs puisqu'elle démontre la capacité de ce secteur à convertir en temps opportun ses produits gagnés en trésorerie. Se reporter à la **section 4.2.4.1** pour le délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur ICGP.

**Les flux de trésorerie disponibles (affectés)** sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation, moins l'acquisition d'immobilisations corporelles et le paiement d'obligations locatives et compte non tenu du règlement des accusations fédérales inclus dans les activités d'exploitation. SNC-Lavalin est d'avis que les flux de trésorerie disponibles (affectés) constituent une mesure significative des flux de trésorerie discrétionnaires générés (affectés) par la Société et dont elle dispose notamment pour assurer le service de sa dette, respecter ses autres obligations de paiement et effectuer des investissements stratégiques. Cette mesure non conforme aux normes IFRS exclut l'incidence du règlement des accusations fédérales (se reporter à la note 18 des états financiers annuels de 2021 et à la **section 14**) qui est inclus dans les activités d'exploitation puisque la Société estime que cet élément n'est pas représentatif de sa capacité à générer des flux de trésorerie provenant de ses activités courantes. Se reporter à la **section 8.1** pour un rapprochement des flux de trésorerie disponibles (affectés) et des flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

**Le ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant les flux de trésorerie disponibles (affectés) par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin, deux mesures non conformes aux normes IFRS. La Société est d'avis qu'un tel ratio est utile pour analyser la capacité de la Société à convertir sa rentabilité en trésorerie. Bien que le présent rapport de gestion ne présente pas ce ratio, la Société en explique le calcul à la **section 13.5.5** de ce rapport de gestion, car le communiqué de presse annonçant les résultats ainsi que d'autres documents publiés par la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 font mention de ce ratio dans la présentation des objectifs financiers prospectifs de la Société.

**La dette nette avec recours et avec recours limité** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de la dette avec recours et avec recours limité, diminué du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin d'une période donnée. La direction utilise cette mesure pour analyser l'endettement de la Société, en excluant les obligations locatives et l'endettement lié au financement sans recours. Se reporter à la **section 8.5** pour le calcul de cette mesure non conforme aux normes IFRS.

**Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté** est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Il est calculé en comparant le montant de la dette nette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée avec le RAIIA ajusté de la période des 12 derniers mois correspondante. La direction est d'avis que cette mesure est utile pour évaluer la capacité de la Société à assurer le service de sa dette avec recours et avec recours limité découlant de ses activités poursuivies. Se reporter à la **section 8.5** pour le calcul de ce ratio non conforme aux normes IFRS.

**Le fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société diminué du total de ses passifs courants et le **ratio du fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société divisé par le total de ses passifs courants. Cette mesure et ce ratio sont des mesures financières supplémentaires utilisées pour comparer les actifs courants de la Société avec ses passifs courants et sont considérés comme des mesures utiles pour analyser les liquidités de la Société. Ces mesures sont présentées à la **section 9**.

## 13.3 AUTRE

**Les produits internes** sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant au montant des produits d'une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, des cessions et des variations des taux de change pour la même période. Cette mesure non conforme aux normes IFRS est utilisée pour analyser le niveau d'activité de la Société, en excluant l'incidence de certaines transactions ainsi que des fluctuations de taux de change afin de faciliter la comparaison d'une période à l'autre et la comparaison par rapport aux pairs. Par conséquent, **la croissance interne des produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en comparant le montant des produits internes d'une période donnée avec le montant des produits internes de la période comparative. Ni les produits internes ni la croissance interne des produits n'ont de définition normalisée dans les normes IFRS et d'autres émetteurs pourraient définir ces mesures différemment; de ce fait, ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres émetteurs. Se reporter à la **section 13.4.6** pour le calcul du ratio de la croissance interne des produits.

## 13.4 RAPPROCHEMENTS

L'objectif de la présente section est de fournir un rapprochement quantitatif entre certaines mesures non conformes aux normes IFRS et la mesure la plus comparable conforme aux normes IFRS, et de présenter le calcul sous-jacent de certains ratios non conformes aux normes IFRS :

### 13.4.1 RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN

| QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | | | 2020 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Avant impôts | Impôts | Après impôts | Résultat dilué par action en $ | Avant impôts | Impôts | Après impôts | Résultat dilué par action en $ |
| **Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies** | | | **(15,3) $** | **(0,09) $** | | | (322,9) $ | (1,84) $ |
| Coûts de restructuration et de transformation | **30,9 $** | **(6,7) $** | **24,2 $** | | 31,8 $ | (8,9) $ | 23,0 $ | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises | **23,4** | **(5,2)** | **18,1** | | 23,2 | (4,3) | 18,9 | |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital | **(5,0)** | **1,4** | **(3,7)** | | (25,0) | — | (25,0) | |
| Égalisation des prestations au titre de la GMP | **—** | **—** | **—** | | 4,0 | (0,8) | 3,2 | |
| Ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite | **—** | **—** | **—** | | 48,3 | (11,7) | 36,6 | |
| Perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | **—** | **—** | **—** | | 6,1 | — | 6,1 | |
| **Total des ajustements** | **49,2 $** | **(10,5) $** | **38,7 $** | **0,22 $** | 88,3 $ | (25,8) $ | 62,7 $ | 0,36 $ |
| **Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** | | | **23,4 $** | **0,13 $** | | | (260,2) $ | (1,48) $ |
| **Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital** | | | **52,6 $** | **0,30 $** | | | 33,5 $ | 0,19 $ |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital déjà pris en compte ci-dessus | **(5,0)** | **1,4** | **(3,7)** | | (25,0) | — | (25,0) | |
| **Total des ajustements** | **(5,0) $** | **1,4 $** | **(3,7) $** | **(0,02)** | (25,0) $ | — $ | (25,0) $ | (0,14) $ |
| **Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital** | | | **48,9 $** | **0,28 $** | | | 8,5 $ | 0,05 $ |
| **Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP** | | | **(25,6) $** | **(0,15) $** | | | (268,7) $ | (1,53) $ |

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | | | 2020 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Avant impôts | Impôts | Après impôts | Résultat dilué par action en $ | Avant impôts | Impôts | Après impôts | Résultat dilué par action en $ |
| **Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies** | | | **100,2 $** | **0,57 $** | | | (356,1) $ | (2,03) $ |
| Coûts de restructuration et de transformation | **70,1 $** | **(16,5) $** | **53,6 $** | | 63,3 $ | (13,9) $ | 49,4 $ | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises | **89,5** | **(17,3)** | **72,1** | | 126,8 | (23,3) | 103,5 | |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital | **(5,0)** | **1,4** | **(3,7)** | | (25,0) | — | (25,0) | |
| Réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR | **—** | **—** | **—** | | 57,2 | (7,6) | 49,6 | |
| Perte sur cessions d'activités de SP&GP | **0,6** | **—** | **0,6** | | 7,5 | — | 7,5 | |
| Égalisation des prestations au titre de la GMP | **—** | **—** | **—** | | 4,0 | (0,8) | 3,2 | |
| Ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite | **—** | **—** | **—** | | 58,3 | (14,7) | 43,6 | |
| Perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | **(1,3)** | **—** | **(1,3)** | | 6,1 | — | 6,1 | |
| **Total des ajustements** | **153,9 $** | **(32,5) $** | **121,4 $** | **0,69 $** | 298,1 $ | (60,2) $ | 237,9 $ | 1,36 $ |
| **Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** | | | **221,6 $** | **1,26 $** | | | (118,2) $ | (0,67) $ |
| **Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital** | | | **73,2 $** | **0,42 $** | | | 45,6 $ | 0,26 $ |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital déjà pris en compte ci-dessus | **(5,0)** | **1,4** | **(3,7)** | | (25,0) | — | (25,0) | |
| Réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR déjà prise en compte ci-dessus | **—** | **—** | **—** | | 57,2 | (7,6) | 49,6 | |
| **Total des ajustements** | **(5,0) $** | **1,4 $** | **(3,7) $** | **(0,02) $** | 32,2 $ | (7,6) $ | 24,6 $ | 0,14 $ |
| **Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital** | | | **69,5 $** | **0,40 $** | | | 70,2 $ | 0,40 $ |
| **Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP** | | | **152,1 $** | **0,87 $** | | | (188,4) $ | (1,07) $ |

## 13.4.2 RAIIA ET RAIIA AJUSTÉ CONSOLIDÉS

| QUATRIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | | 2020 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **PROVENANT DE SP&GP** | **PROVENANT DE CAPITAL** | **TOTAL** | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL |
| Résultat net provenant des activités poursuivies | **(67,7) $** | **52,6 $** | **(15,1) $** | (353,1) $ | 33,5 $ | (319,7) $ |
| Charges financières nettes | **22,9** | **4,1** | **27,0** | 23,6 | 3,9 | 27,5 |
| Impôts sur le résultat | **(49,7)** | **1,9** | **(47,8)** | (80,2) | (0,3) | (80,5) |
| **RAII** | **(94,5) $** | **58,5 $** | **(35,9) $** | (409,7) $ | 37,0 $ | (372,7) $ |
| Amortissements | **45,1 $** | **— $** | **45,2 $** | 48,8 $ | — $ | 48,8 $ |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises | **23,4** | **—** | **23,4** | 23,2 | — | 23,2 |
| **RAIIA** | **(25,9) $** | **58,5 $** | **32,6 $** | (337,8) $ | 37,1 $ | (300,7) $ |
| Coûts de restructuration et de transformation | **30,9 $** | **— $** | **30,9 $** | 31,8 $ | — $ | 31,8 $ |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital | **—** | **(5,0)** | **(5,0)** | — | (25,0) | (25,0) |
| Égalisation des prestations au titre de la GMP | **—** | **—** | **—** | 4,0 | — | 4,0 |
| Ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite | **—** | **—** | **—** | 48,3 | — | 48,3 |
| Perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | **—** | **—** | **—** | 6,1 | — | 6,1 |
| **RAIIA ajusté** | **4,9 $** | **53,5 $** | **58,5 $** | (247,6) $ | 12,1 $ | (235,5) $ |

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | | 2020 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **PROVENANT DE SP&GP** | **PROVENANT DE CAPITAL** | **TOTAL** | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL |
| Résultat net provenant des activités poursuivies | **32,5 $** | **73,2 $** | **105,7 $** | (392,5) $ | 45,6 $ | (346,9) $ |
| Charges financières nettes | **93,9** | **16,6** | **110,5** | 97,7 | 16,3 | 114,0 |
| Impôts sur le résultat | **(28,4)** | **6,4** | **(22,0)** | (53,4) | (5,6) | (59,0) |
| **RAII** | **98,0 $** | **96,1 $** | **194,1 $** | (348,2) $ | 56,2 $ | (292,0) $ |
| Amortissements | **176,9 $** | **0,1 $** | **177,0 $** | 193,7 $ | 0,2 $ | 193,9 $ |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises | **89,5** | **—** | **89,5** | 126,8 | — | 126,8 |
| **RAIIA** | **364,4 $** | **96,2 $** | **460,6 $** | (27,8) $ | 56,5 $ | 28,7 $ |
| Coûts de restructuration et de transformation | **70,1 $** | **— $** | **70,1 $** | 63,3 $ | — $ | 63,3 $ |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital | **—** | **(5,0)** | **(5,0)** | — | (25,0) | (25,0) |
| Réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR | **—** | **—** | **—** | — | 57,2 | 57,2 |
| Perte sur cessions d'activités de SP&GP | **0,6** | **—** | **0,6** | 7,5 | — | 7,5 |
| Égalisation des prestations au titre de la GMP | **—** | **—** | **—** | 4,0 | — | 4,0 |
| Ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite | **—** | **—** | **—** | 58,3 | — | 58,3 |
| Perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | **(1,3)** | **—** | **(1,3)** | 6,1 | — | 6,1 |
| **RAIIA ajusté** | **433,8 $** | **91,2 $** | **525,0 $** | 111,4 $ | 88,7 $ | 200,1 $ |

## 13.4.3 RATIO DU RAIIA AJUSTÉ SUR LES PRODUITS

| QUATRIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | |
|---|---|---|---|
| | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL |
| Produits | **1 879,7 $** | **65,2 $** | **1 944,9 $** |
| Ratio du RAII sur les produits (en %) | **(5,0) %** | **89,7 %** | **(1,8) %** |
| Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (en %) | **0,3 %** | **82,1 %** | **3,0 %** |

| QUATRIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2020 | | |
|---|---|---|---|
| | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL |
| Produits | 1 675,3 $ | 22,6 $ | 1 697,9 $ |
| Ratio du RAII sur les produits (en %) | (24,5) % | 163,7 % | (22,0) % |
| Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (en %) | (14,8) % | 53,4 % | (13,9) % |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | |
|---|---|---|---|
| | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL |
| Produits | **7 237,1 $** | **134,1 $** | **7 371,3 $** |
| Ratio du RAII sur les produits (en %) | **1,4 %** | **71,7 %** | **2,6 %** |
| Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (en %) | **6,0 %** | **68,0 %** | **7,1 %** |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2020 | | |
|---|---|---|---|
| | PROVENANT DE SP&GP | PROVENANT DE CAPITAL | TOTAL |
| Produits | 6 878,1 $ | 129,4 $ | 7 007,5 $ |
| Ratio du RAII sur les produits (en %) | (5,1) % | 43,5 % | (4,2) % |
| Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (en %) | 1,6 % | 68,5 % | 2,9 % |

## 13.4.4 RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | | |
|---|---|---|---|---|
| | ICGP | Énergie nucléaire | Services d'infrastructures | Ressources |
| Carnet de commandes – au début de l'exercice | **2 864,4 $** | **890,6 $** | **7 098,5 $** | **161,6 $** |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice | **4 106,4** | **814,1** | **1 288,4** | **150,0** |
| Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant l'exercice [1] | **3 831,7** | **869,8** | **1 414,4** | **171,7** |
| Carnet de commandes des activités vendues au cours de l'exercice | **1,3** | **—** | **—** | **—** |
| **Carnet de commandes – à la fin de l'exercice** | **3 137,8 $** | **834,9 $** | **6 972,5 $** | **139,9 $** |
| **Ratio des octrois sur les produits (en %)** | **107,0 %** | **94,0 %** | **91,0 %** | **87,0 %** |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2020 | | | |
|---|---|---|---|---|
| | ICGP | Énergie nucléaire | Services d'infrastructures | Ressources |
| Carnet de commandes – au début de l'exercice | 2 630,0 $ | 1 154,0 $ | 7 337,0 $ | 255,4 $ |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice | 3 955,5 | 630,1 | 1 084,9 | 64,8 |
| Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant l'exercice [1] | 3 721,1 | 893,5 | 1 323,4 | 158,6 |
| **Carnet de commandes – à la fin de l'exercice** | 2 864,4 $ | 890,6 $ | 7 098,5 $ | 161,6 $ |
| **Ratio des octrois sur les produits (en %)** | 106,0 % | 71,0 % | 82,0 % | 41,0 % |

[1] Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, tel que présentés à la note 9 des états financiers annuels de 2021.

## 13.4.5 RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ICGP | Énergie nucléaire | Services d'infrastructures | Ressources | Projets d'infrastructures d'IAC | Capital | Déduire : Activités du siège social et autres [1] | Données consolidées |
| RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées) | **431,8 $** | **135,9 $** | **92,7 $** | **(39,4) $** | **(250,9) $** | **119,3 $** | **(295,2) $** | **194,1 $** |
| Amortissements | **82,5** | **12,0** | **10,3** | **10,3** | **17,2** | **0,1** | | |
| **RAIIA sectoriel ajusté** | **514,3 $** | **147,9 $** | **103,0 $** | **(29,2) $** | **(233,7) $** | **119,4 $** | | |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2020 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ICGP | Énergie nucléaire | Services d'infrastructures | Ressources | Projets d'infrastructures d'IAC | Capital | Déduire : Activités du siège social et autres [1] | Données consolidées |
| RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées) | 302,3 $ | 140,1 $ | 97,2 $ | (171,1) $ | (359,7) $ | 116,6 $ | (417,3) $ | (292,0) $ |
| Amortissements | 98,6 | 13,8 | 11,1 | 12,0 | 17,5 | 0,2 | | |
| **RAIIA sectoriel ajusté** | 400,9 $ | 153,9 $ | 108,3 $ | (159,1) $ | (342,1) $ | 116,9 $ | | |

[1] Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAII sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des activités du siège social et autres permettant le rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé de la Société.

| EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | 2020 |
|---|---|---|
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs | **145,1 $** | 175,9 $ |
| Perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues | **—** | 0,9 |
| Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | **(3,7)** | 61,9 |
| Coûts de restructuration et de transformation | **70,1** | 63,3 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises | **89,5** | 126,8 |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital | **(5,0)** | (25,0) |
| Perte sur cessions d'activités de SP&GP | **0,6** | 7,5 |
| Perte de valeur (reprise de perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | **(1,3)** | 6,1 |
| **Activités du siège social et autres – Total** | **295,2 $** | 417,3 $ |

## 13.4.6 CROISSANCE INTERNE DES PRODUITS

QUATRIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS $)

| | Produits de 2021 | Produits de 2020 | Variation | Incidence du change | Incidence du dessaisissement | Croissance interne des produits (contraction) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ICGP | **1 063,5 $** | 943,3 $ | 120,2 $ | (19,8) $ | (0,6) $ | 140,7 $ |
| Énergie nucléaire | **220,4** | 245,3 | (24,9) | (3,2) | — | (21,7) |
| Services d'infrastructures | **386,8** | 334,4 | 52,5 | (6,8) | — | 59,2 |
| **Total – SNCL Services d'ingénierie** | **1 670,8 $** | 1 523,0 $ | 147,8 $ | (29,8) $ | (0,6) $ | 178,2 $ |

QUATRIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

| | Produits de 2021 | Produits de 2020 | Variation (en %) | Incidence du change (en %) | Incidence du dessaisissement (en %) | Croissance interne des produits (contraction) (en %) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ICGP | **1 063,5 $** | 943,3 $ | 12,7 % | (2,4) % | (0,1) % | 15,2 % |
| Énergie nucléaire | **220,4** | 245,3 | (10,1) % | (1,2) % | — % | (9,0) % |
| Services d'infrastructures | **386,8** | 334,4 | 15,7 % | (2,4) % | — % | 18,1 % |
| **Total – SNCL Services d'ingénierie** | **1 670,8 $** | 1 523,0 $ | 9,7 % | (2,2) % | — % | 11,9 % |

EXERCICE TERMINÉ LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS $)

| | Produits de 2021 | Produits de 2020 | Variation | Incidence du change | Incidence du dessaisissement | Croissance interne des produits (contraction) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ICGP | **3 848,8 $** | 3 721,1 $ | 127,7 $ | (94,6) $ | (2,7) $ | 225,0 $ |
| Énergie nucléaire | **904,7** | 928,6 | (23,9) | (17,2) | — | (6,7) |
| Services d'infrastructures | **1 416,6** | 1 325,3 | 91,3 | (22,3) | — | 113,6 |
| **Total – SNCL Services d'ingénierie** | **6 170,0 $** | 5 975,0 $ | 195,0 $ | (134,1) $ | (2,7) $ | 331,8 $ |

EXERCICE TERMINÉ LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

| | Produits de 2021 | Produits de 2020 | Variation (en %) | Incidence du change (en %) | Incidence du dessaisissement (en %) | Croissance interne des produits (contraction) (en %) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ICGP | **3 848,8 $** | 3 721,1 $ | 3,4 % | (2,5) % | (0,1) % | 6,0 % |
| Énergie nucléaire | **904,7** | 928,6 | (2,6) % | (1,9) % | — % | (0,7) % |
| Services d'infrastructures | **1 416,6** | 1 325,3 | 6,9 % | (1,7) % | — % | 8,6 % |
| **Total – SNCL Services d'ingénierie** | **6 170,0 $** | 5 975,0 $ | 3,3 % | (2,2) % | — % | 5,5 % |

## 13.5 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET RAPPROCHEMENTS

### 13.5.1 MESURES CONFORMES ET NON CONFORMES AUX NORMES IFRS DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRUCTURE PRENANT EFFET LE 1ER JANVIER 2022

Comme il est mentionné à la **section 1.2**, à compter du 1er janvier 2022, la Société présentera ses résultats sectoriels en fonction de sa nouvelle structure opérationnelle. La Société commencera également à présenter des mesures financières non conformes aux normes IFRS supplémentaires, dont certaines seront fournies dans le cadre de la nouvelle structure des secteurs opérationnels. Le tableau ci-dessous présente donc un rapprochement de ces nouveaux résultats d'exploitation sectoriels et des mesures financières non conformes aux normes IFRS connexes pour 2021, par trimestre et pour l'exercice. Se reporter à la **section 13.4.5** pour le rapprochement quantitatif du RAIIA sectoriel ajusté pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et à la **section 13.5.2** pour le rapprochement quantitatif du RAIIA sectoriel ajusté de chaque trimestre de 2021.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PRODUITS PAR SECTEUR | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | **3 848,8 $** | **— $** | **— $** | **— $** | **3 848,8 $** | **— $** | **— $** | **3 848,8 $** |
| Énergie nucléaire | **—** | **904,7** | **—** | **—** | **904,7** | **—** | **—** | **904,7** |
| Services d'infrastructures | **357,8** | **—** | **470,4** | **588,4** | **1 416,6** | **—** | **—** | **1 416,6** |
| Ressources | **137,3** | **—** | **—** | **—** | **137,3** | **34,4** | **—** | **171,8** |
| Projets d'infrastructures d'IAC | **22,6** | **—** | **—** | **—** | **22,6** | **872,8** | **—** | **895,3** |
| Capital | **—** | **—** | **—** | **—** | **—** | **—** | **134,1** | **134,1** |
| **Total provenant des activités poursuivies** | **4 366,4 $** | **904,7 $** | **470,4 $** | **588,4 $** | **6 330,0 $** | **907,2 $** | **134,1 $** | **7 371,3 $** |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RAII SECTORIEL AJUSTÉ | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | **431,8 $** | **— $** | **— $** | **— $** | **431,8 $** | **— $** | **— $** | **431,8 $** |
| Énergie nucléaire | **—** | **135,9** | **—** | **—** | **135,9** | **—** | **—** | **135,9** |
| Services d'infrastructures | **19,9** | **—** | **54,6** | **18,2** | **92,7** | **—** | **—** | **92,7** |
| Ressources | **9,3** | **—** | **—** | **—** | **9,3** | **(48,7)** | **—** | **(39,4)** |
| Projets d'infrastructures d'IAC | **3,0** | **—** | **—** | **—** | **3,0** | **(253,9)** | **—** | **(250,9)** |
| Capital | **—** | **—** | **—** | **—** | **—** | **—** | **119,3** | **119,3** |
| **Total provenant des activités poursuivies** | **464,0 $** | **135,9 $** | **54,6 $** | **18,2 $** | **672,7 $** | **(302,6) $** | **119,3 $** | **489,3 $** |
| **Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels (en %) (1)** | **10,6 %** | **15,0 %** | **11,6 %** | **3,1 %** | **10,6 %** | **(33,4) %** | **89,0 %** | **6,6 %** |

(1) Ce ratio correspond au pourcentage obtenu en divisant le montant du RAII sectoriel ajusté par le montant des produits sectoriels.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | 514,3 $ | — $ | — $ | — $ | 514,3 $ | — $ | — $ | 514,3 $ |
| Énergie nucléaire | — | 147,9 | — | — | 147,9 | — | — | 147,9 |
| Services d'infrastructures | 24,2 | — | 56,7 | 22,1 | 103,0 | — | — | 103,0 |
| Ressources | 11,3 | — | — | — | 11,3 | (40,5) | — | (29,2) |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 9,2 | — | — | — | 9,2 | (242,9) | — | (233,7) |
| Capital | — | — | — | — | — | — | 119,4 | 119,4 |
| **Total provenant des activités poursuivies** | 558,9 $ | 147,9 $ | 56,7 $ | 22,1 $ | 785,7 $ | (283,4) $ | 119,4 $ | 621,6 $ |

| PREMIER TRIMESTRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PRODUITS PAR SECTEUR | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | 933,2 $ | — $ | — $ | — $ | 933,2 $ | — $ | — $ | 933,2 $ |
| Énergie nucléaire | — | 229,1 | — | — | 229,1 | — | — | 229,1 |
| Services d'infrastructures | 79,3 | — | 141,6 | 131,9 | 352,8 | — | — | 352,8 |
| Ressources | 32,9 | — | — | — | 32,9 | 24,1 | — | 56,9 |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 4,3 | — | — | — | 4,3 | 221,7 | — | 226,0 |
| Capital | — | — | — | — | — | — | 21,7 | 21,7 |
| **Total provenant des activités poursuivies** | 1 049,6 $ | 229,1 $ | 141,6 $ | 131,9 $ | 1 552,3 $ | 245,8 $ | 21,7 $ | 1 819,7 $ |

| PREMIER TRIMESTRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RAII SECTORIEL AJUSTÉ | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | 80,6 $ | — $ | — $ | — $ | 80,6 $ | — $ | — $ | 80,6 $ |
| Énergie nucléaire | — | 31,8 | — | — | 31,8 | — | — | 31,8 |
| Services d'infrastructures | 1,9 | — | 12,4 | 6,1 | 20,4 | — | — | 20,4 |
| Ressources | 3,2 | — | — | — | 3,2 | (0,8) | — | 2,3 |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 0,6 | — | — | — | 0,6 | (11,1) | — | (10,5) |
| Capital | — | — | — | — | — | — | 18,7 | 18,7 |
| **Total provenant des activités poursuivies** | 86,2 $ | 31,8 $ | 12,4 $ | 6,1 $ | 136,6 $ | (11,9) $ | 18,7 $ | 143,3 $ |
| **Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels (en %) [1]** | 8,2 % | 13,9 % | 8,8 % | 4,6 % | 8,8 % | (4,8) % | 86,2 % | 7,9 % |

[1] Ce ratio correspond au pourcentage obtenu en divisant le montant du RAII sectoriel ajusté par le montant des produits sectoriels.

| PREMIER TRIMESTRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | 102,8 $ | — $ | — $ | — $ | 102,8 $ | — $ | — $ | 102,8 $ |
| Énergie nucléaire | — | 34,6 | — | — | 34,6 | — | — | 34,6 |
| Services d'infrastructures | 2,8 | — | 12,9 | 7,3 | 23,0 | — | — | 22,9 |
| Ressources | 3,6 | — | — | — | 3,6 | 1,3 | — | 4,9 |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 2,3 | — | — | — | 2,3 | (9,4) | — | (7,0) |
| Capital | — | — | — | — | — | — | 18,7 | 18,7 |
| **Total provenant des activités poursuivies** | 111,5 $ | 34,6 $ | 12,9 $ | 7,3 $ | 166,3 $ | (8,1) $ | 18,7 $ | 176,9 $ |

| DEUXIÈME TRIMESTRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PRODUITS PAR SECTEUR | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | 935,3 $ | — $ | — $ | — $ | 935,3 $ | — $ | — $ | 935,3 $ |
| Énergie nucléaire | — | 234,7 | — | — | 234,7 | — | — | 234,7 |
| Services d'infrastructures | 86,6 | — | 104,4 | 143,4 | 334,4 | — | — | 334,3 |
| Ressources | 35,0 | — | — | — | 35,0 | 5,7 | — | 40,7 |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 4,3 | — | — | — | 4,3 | 228,7 | — | 233,0 |
| Capital | — | — | — | — | — | — | 19,8 | 19,8 |
| **Total provenant des activités poursuivies** | 1 061,2 $ | 234,7 $ | 104,4 $ | 143,4 $ | 1 543,7 $ | 234,4 $ | 19,8 $ | 1 797,8 $ |

| DEUXIÈME TRIMESTRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RAII SECTORIEL AJUSTÉ | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | 85,4 $ | — $ | — $ | — $ | 85,4 $ | — $ | — $ | 85,4 $ |
| Énergie nucléaire | — | 33,2 | — | — | 33,2 | — | — | 33,2 |
| Services d'infrastructures | 5,8 | — | 13,4 | 7,3 | 26,5 | — | — | 26,4 |
| Ressources | 3,4 | — | — | — | 3,4 | (2,4) | — | 1,0 |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 0,6 | — | — | — | 0,6 | (22,9) | — | (22,2) |
| Capital | — | — | — | — | — | — | 16,4 | 16,4 |
| **Total provenant des activités poursuivies** | 95,2 $ | 33,2 $ | 13,4 $ | 7,3 $ | 149,1 $ | (25,3) $ | 16,4 $ | 140,3 $ |
| **Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels (en %) [1]** | 9,0 % | 14,1 % | 12,8 % | 5,1 % | 9,7 % | (10,8) % | 82,8 % | 7,8 % |

[1] Ce ratio correspond au pourcentage obtenu en divisant le montant du RAII sectoriel ajusté par le montant des produits sectoriels.

| DEUXIÈME TRIMESTRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | 106,0 $ | — $ | — $ | — $ | 106,0 $ | — $ | — $ | 106,0 $ |
| Énergie nucléaire | — | 36,9 | — | — | 36,9 | — | — | 36,9 |
| Services d'infrastructures | 6,7 | — | 13,9 | 8,4 | 29,0 | — | — | 29,0 |
| Ressources | 3,8 | — | — | — | 3,8 | (0,4) | — | 3,4 |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 2,5 | — | — | — | 2,5 | (21,8) | — | (19,3) |
| Capital | — | — | — | — | — | — | 16,4 | 16,4 |
| **Total provenant des activités poursuivies** | 119,1 $ | 36,9 $ | 13,9 $ | 8,4 $ | 178,2 $ | (22,3) $ | 16,4 $ | 172,4 $ |

| TROISIÈME TRIMESTRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PRODUITS PAR SECTEUR | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | 916,8 $ | — $ | — $ | — $ | 916,8 $ | — $ | — $ | 916,8 $ |
| Énergie nucléaire | — | 220,5 | — | — | 220,5 | — | — | 220,5 |
| Services d'infrastructures | 83,9 | — | 109,8 | 148,9 | 342,6 | — | — | 342,6 |
| Ressources | 34,4 | — | — | — | 34,4 | 10,4 | — | 44,7 |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 4,2 | — | — | — | 4,2 | 252,6 | — | 256,8 |
| Capital | — | — | — | — | — | — | 27,4 | 27,4 |
| **Total provenant des activités poursuivies** | 1 039,3 $ | 220,5 $ | 109,8 $ | 148,9 $ | 1 518,5 $ | 263,0 $ | 27,4 $ | 1 808,8 $ |

| TROISIÈME TRIMESTRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RAII SECTORIEL AJUSTÉ | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | 86,5 $ | — $ | — $ | — $ | 86,5 $ | — $ | — $ | 86,5 $ |
| Énergie nucléaire | — | 36,0 | — | — | 36,0 | — | — | 36,0 |
| Services d'infrastructures | 3,6 | — | 17,3 | 1,6 | 22,5 | — | — | 22,5 |
| Ressources | 2,4 | — | — | — | 2,4 | (5,5) | — | (3,1) |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 0,6 | — | — | — | 0,6 | (26,9) | — | (26,4) |
| Capital | — | — | — | — | — | — | 23,6 | 23,6 |
| **Total provenant des activités poursuivies** | 93,0 $ | 36,0 $ | 17,3 $ | 1,6 $ | 148,0 $ | (32,4) $ | 23,6 $ | 139,2 $ |
| **Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels (en %)** [1] | 8,9 % | 16,3 % | 15,8 % | 1,1 % | 9,7 % | (12,3) % | 86,1 % | 7,7 % |

[1] Ce ratio correspond au pourcentage obtenu en divisant le montant du RAII sectoriel ajusté par le montant des produits sectoriels.

| TROISIÈME TRIMESTRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | 105,8 $ | — $ | — $ | — $ | 105,8 $ | — $ | — $ | 105,8 $ |
| Énergie nucléaire | — | 38,7 | — | — | 38,7 | — | — | 38,7 |
| Services d'infrastructures | 4,9 | — | 17,8 | 2,4 | 25,1 | — | — | 25,2 |
| Ressources | 2,9 | — | — | — | 2,9 | (3,4) | — | (0,5) |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 1,8 | — | — | — | 1,8 | (22,6) | — | (20,8) |
| Capital | — | — | — | — | — | — | 23,6 | 23,6 |
| **Total provenant des activités poursuivies** | 115,4 $ | 38,7 $ | 17,8 $ | 2,4 $ | 174,3 $ | (26,0) $ | 23,6 $ | 172,0 $ |

| QUATRIÈME TRIMESTRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PRODUITS PAR SECTEUR | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | 1 063,5 $ | — $ | — $ | — $ | 1 063,5 $ | — $ | — $ | 1 063,5 $ |
| Énergie nucléaire | — | 220,4 | — | — | 220,4 | — | — | 220,4 |
| Services d'infrastructures | 107,9 | — | 114,6 | 164,3 | 386,8 | — | — | 386,8 |
| Ressources | 35,1 | — | — | — | 35,1 | (5,7) | — | 29,4 |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 9,8 | — | — | — | 9,8 | 169,7 | — | 179,5 |
| Capital | — | — | — | — | — | — | 65,2 | 65,2 |
| **Total provenant des activités poursuivies** | 1 216,3 $ | 220,4 $ | 114,6 $ | 164,3 $ | 1 715,6 $ | 164,1 $ | 65,2 $ | 1 944,9 $ |

| QUATRIÈME TRIMESTRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RAII SECTORIEL AJUSTÉ | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | 179,3 $ | — $ | — $ | — $ | 179,3 $ | — $ | — $ | 179,3 $ |
| Énergie nucléaire | — | 34,8 | — | — | 34,8 | — | — | 34,8 |
| Services d'infrastructures | 8,6 | — | 11,5 | 3,2 | 23,3 | — | — | 23,3 |
| Ressources | 0,4 | — | — | — | 0,4 | (40,0) | — | (39,6) |
| Projets d'infrastructures d'IAC | 1,2 | — | — | — | 1,2 | (193,0) | — | (191,8) |
| Capital | — | — | — | — | — | — | 60,6 | 60,6 |
| **Total provenant des activités poursuivies** | 189,5 $ | 34,8 $ | 11,5 $ | 3,2 $ | 239,0 $ | (233,0) $ | 60,6 $ | 66,6 $ |
| **Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels (en %) [1]** | 15,6 % | 15,8 % | 10,0 % | 1,9 % | 13,9 % | (142,0) % | 92,9 % | 3,4 % |

[1] Ce ratio correspond au pourcentage obtenu en divisant le montant du RAII sectoriel ajusté par le montant des produits sectoriels.

| QUATRIÈME TRIMESTRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ | Services d'ingénierie | Énergie nucléaire | E&E | Linxon | Total de SNCL Services | Projets d'infrastructures CMPF | Capital | Total |
| ICGP | **199,6 $** | **— $** | **— $** | **— $** | **199,6 $** | **— $** | **— $** | **199,6 $** |
| Énergie nucléaire | **—** | **37,7** | **—** | **—** | **37,7** | **—** | **—** | **37,7** |
| Services d'infrastructures | **9,8** | **—** | **12,1** | **4,1** | **26,0** | **—** | **—** | **25,9** |
| Ressources | **1,0** | **—** | **—** | **—** | **1,0** | **(37,9)** | **—** | **(37,0)** |
| Projets d'infrastructures d'IAC | **2,5** | **—** | **—** | **—** | **2,5** | **(189,1)** | **—** | **(186,6)** |
| Capital | **—** | **—** | **—** | **—** | **—** | **—** | **60,6** | **60,6** |
| **Total provenant des activités poursuivies** | **212,9 $** | **37,7 $** | **12,1 $** | **4,1 $** | **266,8 $** | **(227,0) $** | **60,6 $** | **100,2 $** |

## 13.5.2 RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ – RÉSULTATS TRIMESTRIELS DE 2021

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé, ainsi qu'un rapprochement du RAIIA sectoriel ajusté pour chaque trimestre de 2021.

| PREMIER TRIMESTRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ICGP | Énergie nucléaire | Services d'infrastructures | Ressources | Projets d'infrastructures d'IAC | Capital | Déduire : Activités du siège social et autres [1] | Données consolidées |
| RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées) | **80,6 $** | **31,8 $** | **20,4 $** | **2,3 $** | **(10,5) $** | **18,7 $** | **(39,9) $** | **103,5 $** |
| Amortissements | **22,3** | **2,7** | **2,5** | **2,6** | **3,5** | **—** | | |
| **RAIIA sectoriel ajusté** | **102,8 $** | **34,6 $** | **22,9 $** | **4,9 $** | **(7,0) $** | **18,7 $** | | |

| DEUXIÈME TRIMESTRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ICGP | Énergie nucléaire | Services d'infrastructures | Ressources | Projets d'infrastructures d'IAC | Capital | Déduire : Activités du siège social et autres [1] | Données consolidées |
| RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées) | **85,4 $** | **33,2 $** | **26,4 $** | **1,0 $** | **(22,2) $** | **16,4 $** | **(59,8) $** | **80,4 $** |
| Amortissements | **20,6** | **3,6** | **2,6** | **2,5** | **2,9** | **—** | | |
| **RAIIA sectoriel ajusté** | **106,0 $** | **36,9 $** | **29,0 $** | **3,4 $** | **(19,3) $** | **16,4 $** | | |

| TROISIÈME TRIMESTRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ICGP | Énergie nucléaire | Services d'infrastructures | Ressources | Projets d'infrastructures d'IAC | Capital | Déduire : Activités du siège social et autres [1] | Données consolidées |
| RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées) | **86,5 $** | **36,0 $** | **22,5 $** | **(3,1) $** | **(26,4) $** | **23,6 $** | **(93,0) $** | **46,1 $** |
| Amortissements | **19,3** | **2,7** | **2,6** | **2,6** | **5,5** | **—** | | |
| **RAIIA sectoriel ajusté** | **105,8 $** | **38,7 $** | **25,2 $** | **(0,5) $** | **(20,8) $** | **23,6 $** | | |

| QUATRIÈME TRIMESTRE (EN MILLIONS $) | 2021 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ICGP | Énergie nucléaire | Services d'infrastructures | Ressources | Projets d'infrastructures d'IAC | Capital | Déduire : Activités du siège social et autres [1] | Données consolidées |
| RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées) | **179,3 $** | **34,8 $** | **23,3 $** | **(39,6) $** | **(191,8) $** | **60,6 $** | **(102,5) $** | **(35,9) $** |
| Amortissements | **20,3** | **3,0** | **2,6** | **2,6** | **5,2** | **—** | | |
| **RAIIA sectoriel ajusté** | **199,6 $** | **37,7 $** | **25,9 $** | **(37,0) $** | **(186,6) $** | **60,6 $** | | |

[1] Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAII sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

Le tableau suivant présente les détails du montant des activités du siège social et autres permettant le rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé de la Société.

| | 2021 | | | |
|---|---|---|---|---|
| (EN MILLIONS $) | PREMIER TRIMESTRE | DEUXIÈME TRIMESTRE | TROISIÈME TRIMESTRE | QUATRIÈME TRIMESTRE |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs | **16,3 $** | **26,7 $** | **52,2 $** | **49,9 $** |
| Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | **(4,2)** | **(1,6)** | **(1,3)** | **3,4** |
| Coûts de restructuration et de transformation | **4,9** | **15,2** | **19,2** | **30,9** |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises | **23,3** | **20,5** | **22,3** | **23,4** |
| Ajustements liés au gain sur cessions d'investissements de Capital | **—** | **—** | **—** | **(5,0)** |
| Perte sur cessions d'activités de SP&GP | **—** | **—** | **0,6** | **—** |
| Reprise de perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | **(0,5)** | **(0,9)** | **—** | **—** |
| **Activités du siège social et autres – Total** | **39,9 $** | **59,8 $** | **93,0 $** | **102,5 $** |

### 13.5.3 PRODUITS SECTORIELS NETS ET RATIO DU RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ SUR LES PRODUITS SECTORIELS NETS – SERVICES D'INGÉNIERIE

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des produits nets et des produits du secteur Services d'ingénierie dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle prenant effet le 1er janvier 2022, ainsi que du ratio correspondant du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour les Services d'ingénierie.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 [1] |
|---|---|
| Produits – Services d'ingénierie [2] | 4 366,4 $ |
| Coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Services d'ingénierie | (1 076,0) |
| **Produits sectoriels nets – Services d'ingénierie** | **3 290,4 $** |
| **RAIIA sectoriel ajusté – Services d'ingénierie** [2] | **558,9 $** |
| **Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Services d'ingénierie (en %)** | **17,0 %** |

[1] En fonction de la nouvelle structure organisationnelle prenant effet le 1er janvier 2022.

[2] Les produits du secteur Services d'ingénierie et le RAIIA sectoriel ajusté des Services d'ingénierie dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle prenant effet le 1er janvier 2022 sont présentés à la section 13.5.2.

### 13.5.4 RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS – SERVICES D'INGÉNIERIE

Le tableau ci-dessous présente le calcul lié au ratio des octrois sur les produits du secteur Services d'ingénierie dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle prenant effet le 1er janvier 2022.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 |
|---|---|
| Carnet de commandes – au début de l'exercice | 3 531,7 $ |
| Ajouter : contrats octroyés pendant l'exercice | 4 585,7 |
| Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant l'exercice [1] | 4 347,1 |
| Carnet de commandes des activités vendues au cours de l'exercice | 1,3 |
| **Carnet de commandes – à la fin de l'exercice** | **3 769,0 $** |
| **Ratio des octrois sur les produits (en %)** | **105,0 %** |

[1] Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15.

### 13.5.5 RATIO DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS) SUR LE RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 |
|---|---|
| Flux de trésorerie disponibles (affectés) [1] | (15,9) $ |
| Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin [2] | 221,6 $ |
| **Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (en %)** | **(7,2) %** |

[1] Se reporter à la section 8.1 pour un rapprochement quantitatif entre les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

[2] Se reporter à la section 13.4.1 pour un rapprochement quantitatif entre le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin.

# 14 Risques et incertitudes

## 14.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités. SNC-Lavalin a mis en place des mesures visant à identifier, surveiller et, dans une certaine mesure, atténuer ces risques et incertitudes. Ces mesures comprennent notamment le programme de gestion des risques d'entreprise, les travaux de divers comités du conseil d'administration et de la direction, ainsi que l'application de nombreuses politiques et procédures. Les investisseurs devraient porter une attention particulière aux risques et aux incertitudes mentionnés ci-dessous avant d'investir dans les titres de la Société. D'autres risques ou incertitudes qui sont actuellement inconnus ou que la Société considère comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également nuire à ses activités, à ses résultats d'exploitation, à sa situation financière et à ses liquidités.

### RÉPERCUSSIONS CONTINUES ET ADDITIONNELLES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie planétaire de COVID-19, survenue au premier trimestre de 2020, a considérablement perturbé le domaine de la santé, l'économie, les marchés et les conditions de travail à l'échelle mondiale, et a entraîné des ralentissements plus ou moins importants dans l'économie mondiale en plus de causer des récessions. Malgré les différents niveaux de réouverture des entreprises et des commerces à l'échelle mondiale, et la disponibilité des vaccins et des programmes de vaccination actuels dans certaines régions, la pandémie en cours a eu et continue d'avoir – à mesure qu'émergent de nouveaux variants du SRAS-CoV-2 – des effets défavorables, potentiellement significatifs, dans les pays et régions où la Société possède des bureaux, assure des services et détient des placements. Il existe des incertitudes quant à l'efficacité des vaccins contre les nouveaux variants ou les mutations de la COVID-19. Par conséquent, la pandémie planétaire de COVID-19 a créé et continue de créer une volatilité importante et une pression négative sur pratiquement toutes les économies nationales, ainsi que sur l'ensemble des marchés des capitaux. Pour le moment, la durée ou la portée de la pandémie ne peut être prévue et bien que certaines incidences se soient matérialisées, il est particulièrement difficile pour la Société de bien évaluer ou mesurer la portée complète et l'ampleur des répercussions de la pandémie sur la Société, ses activités, sa situation financière et ses perspectives. Plus particulièrement, les effets de la COVID-19 sur la productivité de la main-d'œuvre et la prolongation des projets, en plus de l'inflation et des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement connexes, ont causé des hausses importantes des prévisions des coûts ainsi que le report des dates d'achèvement prévues dans le cadre de certains projets clés en main à prix forfaitaire de la Société.

Dans un effort de lutte contre la propagation de la pandémie, des mesures extraordinaires et de grande envergure ont été prises par les autorités de santé publique et gouvernementales internationales, fédérales, provinciales et locales en vue de contenir et de freiner l'éclosion de la COVID-19 partout dans le monde. Ces mesures comprennent les mises en quarantaine et les appels à « rester à la maison », les mesures de distanciation physique, les restrictions de voyage, la fermeture d'écoles, des obligations similaires imposées à de nombreuses personnes afin de restreindre considérablement leurs activités quotidiennes et l'obligation pour de nombreuses entreprises de réduire ou de cesser leurs activités courantes, à moins que celles-ci ne soient indispensables ou essentielles à la vie, et d'exiger de leurs employés la vaccination contre la COVID-19 comme condition pour continuer à travailler. Bien que, de temps à autre, des restrictions aient été assouplies dans certains territoires, certaines ont été remises en place dans d'autres territoires, ou pourraient l'être dans l'avenir, pour gérer une résurgence ou une nouvelle éclosion de la COVID-19, notamment dans le cadre de la propagation de nouveaux variants ou de mutations du virus. En outre, la réouverture des entreprises et des économies dans certains pays crée plusieurs nouveaux défis tels que la hausse des prix des biens et des services, la disponibilité limitée des produits, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre. Par conséquent, la durée de la pandémie, la gravité de ses effets et ses conséquences ultimes sur la population et l'économie mondiales demeurent incertaines et difficiles à évaluer et à quantifier.

La pandémie de COVID-19 a eu et continuera probablement d'avoir un effet défavorable sur la situation financière, les liquidités, les résultats d'exploitation futurs et les perspectives de la Société, en raison notamment des facteurs suivants :

- Les mesures actuelles et futures prises par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour freiner les activités dans le but de ralentir la propagation de la COVID-19 et des nouveaux variants, y compris des mises en quarantaine obligatoires, des restrictions sur les déplacements, des appels à « rester à la maison » et des limites imposées sur les types d'entreprises qui peuvent continuer leurs activités et sur les types de projets de construction qui peuvent se poursuivre. Les activités mondiales de la Société ont été et continueront probablement d'être perturbées à divers degrés à court et à moyen terme (et peut-être à long terme), notamment en raison i) de perturbations dans les chaînes d'approvisionnement de la Société, ii) de retards dans des projets attribuables à des arrêts temporaires ou partiels, et iii) de l'incapacité par la Société de continuer ou poursuivre des projets par suite d'arrêts prolongés ou complets de projets, qui peuvent, dans chaque cas, exposer la Société à des pénalités ou à des sanctions aux termes de contrats, à des réclamations pour cause d'interruption des activités ou même à l'annulation ou à la résiliation de contrats.
- Si la pandémie de COVID-19 persiste pendant toute l'année ou une grande partie de 2022, elle pourrait continuer d'avoir une incidence sur la santé du personnel, des partenaires et des entrepreneurs de la Société, entraînant des pénuries de main-d'œuvre pour cause de maladie, ce qui rendrait difficiles le recrutement, l'attraction et le maintien en poste de personnel qualifié. De plus, nous pourrions éprouver des difficultés à assurer efficacement la formation et l'intégration des nouveaux employés, et plus particulièrement dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19 où nous devons le faire à distance. L'augmentation du taux de rotation du personnel pourrait augmenter les coûts d'exploitation et rendre difficile le maintien au sein du personnel d'un niveau élevé de connaissance et de respect de nos procédures internes et des exigences externes de conformité à la réglementation, en plus d'augmenter nos coûts de recrutement, de formation et de supervision.
- La reprise des activités par la Société dans les régions où les mesures restrictives mises en œuvre précédemment ont été assouplies ou éliminées a été et peut continuer d'être retardée ou limitée en raison des effets persistants de la COVID-19 sur les employés, les entrepreneurs, les fournisseurs, les fournisseurs de services tiers et les clients de la Société. La reprise des travaux peut aussi continuer d'imposer un fardeau financier supplémentaire à la Société qui cherche à reprendre des projets assortis de mesures de sécurité adéquates, lesquelles pourraient ne pas être suffisantes pour atténuer le risque d'infection et qui pourraient entraîner une augmentation des maladies chez les employés et les entrepreneurs de la Société et l'interruption des activités en découlant, ainsi qu'une baisse de la productivité en raison des conditions de travail révisées. La propagation continue de la pandémie, y compris l'émergence de variants et la résurgence du SRAS-CoV-2, a entraîné ou peut continuer à entraîner la réintroduction de restrictions auparavant assouplies ou éliminées ou l'imposition de nouvelles restrictions qui pourraient être plus lourdes.
- Les mesures de travail à domicile mises en œuvre par la Société ont eu et peuvent continuer d'avoir une incidence sur la productivité de certains employés. En outre, les mesures mises en œuvre par la Société présentent des défis opérationnels, car les ressources technologiques dont disposent les employés à domicile ne sont peut-être pas aussi performantes que dans les bureaux de la Société et, par conséquent, pourraient limiter les capacités et la fiabilité des réseaux, systèmes d'information, applications et autres outils utilisés par ceux-ci. De plus, le fait qu'une partie importante de l'effectif de la Société travaille à distance à partir d'emplacements autres que des bureaux a entraîné une augmentation du nombre de points d'attaque potentiels et des risques accrus en matière de cybersécurité, y compris une augmentation des attaques d'hameçonnage, l'introduction de logiciels malveillants et des pressions sur les réseaux technologiques locaux pour les opérations à distance, et pourrait causer une diminution de la capacité d'exécuter des fonctions essentielles. La Société pourrait également faire face à des risques juridiques, financiers et liés à sa réputation si elle ne protège pas les données contre les atteintes à la sécurité ou les cyberattaques.
- Devoir systématiquement élaborer, gérer et appliquer des mesures cohérentes pour répondre à la pandémie de COVID-19 pourrait détourner l'attention de la direction des principales orientations stratégiques de la Société, accroître les coûts en raison de la priorité accordée aux questions de santé et de sécurité et des mesures d'atténuation qui lui sont imposées au bénéfice de son personnel et de la poursuite des projets en

cours, et faire en sorte que la Société réduise, retarde, modifie ou abandonne des projets qui auraient pu autrement accroître sa valeur à long terme.

- La perception par le public des risques associés à la pandémie de COVID-19 a entraîné, et pourrait continuer d'entraîner une diminution de la demande de services de la Société et une détérioration des conditions économiques. Ces répercussions devraient se poursuivre ou s'aggraver si les appels à « rester à la maison », le confinement, la distanciation physique, les restrictions liées aux déplacements et d'autres ordonnances, mesures ou restrictions semblables demeurent en vigueur pendant une longue période ou sont imposées de nouveau après avoir été levées ou assouplies. Bien que la demande pour certains de nos services ait augmenté, et puisse continuer à augmenter, en raison des nouveaux projets qui ont été lancés dans le cadre de la pandémie de COVID-19, rien ne garantit que cette augmentation sera suffisante pour compenser la perte ou le retard de demandes.
- Nos clients pourraient ne pas être en mesure de respecter leurs obligations de paiement envers nous en temps voulu, notamment en raison de la détérioration de leur situation financière ou d'une faillite résultant de la pandémie de COVID-19 et de l'incidence économique qui en découle. En outre, d'autres tiers, tels que les fournisseurs, les sous-traitants, les coentrepreneurs et d'autres partenaires commerciaux externes, peuvent connaître d'importantes perturbations dans leur capacité de respecter de façon satisfaisante leurs obligations à notre égard, ou peuvent être dans l'incapacité totale de le faire.

Bien que la Société s'emploie à gérer et à atténuer les facteurs de risque décrits plus haut, il se peut que ces efforts n'atténuent pas suffisamment les répercussions néfastes de la COVID-19 sur ses activités; et l'efficacité de ces efforts et la mesure dans laquelle la pandémie touche ses activités dépendront de facteurs indépendants de sa volonté, notamment tous les facteurs énumérés ci-dessus, ainsi que d'autres éléments d'incertitude.

La propagation mondiale continue de la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour la contrer sont complexes et en constante évolution; l'étendue de son incidence sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris la durée et l'ampleur des répercussions, dépendra de nombreux facteurs changeants que nous pourrions ne pas être en mesure de prévoir ou d'évaluer avec exactitude. Même à mesure que la pandémie de COVID-19 prendra fin, la Société pourrait continuer de subir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière et ses perspectives en raison de la perturbation continue de l'économie mondiale et de toute récession ou inflation accrue en découlant, dont les répercussions pourraient persister au-delà de cette période et ne pas se refléter pleinement dans nos résultats d'exploitation avant plusieurs périodes.

La pandémie de COVID-19 pourrait également avoir pour effet d'accroître d'autres risques et incertitudes énoncés ci-dessous, à la section « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

## RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

### *Réalisation de la « stratégie de virage vers la croissance » de la Société, annoncée en septembre 2021*

Depuis le milieu de l'année 2019, la Société a mis en œuvre une nouvelle orientation stratégique axée sur les secteurs à haut rendement et à croissance élevée de l'entreprise, alors qu'elle se retire du marché des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire. Plus récemment, la Société a présenté en septembre 2021 son plan de croissance stratégique mondial sur trois ans et sa nouvelle structure d'exploitation, et a réaffirmé les quatre éléments fondamentaux de sa stratégie, à savoir : i) cibler les principales régions géographiques d'exploitation et les marchés finaux choisis dans l'environnement bâti et naturel; ii) tirer parti des capacités mondiales uniques de bout en bout de SNC-Lavalin pour offrir des produits et des services de grande valeur à l'échelle locale; iii) déterminer les domaines de croissance clés; et iv) établir des priorités en matière d'affectation du capital afin de renforcer les activités et de susciter de nouvelles occasions de création de valeur. Dans le cadre de cette stratégie, SNC-Lavalin prévoit également concentrer ses efforts sur les trois principales régions où elle exerce une présence de premier plan, soit le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis, tout en poursuivant des activités plus ciblées dans certains marchés en Europe, au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique et en Amérique latine. Dans ces régions, SNC-Lavalin a l'intention de privilégier sept marchés finaux clairement définis, soit les transports, les bâtiments et lieux, la défense, l'eau, les installations industrielles et mines, l'électricité et les énergies renouvelables ainsi que l'énergie nucléaire.

Cette orientation stratégique peut également être touchée par différents facteurs, d'autant plus que plusieurs années s'écouleront avant que le retrait des projets de construction clés en main à prix forfaitaire se reflète complètement dans le carnet de commandes de la Société. D'ici à ce que le retrait prenne fin en raison de la dilution ou du transfert des projets de construction clés en main à prix forfaitaire existants, il se peut que la Société subisse des pertes attribuables aux risques inhérents à ces projets. De plus, il est possible que la Société doive accepter des avis de modification dans le cadre des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire existants, ce qui pourrait prolonger la durée de ces contrats et accroître ou prolonger l'exposition financière et légale de la Société dans le cadre de ces projets.

Rien ne garantit que cette orientation stratégique sera une réussite totale ou partielle. La mise en œuvre de ce plan soulève des difficultés en matière de gestion, d'organisation, d'administration et d'exploitation de même que d'autres types de difficultés, et les systèmes organisationnels, administratifs et opérationnels de la Société peuvent nécessiter des ajustements pour que l'orientation stratégique soit adéquatement mise en place.

Si la Société n'est pas en mesure de mener à bien une partie ou l'ensemble des initiatives envisagées dans le cadre de son orientation stratégique, il se peut que les produits, les résultats d'exploitation et la rentabilité s'en ressentent. Même si la Société mène à bien la mise en œuvre de l'orientation stratégique, rien ne garantit qu'elle atteindra ses objectifs d'amélioration des produits, des résultats d'exploitation ou de la rentabilité. Il sera peut-être aussi nécessaire d'apporter des modifications à l'orientation stratégique pour atteindre ces objectifs, ce qui aurait pour effet de retarder sa mise en œuvre, du moins temporairement.

***Contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente***

Même si la Société est en train de se retirer du marché des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, une grande partie du carnet de commandes et des produits de la Société continue de reposer sur des contrats à prix forfaitaire. La Société assume les risques de dépassement des coûts connexes. L'évaluation des produits et des coûts relatifs à un contrat est établie en partie selon des estimations qui sont assujetties à un certain nombre d'hypothèses, telles que celles liées à la conjoncture économique future, à la productivité, au rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, au prix, à l'inflation, à la disponibilité de la main-d'œuvre, des équipements et des matériaux, ainsi qu'à d'autres contraintes pouvant avoir un effet sur les coûts ou le calendrier du projet, notamment l'obtention en temps opportun des approbations et des permis environnementaux exigés. Des événements imprévus peuvent également occasionner des dépassements de coûts. Par ailleurs, les contrats de type remboursable comme les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est chargé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond présentent certains risques semblables aux risques liés aux contrats à prix forfaitaire, étant donné que les estimations utilisées pour établir le taux unitaire des contrats et/ou le plafond contractuel sont tributaires des mêmes hypothèses susmentionnées.

De plus, si la Société éprouvait des difficultés quant à l'exécution de projets en raison de divers facteurs, comme une certaine inefficacité de la mise en œuvre de ses processus, les effets de la COVID-19 sur la productivité, la hausse de l'inflation ou les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, lesquels pourraient tous entraîner une augmentation des coûts et le report des dates d'achèvement de projets, l'estimation inexacte des coûts des projets et/ou l'incapacité à conclure des transactions stratégiques ayant trait aux ressources des projets, ces difficultés pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société provenant de ces projets.

Si des dépassements de coûts survenaient, la Société pourrait enregistrer des profits moins élevés ou, dans certains cas, une perte au titre du projet. Un dépassement de coûts important peut survenir sur les contrats ou projets de grande envergure ou de moins grande envergure. Si un projet entraîne un dépassement de coûts important, ou si plusieurs projets entraînent plusieurs dépassements de coûts, cela pourrait accroître l'imprévisibilité et la volatilité de la rentabilité de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités.

Par ailleurs, dans certains cas, SNC-Lavalin peut garantir à un client qu'elle terminera un projet pour une date prévue ou que l'installation atteindra certaines normes de rendement. Advenant le cas où le projet ou l'installation ne respecterait pas la date d'achèvement prévue ou les normes de rendement, SNC-Lavalin pourrait alors devoir

engager des coûts additionnels. Les produits d'un projet pourraient également être réduits dans l'éventualité où la Société serait tenue de payer des dommages-intérêts extrajudiciaires ou en raison de pénalités contractuelles, lesquels peuvent être importants et s'accumuler sur une base quotidienne.

***Obligations de prestation restant à remplir***

Les obligations de prestation restant à remplir de la Société sont tirées de contrats considérés comme fermes ou des estimations par la direction des produits qui seront tirés des contrats considérés comme fermes de type remboursable et constituent par conséquent une indication des produits futurs prévus. Il arrive occasionnellement, dans le secteur d'activité de la Société, que des projets soient retardés, interrompus, qu'ils soient annulés, que l'on y mette fin ou qu'on en réduise la portée, pour des raisons indépendantes de la volonté de SNC-Lavalin. De telles situations pourraient influer de façon significative sur le montant des obligations de prestation restant à remplir, et entraîner des répercussions défavorables correspondantes sur les produits et la rentabilité futurs. En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre bien au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question. Par ailleurs, bon nombre des contrats de la Société comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité » qui permettent au client de résilier ou d'annuler le contrat à son gré en avisant la Société dans un certain délai précédant la date de résiliation et/ou en payant à la Société une compensation équitable, selon les modalités spécifiques du contrat. Advenant le cas où un grand nombre de clients de la Société auraient recours à une telle clause de « résiliation pour raisons de commodité », ou si un ou plusieurs contrats importants étaient résiliés pour raisons de commodité, cela aurait une incidence défavorable sur les obligations de prestation restant à remplir de la Société et une incidence défavorable correspondante sur ses produits et sa rentabilité futurs prévus.

***Octroi de contrats et calendrier***

L'obtention de nouveaux contrats est un élément clé de la stabilité des produits et de la rentabilité et est de plus en plus difficile dans un milieu compétitif. Le moment de l'obtention d'un contrat est imprévisible et indépendant de la volonté de la Société. SNC-Lavalin exerce ses activités dans des marchés hautement concurrentiels où il est difficile de prévoir si elle obtiendra les contrats octroyés et à quel moment, puisque les processus de négociation et d'appel d'offres liés à de tels contrats et projets sont souvent longs et complexes. Un large éventail de facteurs peut influer sur ces processus, notamment les approbations gouvernementales, les éventualités financières, les prix des marchandises, les conditions environnementales, ainsi que la conjoncture économique et la situation des marchés en général. En outre, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de services en raison du prix, de la réputation de la Société auprès du client, de la capacité d'exécution et/ou d'avantages technologiques ou autres attribués à des concurrents. Des concurrents de SNC-Lavalin peuvent être portés à prendre des risques plus importants ou inhabituels ou à accepter des modalités contractuelles que la Société pourrait autrement ne pas considérer comme étant négociables ou acceptables. Par conséquent, SNC-Lavalin est exposée au risque de perdre de nouveaux contrats au profit de concurrents ou au risque que les produits tirés des contrats octroyés ne soient pas générés aussi rapidement que prévu. De plus, la Société pourrait engager des frais importants afin de répondre à des appels d'offres pour des projets qu'elle pourrait ne pas obtenir, ce qui entraînerait des charges ne générant aucun profit pour la Société. Il est également à noter que les résultats d'exploitation de la Société peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre selon qu'elle obtient de nouveaux contrats, le moment auquel elle en obtient, et le début et la progression des travaux effectués aux termes des contrats octroyés.

Par ailleurs, les fluctuations cycliques de la demande sont fréquentes dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction et peuvent avoir une incidence marquée sur le niveau de concurrence pour les projets disponibles et l'octroi de nouveaux contrats. Par conséquent, ces fluctuations de la demande dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction ou la capacité du secteur public ou privé de financer les projets dans un contexte de ralentissement économique pourraient influer défavorablement sur l'octroi de nouveaux contrats et les marges, et par conséquent, sur les résultats de SNC-Lavalin. Étant donné la nature cyclique des secteurs de l'ingénierie et de la construction, les résultats financiers de SNC-Lavalin, tout comme les résultats d'autres entreprises de ces secteurs, pourraient être touchés, au cours de toute période donnée, par divers facteurs qui sont indépendants de sa volonté et, par conséquent, les résultats financiers trimestriels et annuels de la Société pourraient subir à l'occasion des fluctuations importantes et imprévisibles.

Les estimations de la performance future de SNC-Lavalin reposent sur plusieurs facteurs, notamment si la Société obtiendra certains nouveaux contrats et à quel moment, y compris la proportion dans laquelle elle utilise son effectif. Le taux d'utilisation de son effectif fluctue en fonction de divers facteurs, notamment la capacité de la Société à gérer l'attrition; la capacité de la Société à prévoir ses besoins à l'égard des services, ce qui lui permet de maintenir un niveau d'effectif approprié; la capacité de la Société à assurer la transition des employés entre les projets achevés et les nouveaux projets ou entre les divisions à l'interne; et le besoin de la Société d'affecter des ressources à des activités non facturables telles que la formation ou le développement des affaires. Bien que les estimations de SNC-Lavalin soient fondées sur son jugement professionnel, elles peuvent se révéler inexactes et peuvent fréquemment changer en fonction des nouvelles informations disponibles. Dans le cas des projets de grande envergure à l'échelle nationale et internationale pour lesquels le calendrier est souvent incertain, il est particulièrement difficile de prévoir si la Société se verra octroyer un contrat et à quel moment. L'incertitude entourant le moment auquel le contrat sera octroyé peut rendre difficile la détermination de la taille appropriée de l'effectif de la Société par rapport à ses besoins contractuels. Si un contrat prévu est reporté ou n'est pas obtenu, ou si un contrat en cours est annulé, la Société pourrait devoir engager des coûts liés à la réduction de l'effectif ou aux installations excédentaires qui auraient pour effet de réduire l'efficacité opérationnelle, les marges et les profits de la Société.

***Statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics***

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques. Le défaut de SNC-Lavalin à se conformer aux modalités d'un ou de plusieurs contrats conclus avec un gouvernement ou aux lois, règlements et politiques des gouvernements pourrait entraîner la résiliation des contrats de la Société avec les organismes publics ou la suspension ou la radiation de la Société des projets gouvernementaux futurs pour une longue période, ainsi que d'éventuelles amendes ou pénalités civiles ou criminelles et un risque lié à l'examen du public de la performance de la Société, et pourrait éventuellement nuire à sa réputation, chacun de ces facteurs pouvant avoir une incidence défavorable significative sur les activités de SNC-Lavalin. La saisie de profits et la suspension de paiements sont d'autres mesures que les organismes publics clients pourraient prendre à l'encontre de la Société en cas d'activités ou d'exécution inappropriées. Par ailleurs, la quasi-totalité des contrats conclus entre la Société et les gouvernements comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité », comme il est décrit sous le facteur de risque intitulé « Obligations de prestation restant à remplir », présenté précédemment.

Les contrats conclus avec les gouvernements exposent SNC-Lavalin à d'autres risques également. Les corps législatifs affectent habituellement des fonds sur une base annuelle, alors qu'il faut parfois plus de un an avant que le contrat ne génère un rendement. Par conséquent, si les contrats que la Société conclut avec des organismes publics sont financés en partie seulement ou sont résiliés, la Société pourrait ne pas réaliser la totalité des produits et des profits attendus pouvant être tirés de ces contrats. Les affectations et le moment du paiement peuvent dépendre, entre autres, de la situation économique, des priorités politiques concurrentes, de la diminution des octrois de contrat par les gouvernements, des restrictions budgétaires, du calendrier et du montant des revenus fiscaux ainsi que du niveau global des dépenses gouvernementales.

***Activités mondiales***

Une partie importante des produits de SNC-Lavalin provient de projets réalisés dans des marchés internationaux à l'extérieur du Canada. Les activités de SNC-Lavalin sont tributaires du succès continu de ses activités à l'échelle internationale, et la Société s'attend à ce que ses activités mondiales continuent de générer une partie importante de ses produits.

Les activités mondiales de la Société sont assujetties à divers risques, dont bon nombre touchent également les activités canadiennes de la Société notamment :

- les récessions et autres crises économiques dans d'autres régions ou dans d'autres économies étrangères, et leur incidence sur les coûts engagés par la Société pour l'exercice de ses activités dans ces pays;
- les problèmes de recrutement de personnel et de gestion des activités à l'étranger, y compris les défis de logistique, de sécurité et de communication;

- les changements dans les politiques, lois, règlements et exigences réglementaires des gouvernements étrangers, ou dans leur interprétation et/ou application;
- la difficulté à faire appliquer les droits contractuels, ou les frais engagés pour y parvenir, en raison de l'absence d'un système juridique bien établi ou pour quelque autre raison que ce soit;
- la renégociation ou l'annulation de contrats existants;
- l'adoption de nouvelles restrictions commerciales ou autres mesures tarifaires ou l'expansion des restrictions existantes comme des mesures de rétorsion ou des restrictions de nature politique à mesure que surviennent des événements géopolitiques;
- les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés en raison de la circulation et du dédouanement de marchandises ainsi que l'autorisation du personnel de franchir les douanes ou de leur passage devant les autorités de l'immigration de diverses juridictions;
- les embargos;
- les actes de guerre, les agitations civiles, les forces majeures et les actes de terrorisme;
- l'instabilité sociale, politique et économique;
- l'expropriation de biens;
- le risque que les relations intergouvernementales se détériorent au point d'avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société dans un certain pays, parce que le siège social de la Société se trouve au Canada ou parce que nous exerçons des activités dans un autre pays;
- les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés lors de l'obtention de licences, de permis ou d'autres documents similaires qui sont essentiels à la poursuite des activités de la Société, en raison de processus administratifs dans certains territoires qui diffèrent de ceux en Amérique du Nord;
- les hausses d'impôt ou les changements dans les lois ou règlements fiscaux ou dans leur interprétation et/ou application;
- les limites à la capacité de la Société de rapatrier de la trésorerie, des fonds ou du capital investis ou détenus dans des juridictions à l'extérieur du Canada.

Dans la mesure où les activités mondiales ou canadiennes de SNC-Lavalin seraient touchées par des conditions économiques, politiques ou autres conditions imprévues ou défavorables, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pourraient subir des répercussions défavorables.

En outre, les activités de la Société à l'extérieur du Canada exposent SNC-Lavalin à des risques de change qui pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation. La Société est particulièrement vulnérable aux fluctuations de la livre sterling et du dollar américain. Même si SNC-Lavalin a mis en place une stratégie de couverture pour atténuer une partie de l'incidence de son exposition au risque de change, rien ne garantit que cette stratégie sera efficace. La Société n'a pas adopté de stratégies de couverture pour toutes les monnaies auxquelles elle est exposée dans le cadre de ses activités. La stratégie de couverture de la Société prévoit notamment le recours à des contrats de change à terme, qui comportent également un élément de risque inhérent au crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations des contreparties à l'égard de ces contrats.

***Responsabilité en matière nucléaire***

Le secteur Énergie nucléaire de la Société appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. De tels services exposent la Société aux risques liés à un incident nucléaire, radioactif ou critique, à l'égard duquel la Société exerce un contrôle ou pas.

Les dispositions d'indemnisation prévues par les lois nationales des pays dans lesquels le secteur Énergie nucléaire de la Société mène des activités, notamment la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire* au Canada, la Nuclear Installations Act 1965 au Royaume-Uni et la Price-Anderson Act aux États-Unis, ou des protections équivalentes prévues dans les conventions internationales, visent à assurer une indemnisation pour le public tout en couvrant les participants du secteur nucléaire contre toute responsabilité découlant d'incidents nucléaires, sous réserve de certaines exclusions.

Toutefois, les dispositions d'indemnisation prévues dans les lois peuvent ne pas s'appliquer à toutes les responsabilités assumées à titre d'entrepreneur fournissant des services au secteur nucléaire. Si un incident ou certains dommages qui en découlent ne sont pas couverts par les dispositions d'indemnisation applicables, la Société pourrait être tenue responsable des dommages, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. En plus des dispositions d'indemnisation prévues par les lois, la Société cherche à se protéger des responsabilités associées aux incidents nucléaires et aux dommages en découlant dans le cadre de ses contrats. Toutefois, rien ne garantit que ces limites contractuelles à l'égard de la responsabilité seront applicables à l'ensemble des situations ou que l'assurance de la Société ou celle de ses clients couvrira toutes les responsabilités assumées aux termes de ces contrats. Les coûts engagés pour se défendre contre des réclamations à la suite d'un incident nucléaire ou pour payer les dommages-intérêts qui pourraient être accordés à la suite de telles réclamations pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

***Participations dans des investissements***

SNC-Lavalin détient des investissements principalement par l'intermédiaire de son secteur Capital qui est la branche dédiée aux investissements et à la gestion d'actifs de la Société. Lorsque SNC-Lavalin détient une participation dans un investissement, elle assume un certain degré de risque relativement au rendement financier de cet investissement. La valeur des investissements de la Société dépend de la capacité de l'investissement à atteindre ses projections de produits et de coûts, ainsi que de sa capacité à obtenir un financement initial et continu, qui peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle de la Société, notamment des changements dans les politiques ou dans les lois, l'entretien du cycle de vie, les produits d'exploitation, les délais de recouvrement, la gestion des coûts ainsi que l'état général des marchés financiers et/ou des marchés du crédit.

La Société effectue parfois des investissements dans des entités de projet dans lesquelles elle ne détient pas de participation lui conférant le contrôle. Ces investissements peuvent ne pas être assujettis aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur un tel investissement ou sur le contrôle interne s'y rapportant et que, par conséquent, des problèmes surviendraient relativement à cet investissement, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La dette sans recours provenant des investissements de la Société peut être exposée aux fluctuations de taux d'intérêt. Une stratégie de couverture est mise en place lorsque l'équipe de direction de l'entité de projet liée à un tel investissement le juge approprié. Toutefois, les hypothèses et estimations inhérentes à la stratégie de couverture pourraient être erronées, rendant par le fait même la couverture inefficace ou partiellement inefficace. De plus, les instruments financiers associés à la stratégie de couverture comprennent un risque de crédit lié au non-respect d'obligations par les contreparties de ces instruments.

Par ailleurs, bon nombre des investissements de la Société sont régis par des ententes ou des accords impliquant les actionnaires, des partenariats ou des coentreprises du même genre, dont plusieurs limitent la capacité ou le droit de la Société de vendre librement ou de céder d'une autre manière ses investissements et/ou ont une incidence sur le moment où aura lieu une vente ou cession de ce genre. Par conséquent, la capacité de la Société à céder ou à monétiser, efficacement ou en temps opportun, un ou plusieurs de ses investissements pourrait être limitée par de tels accords contractuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les liquidités ou les ressources financières de SNC-Lavalin.

***Dépendance envers des tiers***

SNC-Lavalin conclut des contrats dans le cadre desquels elle sous-traite à des tiers une partie d'un projet ou la fourniture de matériel et d'équipement. Si le montant que doit payer la Société pour les services d'un sous-traitant ou pour du matériel ou des fournitures excède le montant estimé, la Société pourrait subir des pertes au titre des contrats connexes. Si un fournisseur ou un sous-traitant n'est pas en mesure de fournir les fournitures, le matériel ou les services requis en vertu du contrat négocié pour quelque raison que ce soit, ou s'il fournit des fournitures, du matériel ou des services de qualité inacceptable ou en quantité insuffisante, la Société pourrait devoir se procurer ces fournitures, ce matériel ou ces services à un moment ultérieur ou à un prix plus élevé que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence sur la rentabilité du contrat. De plus, des matières ou du matériel défectueux peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble du projet et donner lieu à des réclamations contre SNC-Lavalin pour le non-respect des spécifications requises pour le projet. Ces risques peuvent s'intensifier en période de ralentissement économique si les fournisseurs ou sous-traitants connaissent des difficultés financières ou ont de la difficulté à obtenir les fonds nécessaires pour financer leurs activités ou à obtenir un cautionnement, et qu'ils ne sont pas en mesure de fournir les services ou les fournitures (du tout ou en temps opportun) ou la qualité ou le degré de services ou de fournitures nécessaires aux activités de la Société.

En outre, dans les cas où SNC-Lavalin a recours aux services d'un seul fournisseur ou sous-traitant ou d'un petit nombre de sous-traitants, rien ne garantit que le marché pourra fournir les produits ou services en temps opportun, ou au coût estimé par la Société. De plus, peu importe l'importance des projets ou leur nombre, ou les sous-traitants et fournisseurs avec qui la Société fait affaire, les perturbations générales dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et les problèmes connexes échappant au contrôle de la Société pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités en cours, exposant ainsi la Société aux risques susmentionnés. Le défaut d'un sous-traitant ou fournisseur indépendant de se conformer aux lois ou aux règlements applicables pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin ou sur sa réputation et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait également entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société.

***Perturbations de la chaîne d'approvisionnement***

Les perturbations mondiales dans les chaînes d'approvisionnement continuent d'affecter les entreprises de divers secteurs, provoquant des répercussions considérables. Les pénuries et les goulots d'étranglement logistiques liés à la main-d'œuvre et au transport ont, dans certains cas, entraîné une pénurie de matériaux disponibles et une augmentation des frais d'expédition. Les maladies, les restrictions de voyage et d'autres perturbations de la main-d'œuvre pourraient avoir une incidence défavorable sur la chaîne d'approvisionnement de la Société et sa capacité à mener à bien les projets de ses clients dans les délais prévus, alors que la pénurie de matériaux disponibles et l'augmentation des frais d'expédition pourraient aussi avoir une incidence défavorable sur sa rentabilité, notamment en raison de la pression inflationniste sur les prix des matériaux utilisés pour certains contrats et des coûts découlant d'un prolongement accru.

***Coentreprises et partenariats***

SNC-Lavalin conclut parfois des contrats de coentreprise, de partenariat ou d'autres arrangements similaires. Ces contrats exposent la Société à un certain nombre de risques, notamment le risque que ses partenaires soient dans l'incapacité ou refusent de remplir leurs obligations contractuelles envers la Société ou ses clients. Les partenaires de SNC-Lavalin pourraient être dans l'incapacité ou refuser d'apporter le soutien financier nécessaire au partenariat. Dans de telles circonstances, la Société pourrait être tenue de payer des pénalités financières ou des dommages-intérêts extrajudiciaires, de fournir des services additionnels ou d'investir des montants supplémentaires afin d'assurer l'exécution et la livraison adéquates des services à fournir. Aux termes d'ententes comportant des obligations conjointes et individuelles (ou solidaires), SNC-Lavalin pourrait être responsable de ses obligations et de celles de ses partenaires. Ces situations pourraient également donner lieu à des différends ou à des litiges avec les partenaires ou les clients de la Société, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin participe à des coentreprises et à des arrangements similaires dans lesquels elle n'est pas l'entité exerçant le contrôle. Dans ces cas, la Société a un contrôle limité sur les actions ou les décisions de la

coentreprise. Ces coentreprises peuvent ne pas être assujetties au même cadre de gouvernance et aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur la coentreprise ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de la coentreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le défaut d'un coentrepreneur de se conformer aux lois ou aux règlements applicables ou aux exigences du contrat pourrait avoir une incidence négative sur les activités et la réputation de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société, ce qui pourrait alors avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

***Systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée***

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société.

Les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes et perfectionnées, et la Société doit employer des technologies informatiques et autres défenses appropriées, en tout temps, pour les contrer. Les cyberattaques comprennent les logiciels malveillants (y compris les rançongiciels), le piratage, l'espionnage industriel, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle ou exclusive, l'hameçonnage ou d'autres atteintes à la sécurité et perturbations des systèmes. Si la Société n'est pas en mesure de protéger ses systèmes informatiques, ceux-ci pourraient être touchés par des pannes ou des lenteurs ou ne plus être en mesure de fonctionner. Les systèmes et les activités informatiques de la Société peuvent également être interrompus ou endommagés par des catastrophes naturelles, des défaillances, et des actes de guerre ou de terrorisme, notamment.

Une cyberattaque réussie pourrait nuire à la réputation de la Société et avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, puisqu'elle pourrait entraîner des pannes de réseau; des accès non autorisés à de l'information confidentielle ou exclusive à propos de ses activités, de ses actifs, de ses clients ou de ses employés; le vol, la perte, la fuite, la destruction ou la corruption de données, y compris de l'information à propos de ses clients et de ses employés; des dommages matériels aux actifs liés au réseau; des litiges, des amendes ou une responsabilité en cas de non-respect des lois relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité de l'information; une augmentation des fraudes; des pertes de revenus; un risque de perte de clients ou la difficulté pour la Société d'en attirer de nouveaux; l'augmentation des primes d'assurance et l'engagement d'importants frais payables à des conseillers spécialistes, notamment des experts en juricomptabilité ou des experts externes en communications et relations publiques, pour aider la Société en ce qui a trait à de telles cyberattaques et aux conséquences de celles-ci.

De plus, des cyberattaques ciblant des fournisseurs ou autres partenaires d'affaires de la Société pourraient également avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

En tant que société exerçant ses activités à l'échelle mondiale, SNC-Lavalin est assujettie à un éventail complexe de lois conçues pour protéger les renseignements personnels et confidentiels. Les lois et les règlements en matière de protection de la vie privée et des données évoluent constamment et il est à prévoir que de plus en plus de pays se doteront de cadres consacrés à la protection des renseignements personnels en 2022 et dans les années à venir. Un tel contexte crée des défis uniques au chapitre de la conformité pour SNC-Lavalin dont les activités sont en pleine transformation. À l'heure actuelle, le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* du Canada servent de fondement au cadre de conformité mondiale de SNC-Lavalin en matière de protection des renseignements personnels. En outre, la Société a récemment déployé des efforts en ce sens dans le cadre du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit »). L'Union européenne (« UE ») est en train de passer en revue le cadre législatif entourant la protection des renseignements personnels du Royaume-Uni avant de décider de la manière dont les données de cette nature pourront être transmises entre les deux territoires. Un certain degré d'incertitude demeure donc toujours quant au transfert de données entre le Royaume-Uni et l'UE.

L'évolution constante de la technologie et des lois et règlements applicables en matière de protection de la vie privée pose des défis de plus en plus complexes au chapitre de la conformité et pourrait obliger la Société à engager des dépenses plus importantes afin de répondre aux exigences. La non-conformité à ces lois et règlements pourrait donner lieu à des pénalités substantielles, engager la responsabilité légale de la Société et l'exposer à un risque d'atteinte à la réputation.

La Société s'appuie sur des mesures de sécurité et des technologies reconnues dans le secteur d'activité pour protéger l'information confidentielle et exclusive contenue dans ses systèmes informatiques et de technologie de l'information. La Société cherche également à adapter ses politiques, procédures et contrôles liés à la sécurité afin de protéger ses actifs. Rien ne garantit que ces mesures parviendront à empêcher les cyberattaques ni que les assurances souscrites par la Société couvriront les coûts, les dommages, les passifs ou les pertes qui pourraient en découler.

***Concurrence***

SNC-Lavalin exerce ses activités dans des secteurs d'activité et des marchés géographiques hautement concurrentiels tant au Canada que sur la scène internationale. SNC-Lavalin livre concurrence à la fois à de grandes entreprises et à de petites et moyennes entreprises dans divers secteurs de l'industrie. En outre, l'arrivée sur le marché canadien de nouvelles sociétés d'envergure internationale ou de concurrents non traditionnels ainsi qu'une présence internationale au sein des secteurs d'activité de SNC-Lavalin contribuent à rendre le contexte commercial plus concurrentiel. L'octroi de nouveaux contrats et les marges réalisées sur les contrats sont tributaires de l'intensité de la concurrence et des conditions générales des marchés où la Société exerce ses activités. Les fluctuations de la demande dans les secteurs où la Société est présente peuvent influer sur le niveau de la concurrence. La situation concurrentielle est liée à de nombreux facteurs, notamment le prix, la capacité d'obtenir un cautionnement approprié, les obligations de prestation restant à remplir, la vigueur financière, la propension à prendre des risques, la disponibilité des partenaires, des fournisseurs et de la main-d'œuvre, ainsi que la réputation en matière de qualité, de respect des délais et d'expérience. Si la Société n'est pas en mesure de répondre efficacement à ces facteurs, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient être défavorablement touchés. De plus, une crise économique prolongée ou une reprise plus lente que prévu pourrait également entraîner un accroissement de la concurrence dans certains secteurs, des réductions de prix ou de marge ou une diminution de la demande. Tous ces facteurs auraient une incidence négative sur les résultats.

***Responsabilité professionnelle ou responsabilité pour des services déficients***

Si la Société fait défaut d'agir ou de formuler des jugements et des recommandations conformément aux normes professionnelles applicables, elle pourrait être tenue de verser des indemnités pécuniaires importantes. Les activités de la Société exigent qu'elle porte des jugements professionnels à l'égard de la planification, de la conception, de la mise en œuvre, de la construction, de l'exploitation et de la gestion d'installations industrielles et de projets d'infrastructure publique. Une défaillance ou un incident découlant des travaux effectués par SNC-Lavalin à l'un des sites liés à un projet en cours ou achevé de la Société pourrait donner lieu à d'importantes réclamations au titre de sa responsabilité professionnelle ou de sa responsabilité de produits, au titre d'une garantie ou à d'autres réclamations à l'encontre de la Société, et porter atteinte à sa réputation, en particulier si la sécurité publique est compromise. Les obligations découlant de ces réclamations pourraient excéder les limites d'assurance de la Société ou les droits que cela génère, ou avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir une assurance dans l'avenir. Se reporter au facteur de risque « Protection d'assurance » ci-dessous. Par ailleurs, les clients ou sous-traitants qui se sont engagés à indemniser SNC-Lavalin pour de telles obligations ou pertes pourraient refuser ou ne pas être en mesure de payer. Si une réclamation importante non couverte par l'assurance, soit en partie ou en totalité, est accordée, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dans certaines juridictions où elle exerce ses activités, la Société pourrait être tenue responsable conjointement et individuellement (solidairement) à l'égard de ses obligations et de celles d'autres parties participant à un projet particulier, nonobstant l'absence d'une relation contractuelle entre la Société et ces autres parties.

***Indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels***

SNC-Lavalin fournit à ses clients des rapports et des opinions fondés sur son expertise technique et autres compétences professionnelles. Les rapports et opinions de la Société doivent souvent observer des normes professionnelles, des prescriptions en matière de permis et d'exigences techniques, la réglementation des valeurs mobilières et d'autres lois, réglementations, règlements et normes régissant la prestation de services professionnels dans la juridiction où les services sont fournis. En outre, la Société pourrait engager sa responsabilité envers des tiers qui utilisent ses rapports et opinions et qui s'appuient sur ceux-ci, même si la Société n'est pas liée par contrat à ces tiers, ce qui pourrait entraîner des indemnités pécuniaires ou des pénalités.

***Lacunes dans la protection d'assurance***

Dans le cadre de ses activités commerciales, la Société maintient un certain niveau de protection d'assurance. Rien ne garantit que la Société dispose d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins, ou qu'elle sera en mesure d'obtenir toute la protection d'assurance dont elle aura besoin à l'avenir. La Société souscrit une assurance auprès de plusieurs assureurs indépendants, souvent sous forme de contrats d'assurance par tranches. Si l'un des assureurs indépendants manque à ses obligations, refuse de renouveler ou annule l'assurance ou pour quelque autre raison que ce soit ne peut remplir ses obligations d'assurance envers SNC-Lavalin, ou dans l'éventualité où la Société était jugée responsable ou devait verser une indemnisation importante à l'égard d'un projet ou d'un contrat pour lequel elle n'était couverte par aucune assurance, l'exposition globale au risque et les charges d'exploitation de la Société pourraient alors s'accroître, et elle pourrait devoir interrompre ses activités commerciales.

SNC-Lavalin a souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant de la Société, sous réserve de certaines exclusions. Cette assurance protège également SNC-Lavalin contre les pertes qu'elle pourrait subir par suite de l'indemnisation de ses dirigeants et administrateurs. De plus, SNC-Lavalin peut conclure des ententes d'indemnisation avec ses dirigeants et administrateurs clés et ceux-ci peuvent également avoir droit à des indemnités en vertu des lois applicables et des actes constitutifs de la Société. Les indemnités que doit verser SNC-Lavalin aux administrateurs et aux dirigeants peuvent poser des risques importants pour la situation financière de la Société, car la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir son assurance ou, même si elle est en mesure de le faire, les réclamations excédant la protection de la Société ou n'étant couverte par aucune assurance pourraient entraîner une réduction significative de ses actifs.

***Santé et sécurité***

La nature des activités de SNC-Lavalin expose le personnel et d'autres personnes à des équipements de grande dimension, à des processus dangereux ou à des matières hautement réglementées, ainsi qu'à des environnements difficiles. De nombreux clients exigent de la Société qu'elle respecte certaines normes ou certains critères de sécurité pour pouvoir soumissionner pour un contrat, et le paiement d'une partie des honoraires et bénéfices liés aux contrats de la Société pourrait être assujetti au respect des normes ou critères de sécurité. Des conditions de travail dangereuses peuvent également accroître la rotation du personnel, augmenter les coûts du projet et les charges d'exploitation et avoir une incidence négative sur l'obtention de nouveaux contrats. Si SNC-Lavalin ne réussit pas à mettre en œuvre des procédures de sécurité appropriées et/ou si ces procédures se révèlent inefficaces, le personnel ou d'autres personnes pourraient se blesser. Le défaut de respecter les procédures, les contrats conclus avec les clients ou la réglementation applicable pourrait exposer SNC-Lavalin à des pertes, engager sa responsabilité et avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, ainsi que sa capacité à se voir confier des projets à l'avenir.

***Compétence du personnel***

La réussite de SNC-Lavalin repose grandement sur ses effectifs et sa capacité à attirer, à recruter, à former et à retenir du personnel compétent dans un marché compétitif. Les ingénieurs, les architectes, les concepteurs, les gestionnaires de projet, ainsi que les spécialistes fonctionnels et les dirigeants professionnels qui possèdent à la fois l'expérience et les compétences recherchées sont essentiels au succès des activités de la Société. La capacité de retenir et de motiver du personnel qualifié ou d'attirer des remplaçants appropriés, au besoin, dépend

entre autres de la nature concurrentielle du marché de l'emploi et des occasions de carrière et de rémunération que la Société peut offrir. Le secteur au sein duquel la Société exerce ses activités est fortement concurrentiel en ce qui a trait au recrutement de personnel technique et de gestion qualifié, et si la Société devait perdre une partie ou la totalité de ces employés qualifiés, il pourrait s'avérer difficile de les remplacer dans les délais exigés par les clients de la Société. Par exemple, certains membres du personnel de la Société détiennent des attestations de sécurité émises par des gouvernements et qui pourraient être nécessaires pour obtenir des projets gouvernementaux. Si la Société devait perdre une partie ou la totalité de ces employés qualifiés, il pourrait s'avérer difficile de les remplacer. L'incapacité à attirer et à retenir ce type de personnel compétent ferait peser des exigences accrues sur les ressources existantes de la Société, et elle pourrait entraîner, entre autres, la perte d'occasions, des dépassements de coûts, l'incapacité à mener à bien les projets en cours et à livrer concurrence pour de nouveaux projets et l'incapacité à atténuer les risques et incertitudes.

En outre, dans l'éventualité où les dirigeants professionnels et les autres membres clés du personnel de la Société devaient prendre leur retraite ou quitter la Société, la Société devra disposer de plans de relève appropriés qui englobent la préparation des talents à l'interne et, s'il y a lieu, la recherche de candidats externes potentiels pour des postes clés, et mettre en œuvre efficacement de tels plans, ce qui nécessite du temps et des ressources pour trouver les personnes appropriées et les intégrer au sein des postes de direction et des autres postes clés. Dans l'éventualité où la Société ne parviendrait pas à préparer et à mettre en œuvre efficacement ces plans de relève, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur sa capacité à exercer ses activités de façon efficace et à fournir des services à ses clients jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.

***Arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre***

Une partie de l'effectif de la Société et des employés de ses sous-traitants est syndiquée. Une longue grève ou tout autre arrêt de travail causé par le personnel syndiqué ou non syndiqué dans le cadre d'un projet de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société. Il existe un risque inhérent que l'issue des négociations en cours ou futures relativement aux conventions collectives ou à la représentation syndicale ne soit pas favorable pour la Société. De temps à autre, des tentatives de syndicalisation sont entreprises par le personnel non syndiqué de la Société. Ces efforts de syndicalisation peuvent souvent entraîner des interruptions ou des retards de travail et présentent un risque d'agitation ouvrière.

***Conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres et de crises sanitaires mondiales***

Les activités sur le terrain de la Société se déroulent généralement à l'extérieur et elles prennent la forme de travaux d'arpentage professionnel, de services d'ingénierie sur place, de collecte et d'analyse de données sur le terrain, de travaux archéologiques, d'études géotechniques, de forage d'exploration, de surveillance et d'inspections des projets de construction, de mise en service d'usines ainsi que de tests et de travaux liés à l'exploitation de celles-ci. Les conditions météorologiques extrêmes ou les catastrophes naturelles ou autres, comme les tremblements de terre, les incendies, les inondations, les tornades, les ouragans, les orages, les épidémies et les pandémies (dont la pandémie actuelle de COVID-19) ou des événements similaires, peuvent retarder le début ou la fin des activités sur le terrain de la Société et empêcher ses employés, ses sous-traitants ou ses fournisseurs de s'acquitter de leurs responsabilités entraînant des retards ou une perte de produits, qui auraient autrement été comptabilisés, alors que certains coûts continuent tout de même d'être engagés. Les conditions météorologiques extrêmes ou les catastrophes peuvent aussi retarder ou empêcher la réalisation de diverses phases de travaux liés à d'autres services devant être offerts pendant le déroulement des activités sur le terrain ou par la suite. La performance financière ou opérationnelle de la Société pourrait également subir l'incidence négative de l'éclosion d'épidémies ou d'autres crises de santé publique. Se reporter au facteur de risque intitulé « Répercussions continues et additionnelles de la pandémie de COVID-19 » dans la présente section pour une description des divers risques et incertitudes engendrés par la pandémie de COVID-19 et leur incidence sur les activités et la situation financière de la Société. Tout retard dans l'achèvement des travaux liés aux services offerts par la Société pourrait obliger celle-ci à engager des coûts supplémentaires non remboursables, notamment des heures de travail supplémentaires, pour respecter le calendrier établi par ses clients. En raison de divers facteurs, si un projet débute ou s'achève avec un retard, la Société pourrait aussi faire face à des pénalités ou des sanctions dans le cadre des contrats conclus ou même à des annulations de contrats.

***Cession ou vente d'actifs importants***

La vente d'une unité d'exploitation et/ou d'actifs importants est un processus complexe qui présente certains risques, comme l'incapacité de planifier, préparer et exécuter adéquatement la transaction et de rédiger un contrat dont l'objectif est de protéger la Société des ajustements après clôture, de certaines obligations et d'autres coûts additionnels. De plus, la Société est exposée au risque de non-conclusion de la transaction, de vente à un prix inférieur au prix demandé et/ou de prolongation des délais de clôture.

La cession d'entreprises présente des risques et des incertitudes, comme la difficulté de séparer les actifs liés aux entreprises cédées de celles que la Société continuera de détenir, le détournement de l'attention de la haute direction et des employés et le besoin d'obtenir des approbations réglementaires et des consentements d'autres tiers, ce qui pourrait perturber les relations avec les clients et les fournisseurs. La cession peut également assujettir la Société à des obligations fiscales additionnelles ou entraîner la perte de certains avantages fiscaux. De telles décisions entraînent aussi d'importants coûts et nécessitent que la direction y consacre du temps et de l'attention, ce qui pourrait amener ses membres à détourner leur attention d'autres activités de la Société. En raison de tels défis, ainsi que des conditions du marché et d'autres facteurs, les opérations de cession peuvent se prolonger, entraîner davantage de coûts, générer moins d'avantages que prévu ou ne jamais être conclues. Si la Société n'est pas en mesure de conclure une cession ou d'assurer une transition réussie des entreprises cédées, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats financiers. Si la Société cède une entreprise, elle pourrait ne pas réussir à faire en sorte que l'acheteur de l'entreprise cédée assume les passifs de celle-ci ou même s'il les assume, la Société peut avoir des difficultés à faire respecter ses droits, contractuels ou autres, par l'acheteur. Il est possible que la Société demeure exposée à des garanties financières ou à des garanties de bonne exécution et d'autres obligations contractuelles ou des obligations liées à l'emploi, aux prestations de retraite ou aux indemnités de départ ainsi qu'à des passifs potentiels pouvant découler des dispositions législatives relatives à la cession ou aux manquements ultérieurs de l'acheteur. Par conséquent, la performance d'une entreprise cédée ou d'autres conditions sur lesquelles la Société n'a aucune influence pourraient avoir une incidence significative défavorable sur ses résultats d'exploitation. En outre, plusieurs contrats visant la cession d'une filiale ou d'une entreprise prévoient la présentation d'états financiers de clôture. Selon les résultats contenus dans ces états financiers, l'acheteur pourrait faire valoir une réclamation, fondée ou non, voulant que la Société, à titre de vendeur, ait l'obligation de payer certains montants, qui sont parfois significatifs, à titre d'ajustement postérieur à la clôture de la transaction. Suivant sa valeur, le montant au titre de cet ajustement postérieur à la clôture que la Société pourrait devoir (ou décider de) payer est susceptible d'avoir une incidence défavorable, voire une incidence défavorable significative sur les ressources en trésorerie, les liquidités ou les résultats financiers et la performance financière de la Société. De plus, la cession d'une entreprise peut avoir un effet néfaste sur la rentabilité de la Société en raison des pertes que peut entraîner une telle vente, des pertes de produits ou d'une diminution des flux de trésorerie. Par ailleurs, la Société a aussi généralement le droit de faire valoir une réclamation semblable contre un acheteur, selon les résultats contenus dans les états financiers de clôture. À la suite d'une cession, la Société pourrait aussi constater moins de diversité dans ses activités, dans les marchés sur lesquels elle exerce ses activités et parmi ses clients.

***Propriété intellectuelle***

La réussite de SNC-Lavalin repose, en partie, sur sa capacité à protéger sa propriété intellectuelle. La Société s'appuie sur des politiques en matière de propriété intellectuelle et d'autres arrangements contractuels pour protéger la majeure partie de sa propriété intellectuelle lorsqu'elle estime qu'une protection au moyen d'une marque de commerce, d'un brevet ou d'un droit d'auteur n'est pas appropriée ou possible. Les secrets commerciaux sont généralement difficiles à protéger. Bien que les employés de SNC-Lavalin soient assujettis à des obligations en matière de confidentialité, ce type de protection peut être une mesure de dissuasion insuffisante et peut ne pas empêcher l'usurpation de renseignements confidentiels de la Société ou la violation de brevets ou de droits d'auteur de celle-ci. De plus, la Société peut ne pas être en mesure de détecter l'utilisation non autorisée de sa propriété intellectuelle ni de prendre les mesures qui s'imposent pour faire respecter ses droits. Si la Société n'est pas en mesure de protéger adéquatement ses droits en matière de propriété intellectuelle, ni de les maintenir ou de les faire respecter, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur sa position concurrentielle.

## RISQUES LIÉS AUX LIQUIDITÉS, AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

### *Liquidités et situation financière*

La Société s'appuie sur sa trésorerie, ses facilités de crédit et d'autres instruments d'emprunt ainsi que sur les marchés financiers pour satisfaire une partie de ses besoins en liquidités et en capital; dans certains cas, elle doit obtenir des garanties bancaires ou des lettres de crédit comme moyen de satisfaire ses diverses obligations contractuelles pour ses projets sous-jacents. Une instabilité ou des bouleversements importants sur les marchés financiers ou une dégradation ou un affaiblissement de sa situation financière, en raison de facteurs internes ou externes, pourraient limiter ou empêcher l'accès de la Société à une ou plusieurs sources de financement, ou accroître de façon importante leur coût, y compris les facilités de crédit, l'émission de titres d'emprunt à long terme ou à moyen terme (comme l'émission de débentures, d'obligations ou de billets) ou la disponibilité des garanties bancaires ou des lettres de crédit nécessaires pour garantir ses obligations contractuelles ou autres obligations relatives aux projets. Rien ne garantit que la Société maintiendra un solde de trésorerie approprié et que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation seront suffisants pour financer ses activités et ses besoins de liquidités, assurer le service de sa dette et/ou maintenir sa capacité à obtenir et à conserver des garanties bancaires.

Une dégradation de la situation financière de la Société pourrait également entraîner une réduction ou une révision à la baisse de ses notations de crédit, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société d'émettre de nouvelles lettres de crédit ou garanties de bonne exécution, ou l'accès à des sources externes d'instruments d'emprunt à court terme et à long terme, ou augmenter de façon importante les coûts liés à l'utilisation de telles lettres de crédit, garanties de bonne exécution et facilités de crédit bancaires et à l'émission de titres d'emprunt à long terme et à moyen terme, et ainsi avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

### *Endettement*

La dette consolidée de la Société provenant de la dette avec recours, de la dette avec recours limité et de la dette sans recours, présentées à l'état de la situation financière, s'élevait à environ 1,7 milliard $ au 31 décembre 2021.

La Société devra refinancer ou rembourser des tranches de l'encours de sa dette consolidée. Rien ne garantit que la dette de la Société sera refinancée ou que la Société obtiendra un financement additionnel ou, si elle l'obtient, que les modalités seront raisonnables sur le plan commercial.

Le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir d'autres répercussions importantes, dont les suivantes :

- avoir une incidence défavorable sur les notations de crédit actuelles de la dette à long terme évaluée de la Société;
- limiter la capacité de la Société d'obtenir du financement additionnel et, le cas échéant, à des conditions raisonnables sur le plan commercial, notamment pour le fonds de roulement, les dépenses d'investissement, le service de la dette, les acquisitions ou les besoins généraux de l'entreprise;
- exposer la Société au risque d'une hausse de taux d'intérêt et d'une augmentation connexe des charges financières, étant donné que la plupart de ses emprunts ont des taux d'intérêt variables, et comme les économies mondiales et nord-américaines semblent entrer dans une période caractérisée par des taux d'inflation plus élevés, ce risque pourrait s'accentuer à court et à moyen terme;
- limiter la capacité de la Société de s'ajuster à l'évolution du marché et défavoriser la Société par rapport à ses concurrents (notamment si la notation de crédit de la Société est touchée défavorablement) moins endettés ou possédant davantage de ressources financières;
- limiter la capacité de la Société de déclarer et de verser des dividendes sur ses actions ordinaires;

- accroître la vulnérabilité de la Société à un repli de l'économie générale;
- empêcher la Société de faire des dépenses d'investissement essentielles à sa croissance et à ses stratégies.

Les facilités de crédit et les instruments régissant la dette consolidée de la Société renferment certaines clauses restrictives financières exigeant que la Société respecte, sur une base consolidée, des ratios de la dette nette avec recours par rapport au résultat avant intérêts, impôts et amortissements ajusté. Ces facilités de crédit et instruments renferment aussi des clauses restreignant la capacité de la Société à consentir des charges sur ses actifs, à contracter une autre dette ou à effectuer des aliénations d'actifs ou des changements fondamentaux à ses activités, à verser des dividendes et à procéder à d'autres décaissements ou à employer le produit tiré de la vente d'actifs et d'actions des filiales. Ces clauses restrictives limiteront le pouvoir discrétionnaire et la flexibilité financière de la Société dans l'exploitation de son entreprise. Aux termes de ces facilités de crédit et de ces instruments, la Société et ses filiales sont autorisées à contracter des dettes supplémentaires dans certaines circonstances, ce qui pourrait toutefois accroître les risques décrits précédemment. En outre, si la Société ou ses filiales contractaient d'autres dettes à l'avenir, la Société pourrait être assujettie à d'autres clauses qui pourraient être plus restrictives que celles auxquelles elle est assujettie maintenant.

Un manquement à l'une quelconque de ces conventions ou l'incapacité de la Société de respecter ces clauses restrictives (le cas échéant) pourrait donner lieu, en l'absence d'une renonciation ou d'une correction, à la déchéance du terme de la dette consolidée de la Société ou à un défaut croisé aux termes des modalités de certains instruments d'emprunt. En cas de déchéance du terme de la dette de la Société, la Société pourrait ne pas être en mesure de s'acquitter du service de la dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour refinancer sa dette.

La capacité de la Société de s'acquitter du service de sa dette consolidée dépendra notamment de sa performance financière et opérationnelle future, qui sera touchée par la conjoncture économique, la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que d'autres facteurs, notamment d'ordre financier, commercial, juridique et réglementaire, dont certains sont indépendants de la volonté de la Société. Si ses résultats d'exploitation ou ses liquidités ne suffisaient pas pour lui permettre de s'acquitter du service de sa dette consolidée actuelle ou future, la Société pourrait être contrainte de prendre des mesures telles que la diminution de ses dividendes, la réduction ou le report d'activités commerciales, d'acquisitions, d'investissements ou de dépenses d'investissement, la vente d'actifs, la restructuration ou le refinancement de sa dette ou encore la sollicitation de capital supplémentaire.

***Incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière***

Comme il est décrit à la section 8.4 du présent rapport de gestion, la Société doit maintenir un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ne dépassant pas un certain seuil. Bien que la Société ait respecté les clauses restrictives en 2021 et en 2020, une augmentation de la dette nette avec recours attribuable, par exemple, aux besoins en trésorerie des activités d'exploitation, au retard ou à l'accélération de certaines opérations d'investissement, de cession ou de financement ou à une incapacité de générer un RAIIA ajusté suffisant pour soutenir le niveau d'endettement dans le calcul du ratio à l'avenir, pourrait avoir une incidence négative sur la Société, tel qu'il est décrit plus en détail sous le facteur de risque « Endettement » ci-dessus.

***Garantie aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ***

Le prêt de la CDPQ est garanti par la totalité des actifs d'Autoroute Holding, excluant les actions de l'Autoroute 407 ETR détenues par Autoroute Holding (jusqu'au moment où Autoroute Holding choisira d'octroyer un gage à ce sujet), ainsi que les droits et les prêts d'Autoroute Holding aux termes de la convention de prêt intersociétés, datée du 10 juillet 2017, entre Autoroute Holding à titre de prêteur et la Société à titre d'emprunteur. Outre cette sûreté, SNC-Lavalin inc. a fourni un cautionnement (le « cautionnement ») en faveur de CDPQ RF garanti par un gage donné par SNC-Lavalin inc. à CDPQ RF sur 20 900 actions ordinaires détenues par SNC-Lavalin inc. dans le capital social d'Autoroute Holding (représentant environ 29,9 % des actions ordinaires en circulation d'Autoroute Holding). Le seul recours de CDPQ RF contre SNC-Lavalin inc. en lien avec le cautionnement et tout manquement ou défaut potentiel par Autoroute Holding aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ est limité à des mesures d'exécution visant les actions du capital d'Autoroute Holding détenues par SNC-Lavalin inc. La Société détient une participation de 6,76 % dans l'Autoroute 407 ETR par l'intermédiaire d'Autoroute Holding. Les modalités de la convention de prêt avec la CDPQ comprennent plusieurs clauses restrictives qui doivent être remplies par Autoroute Holding. Rien ne garantit que ces clauses restrictives seront remplies. Tout cas de défaut

aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ, y compris à l'égard des clauses restrictives aux termes de ce prêt, pourrait donner lieu, entre autres, à une demande de remboursement immédiat par CDPQ RF de tous les montants dus aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ, ou forcer la vente des actions de l'Autoroute 407 ETR détenues par Autoroute Holding conformément à la convention entre actionnaires de l'Autoroute 407 ETR à un moment, à un prix et dans des circonstances indépendants de la volonté de la Société et/ou qui ne permettent pas d'obtenir un prix de vente optimal de ces actions de l'Autoroute 407 ETR, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités et la situation financière de la Société.

***Dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette***

Une partie importante des actifs de la Société est formée du capital social de ses filiales et la Société exerce une grande partie de son entreprise par l'entremise de ses filiales. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société et sa capacité d'honorer ses obligations liées au service de la dette sont fonction, dans une grande mesure, du résultat de ses filiales et de la distribution de ce résultat à la Société, ou de prêts, d'avances ou d'autres paiements consentis par ces entités à la Société.

Les filiales de la Société sont des entités juridiques séparées et distinctes et elles peuvent avoir d'importantes obligations. La capacité de ces entités de verser des dividendes ou de consentir d'autres prêts, avances ou paiements à la Société dépendra de leurs résultats d'exploitation et sera assujettie aux lois applicables et aux restrictions contractuelles contenues dans les documents régissant leurs dettes, notamment, par exemple, les clauses restrictives financières définies dans la convention de prêt avec la CDPQ selon lesquelles le ratio de la dette avec recours nette consolidée de la Société par rapport au résultat avant intérêts, impôts et amortissements ajusté ne peut dépasser une certaine limite. De plus, certains autres actes et certaines autres ententes régissant certaines filiales de la Société renferment des restrictions quant au versement de dividendes et aux distributions, ainsi que des clauses restrictives précises relatives aux liquidités. En outre, un certain nombre de filiales importantes de la Société ont fourni des garanties à l'égard des principaux instruments d'emprunt et d'obligations envers des tiers, notamment la convention de crédit de la Société et ses débentures en circulation.

La capacité des filiales de la Société de générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation dépendra de leur performance financière future, qui sera touchée par une série de facteurs d'ordre économique, concurrentiel et commercial, notamment les facteurs mentionnés dans cette section, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la Société ou de ses filiales. Les flux de trésorerie et le résultat des filiales en exploitation de la Société et les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes ou autrement pourraient ne pas générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation pour que la Société honore ses obligations liées à la dette. Par conséquent, la Société pourrait devoir envisager des plans de financement de rechange, comme le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report de dépenses d'investissement ou la recherche de capitaux additionnels. La Société ne peut garantir que ces options de rechange seraient possibles, que les actifs pourraient être vendus ou, s'ils l'étaient, à quel moment ils le seraient et quel produit en serait tiré, que du financement additionnel pourrait être obtenu et, le cas échéant, à des conditions acceptables ou que du financement additionnel serait permis aux termes des modalités des divers instruments d'emprunt de la Société alors en vigueur. L'incapacité de la Société de générer suffisamment de flux de trésorerie pour honorer ses obligations liées à la dette ou de refinancer ses obligations selon des modalités raisonnables sur le plan commercial aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

***Dividendes***

La déclaration et le versement des dividendes sur les actions ordinaires sont au gré du conseil d'administration de la Société. Les liquidités pouvant servir à verser des dividendes dépendent d'un grand nombre de facteurs, dont la performance financière de la Société, l'incidence des taux d'intérêt, les clauses restrictives et les obligations des contrats de prêt, les besoins du fonds de roulement et les besoins en capitaux futurs. En outre, la capacité de la Société à verser des dividendes dépend du versement de dividendes par certaines filiales de la Société ou du remboursement de fonds en faveur de la Société par ses filiales. Les filiales de la Société pourraient à leur tour être empêchées de verser des dividendes, d'effectuer des remboursements ou de verser d'autres distributions à la Société pour des motifs d'ordre financier, réglementaire, juridique ou autre. Dans la mesure où les filiales de la Société ne sont pas en mesure de verser des dividendes ou de rembourser des fonds à la Société, la capacité de la Société à verser des dividendes sur les actions ordinaires pourrait être touchée de façon défavorable.

***Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite***

La Société administre certains régimes à prestations définies et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Plus précisément, sa filiale Atkins administre deux importants régimes à prestations définies, soit le Atkins Pension Plan et le Railways Pension Scheme, dont le passif net combiné au titre des prestations de retraite est significatif. La majeure partie des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'Atkins sont liées à son entreprise au Royaume-Uni et sont constituées d'obligations au titre du régime de retraite à prestations définies. Au Royaume-Uni, les exigences de financement des régimes de retraite à prestations définies sont fondées sur les évaluations actuarielles de l'actif et du passif de chaque régime. L'actif d'un régime est principalement déterminé en fonction de la valeur des placements détenus par le régime et de leur rendement. L'évaluation du passif d'un régime exige des niveaux d'appréciation et d'expertise technique considérables pour choisir les hypothèses appropriées. Les modifications d'un certain nombre d'hypothèses clés, telles les hypothèses relatives au taux d'actualisation, au taux de croissance de la rémunération ou à l'inflation, peuvent avoir une incidence significative sur le calcul du passif. Comme l'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime de retraite fait intervenir un certain degré d'appréciation, il existe un risque d'anomalies significatives dans les évaluations.

La nature du régime entourant le financement au Royaume-Uni crée de l'incertitude quant au montant en trésorerie nécessaire qu'Atkins sera tenue de verser aux régimes de retraite et au moment où elle sera tenue de le verser. Les cotisations prévues d'Atkins au Atkins Pension Plan et au Railways Pension Scheme s'élèvent à 37,9 millions £ (ou environ 65,4 millions $ CA) et à 4,2 millions £ (ou environ 7,2 millions $ CA), respectivement, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, les cotisations annuelles augmentant de 2,5 % par année jusqu'au 31 mars 2026 pour l'Atkins Pension Plan. Si Atkins doit augmenter ses cotisations de financement en trésorerie, cette situation aura pour effet de réduire l'application de ces fonds à d'autres fins générales de l'entreprise et limitera sa capacité d'investir dans sa croissance. La détérioration des conditions économiques pourrait donner lieu à des augmentations importantes des obligations de financement d'Atkins, ce qui pourrait limiter les liquidités disponibles d'Atkins pour son exploitation, ses dépenses d'investissement et d'autres besoins et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités d'Atkins, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi de la Société, y compris le passif lié aux régimes de retraite, ainsi que ses obligations de paiement futures aux termes de ceux-ci pourraient limiter les liquidités disponibles aux fins des activités, des dépenses d'investissement et autres besoins de la Société et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses liquidités.

***Besoins en fonds de roulement***

SNC-Lavalin peut avoir besoin d'un fonds de roulement important pour financer l'achat de matières et/ou l'exécution de travaux d'ingénierie, de construction ou autres dans le cadre d'un projet avant de recevoir le paiement des clients. Dans certains cas, la Société a l'obligation contractuelle envers ses clients de financer les besoins en fonds de roulement relatifs aux projets. Une augmentation des besoins en fonds de roulement pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les flux de trésorerie de SNC-Lavalin.

Par ailleurs, la Société pourrait temporairement manquer de liquidités si elle n'est pas en mesure d'utiliser ses soldes de trésorerie et ses placements à court terme ou de prélever des montants sur ses facilités de crédit aux termes de la convention de crédit pour financer ses besoins en fonds de roulement. Les soldes de trésorerie et placements à court terme de SNC-Lavalin sont détenus dans des comptes auprès de banques et d'institutions financières, et certains dépôts de la Société excèdent l'assurance disponible. Il existe un risque que ces banques et institutions financières puissent, à l'avenir, faire faillite ou être mises sous séquestre, ou que leurs actifs fassent l'objet d'une saisie par les gouvernements, ce qui pourrait faire en sorte que la Société manque temporairement de liquidités ou soit dans l'incapacité de recouvrer ses dépôts en excédent de l'assurance disponible, le cas échéant.

Si les conditions des marchés du crédit et la conjoncture économique à l'échelle mondiale s'aggravaient de façon importante, SNC-Lavalin pourrait avoir de la difficulté à maintenir une répartition diversifiée de son actif auprès d'institutions financières solvables.

Par ailleurs, SNC-Lavalin peut investir une partie de sa trésorerie dans des occasions d'investissement à long terme, y compris l'acquisition d'autres entités ou activités, la réduction de certains passifs tels que des passifs

non capitalisés au titre des prestations et/ou les rachats d'actions en circulation de la Société. Dans la mesure où la Société utiliserait la trésorerie à de telles fins, le montant des liquidités disponibles pour les besoins en fonds de roulement décrits précédemment pourrait être réduit.

***Recouvrement auprès des clients***

SNC-Lavalin est exposée au risque de perte découlant de l'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations à l'égard des créances clients, des contrats en cours et des autres actifs financiers. L'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et la rentabilité de la Société.

En outre, la Société facture habituellement ses clients pour les services d'ingénierie à terme échu, ce qui signifie qu'elle s'expose à une possibilité de retard de paiement ou de non-paiement de la part de ses clients alors qu'elle a déjà consacré des ressources à leurs projets. Si un ou plusieurs clients tardent à payer ou ne payent pas un montant important des créances impayées de la Société, cela pourrait avoir une incidence négative significative sur les liquidités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

***Dépréciation du goodwill et d'autres actifs***

Conformément aux normes IFRS, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année en déterminant si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (une « UGT ») ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur comptable. Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou groupe d'UGT auxquelles ou auquel a été affecté le goodwill, ce qui exige le recours aux estimations et aux jugements formulés par la direction qui sont par leur nature subjectifs et incertains, et peuvent varier au fil du temps. Le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation sont les principales hypothèses requises pour estimer la valeur d'utilité. L'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exige l'exercice du jugement, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes de la valeur comptable de ces actifs.

La Société ne peut pas garantir que de nouveaux événements ou des circonstances défavorables, qui l'obligeraient à réévaluer la valeur du goodwill et à comptabiliser une importante perte de valeur au titre du goodwill, ne se produiront pas, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les actifs financiers, y compris les placements de la Société, autres que ceux comptabilisés à la juste valeur, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont réputés dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement. Dans un tel cas, la Société pourrait être tenue de réduire les valeurs comptables à leur juste valeur estimative. La subjectivité intrinsèque des estimations de la Société à l'égard des flux de trésorerie futurs pourrait avoir une incidence importante sur son analyse. Toute réduction de valeur ou radiation des actifs ou de la valeur comptable des placements de la Société pourrait également avoir une incidence significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

## RISQUES LIÉS AUX LITIGES, AUX ENQUÊTES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX QUESTIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

***Incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges***

SNC-Lavalin elle-même, ses filiales ou les entités par l'intermédiaire desquelles Capital effectue des investissements sont ou peuvent être parties à divers litiges dans le cours normal de leurs activités. Étant donné que la Société exerce ses activités dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et de l'exploitation et de l'entretien pour des installations et des projets où des défauts de conception, de construction ou de systèmes peuvent entraîner des blessures ou des dommages graves à des employés, d'autres personnes ou des biens, la Société est exposée à des réclamations et à des litiges importants en cas de défaut sur de tels projets. Ces réclamations pourraient notamment porter sur des lésions corporelles, des décès, des interruptions des activités, des dommages aux biens, de la pollution et des dommages à l'environnement et elles pourraient provenir de

clients ou de tierces parties, entre autres de personnes habitant ou travaillant près de projets de clients. SNC-Lavalin peut également être exposée à des réclamations lorsqu'il est convenu qu'un projet devra atteindre certaines normes de performance ou respecter certaines exigences techniques et que ce même projet n'atteint ou ne respecte pas ces normes ou exigences. La Société accepte, dans bon nombre de contrats qu'elle conclut avec des clients, des sous-traitants et des fournisseurs, de garder ou de prendre en charge la responsabilité potentielle relative aux dommages, aux pénalités, aux pertes et aux autres expositions liés aux projets, ce qui pourrait entraîner des réclamations dépassant de beaucoup les profits attendus de ces contrats. En outre, bien que certains clients et sous-traitants puissent accepter d'indemniser la Société relativement à certains types de responsabilités, ces tierces parties pourraient refuser de payer ou être dans l'incapacité de le faire.

En outre, par le passé, après des périodes de volatilité du cours des titres d'une société donnée, des recours collectifs en valeurs mobilières ont souvent été intentés contre cette société. SNC-Lavalin a déjà été défenderesse dans le passé et elle est actuellement défenderesse dans deux recours collectifs intentés par des actionnaires en raison de manquements allégués à la communication de l'information en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. La Société ne peut garantir que des litiges semblables ne se produiront pas dans l'avenir à son égard. De tels litiges pourraient entraîner des coûts importants et détourner l'attention et les ressources de la direction, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de divers déductibles, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, des sous-traitants et des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne présenterait pas correctement les avis de modification ou les autres réclamations, ou encore ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, des amendes et d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, une interdiction ou une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités. La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires du passé (non liées aux règlements dont il est question ci-dessous) dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

En ce qui a trait à l'enquête menée par la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC ») à l'égard du projet du pont Jacques-Cartier, le 23 septembre 2021, la GRC, représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (le « DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a également été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1er octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

À l'exception de l'enquête à l'égard du projet du pont Jacques-Cartier, la Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de l'entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de services en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir

une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et négociées sur le marché.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets, ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs, ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et négociées sur le marché. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-dessous, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

De plus, SNC-Lavalin a conclu un certain nombre d'ententes de règlement, notamment en décembre 2019 avec le Service des poursuites pénales du Canada (le « SPPC ») relativement à des accusations portées contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. en vertu de l'article 380 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel ») et de l'article 3(1)(b) de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (les « accusations »). Dans le cadre du règlement avec le SPPC, SNC-Lavalin Construction inc. a reconnu sa culpabilité à l'égard d'une seule accusation de fraude (la « reconnaissance de culpabilité »), les accusations ont été retirées et SNC Lavalin Construction inc. a accepté de verser une amende de 280 millions $, payable en versements égaux sur cinq ans, et d'être assujettie à une ordonnance de probation de trois ans. La Société a estimé le coût actualisé net de ces versements à 257,3 millions $ à la date du règlement. La Société s'est conformée à cette ordonnance de probation, et elle continuera de s'y conformer pour sa durée restante. La reconnaissance de culpabilité pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de contrats liés à divers projets ou à un cas de défaut aux termes de ces contrats, ce qui donnerait aux contreparties concernées le droit d'exercer des droits de résiliation discrétionnaires, ou ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs, ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en bourse.

De plus, la reconnaissance de culpabilité pourrait notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, une interdiction ou une radiation les empêchant de participer aux projets ou appels d'offres des secteurs public et privé, ou à la révocation d'autorisations ou d'attestations, imposée par certains gouvernements ou certains organismes administratifs. Bien que la Société ne s'attende pas à ce que la reconnaissance de culpabilité ait une incidence sur sa capacité à participer au processus d'appel d'offres relativement à des projets futurs qui correspondent à sa nouvelle orientation stratégique récemment annoncée, toute éventuelle suspension, interdiction, radiation ou perte d'occasion de participer à un appel d'offres ou toute révocation éventuelle d'autorisations ou d'attestations à court terme, résultant de la reconnaissance de culpabilité,

pourrait avoir une incidence défavorable significative à court terme sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en bourse.

La Société n'est pas en mesure de prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement à la reconnaissance de culpabilité.

Tel qu'il a été annoncé précédemment, la Société a également conclu une entente administrative avec le gouvernement canadien dans le cadre du régime d'intégrité aux fins du processus d'approvisionnement et des transactions immobilières relativement aux accusations, qui a pris fin le 18 décembre 2020. La Société a également conclu un accord de règlement avec le Groupe de la Banque mondiale concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives à un projet au Bangladesh et à un projet au Cambodge.

Le défaut de la Société de se conformer aux modalités de l'un ou l'autre des accords de règlement décrits ci-dessus pourrait entraîner des conséquences sérieuses pour la Société, y compris de nouvelles sanctions, des poursuites ou la suspension de l'admissibilité à faire affaire avec le gouvernement ou les organismes qui participent aux projets financés par ces entités ou à contribuer à ces projets. La Société prend actuellement des mesures qui devraient atténuer ce risque.

Une description des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements les plus significatifs concernant SNC-Lavalin et ses filiales est présentée à la note 33 des états financiers annuels de 2021.

***Nouvelle réglementation et inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire***

La Société est assujettie à divers règlements, lois et autres obligations juridiques imposés par les gouvernements ou d'autres autorités de réglementation. Toute nouvelle réglementation découlant notamment des changements radicaux dans les politiques et les règlements de gouvernements étrangers pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats de la Société.

En outre, l'inconduite, la fraude, le non-respect des lois et règlements applicables ou toute autre activité inappropriée par un employé, un agent ou un partenaire de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la réputation de SNC-Lavalin. L'inconduite peut comprendre le non-respect de la réglementation gouvernementale en matière d'approvisionnement, de la réglementation relative à la protection des renseignements classifiés, de la réglementation en matière de lutte contre la corruption et d'autres pratiques de corruption à l'étranger, de la réglementation relative au prix de la main-d'œuvre et autres coûts liés aux contrats conclus avec les gouvernements, de la réglementation relative au lobbyisme et autres activités similaires, de la réglementation relative au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des lois environnementales et d'autres lois et règlements applicables. Par exemple, la LCAPE et d'autres lois anticorruption semblables à l'étranger interdisent, de façon générale, aux sociétés et à leurs intermédiaires de verser des paiements inopportuns à des agents publics étrangers en vue d'obtenir ou de conserver des contrats. De plus, SNC-Lavalin fournit des services de nature très sensible ou liés à des questions cruciales en matière de sécurité nationale. Si la sécurité était compromise, la capacité de la Société à obtenir des contrats du gouvernement à l'avenir pourrait être extrêmement limitée.

Les politiques de SNC-Lavalin exigent le respect de ces lois et règlements, et la Société a mis en œuvre des mesures visant à prévenir et détecter toute inconduite. Cependant, étant donné les limites inhérentes aux contrôles internes, y compris l'erreur humaine, il est possible que ces contrôles soient volontairement contournés ou qu'ils deviennent inefficaces par suite d'un changement dans les conditions. Par conséquent, SNC-Lavalin ne peut garantir que ses contrôles protégeront la Société contre les actes insouciants ou criminels commis par des employés, des agents ou des partenaires. Un non-respect des lois et règlements applicables ou des actes d'inconduite pourrait exposer SNC-Lavalin à des amendes et pénalités, à la perte d'une autorisation de sécurité, et à une suspension, à une interdiction ou à une radiation relativement à la prestation de services, tous ces facteurs pouvant nuire à la réputation de la Société, l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles en plus d'avoir une incidence défavorable sur les activités de SNC-Lavalin.

### *Réputation de la Société*

Le risque encouru en cas d'atteinte à la réputation de la Société est de dévaluer son image publique, ce qui pourrait entraîner l'annulation de projets en cours et influer sur la capacité de la Société à se voir attribuer des projets dans l'avenir. Bon nombre de situations pourraient porter atteinte à la réputation de la Société dont des problèmes liés à la qualité ou aux résultats obtenus sur les projets, un mauvais dossier en santé et sécurité ou d'autres enjeux environnementaux, de gouvernance ou sociaux, le non-respect allégué ou établi des lois et règlements en vigueur par les employés, les agents, les sous-traitants, les fournisseurs ou les partenaires de la Société, ou le fait d'être la cause d'un cas de pollution ou de contamination.

## RISQUES LIÉS À LA CONFORMITÉ ET À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

### *Limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société*

SNC-Lavalin maintient des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information. Il existe des limites inhérentes à tout cadre de contrôle, étant donné que les contrôles peuvent être contournés par des gestes posés par des personnes, intentionnels ou non, par la collusion de deux personnes ou plus, par la dérogation aux contrôles par la direction, par un manque de jugement et des pannes attribuables à l'erreur humaine. Aucun système ni contrôle ne peuvent garantir de façon absolue que toutes les fraudes ou erreurs, tous les contournements des contrôles ou toute omission de communication de l'information seront évités ou décelés. De tels fraudes, erreurs, contournements des contrôles ou omissions dans la communication de l'information pourraient entraîner des anomalies significatives à l'égard de l'information financière. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité des contrôles sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

### *Lois et règlements en matière d'environnement*

SNC-Lavalin s'expose à divers risques liés à l'environnement et est tenue de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement, lesquels varient d'un pays à l'autre et sont sujets à changement. Le non-respect par la Société des lois et règlements en vigueur en matière d'environnement pourrait entraîner des pénalités, des poursuites en justice et éventuellement nuire à sa réputation.

La Société gère plusieurs anciens sites relativement auxquels elle peut être exposée au risque lié aux coûts de mise en œuvre de mesures environnementales correctives et aux dommages possibles aux biens et collectivités avoisinants. Bien que la Société prenne des mesures pour gérer ce risque et qu'elle ait constitué des provisions dans ses états financiers aux fins du risque et de la charge connexes, rien ne garantit qu'elle ne sera pas assujettie à des réclamations pour dommages-intérêts, pour remise en état de site et pour d'autres questions connexes, et ses provisions pourraient ne pas couvrir la totalité de toute réclamation ou charge future.

Les préoccupations croissantes à l'égard des changements climatiques pourraient aussi entraîner l'imposition de règlements supplémentaires en matière d'environnement. Les lois, les protocoles internationaux, les règlements ou d'autres restrictions sur les émissions pourraient donner lieu à une hausse des coûts liés à la conformité pour la Société et ses clients, y compris ceux qui participent aux activités d'exploration, de production ou de raffinage des combustibles fossiles, qui émettent des gaz à effet de serre en procédant à la combustion des combustibles fossiles ou qui émettent des gaz à effet de serre dans le cadre de l'extraction, de la fabrication, de l'utilisation ou de la production de matières et de marchandises. Si de tels changements sont apportés aux politiques, cela pourrait accroître les coûts des projets pour les clients ou, dans certains cas, empêcher un projet d'aller de l'avant, réduisant ainsi potentiellement le besoin pour les services de la Société, ce qui aurait une incidence négative significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Toutefois, de tels changements pourraient aussi accélérer le rythme d'exécution des projets, comme les projets de captage ou de stockage de carbone, ce qui pourrait avoir une incidence positive sur les activités de la Société. SNC-Lavalin n'est pas en mesure de prévoir si et à quel moment ces différents changements pourraient entrer en vigueur ni l'incidence qu'ils pourraient avoir sur la Société et ses clients.

## RISQUES MONDIAUX/MACROÉCONOMIQUES

### *Conjoncture économique mondiale*

Les fluctuations de la conjoncture économique mondiale, y compris l'incidence générale continue de la pandémie de COVID-19 sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, les mandats réglementaires des organismes de santé publique et les pressions inflationnistes connexes, pourraient avoir une incidence sur la volonté et la capacité des clients de financer leurs projets. En raison de la conjoncture, les clients de la Société pourraient avoir de la difficulté à planifier et à prévoir avec exactitude les tendances et activités commerciales futures, ce qui pourrait les amener à ralentir ou même à freiner leurs dépenses liées aux services de la Société, ou à exiger des modalités contractuelles plus avantageuses pour eux. La conjoncture économique mondiale pourrait également subir l'incidence défavorable d'une augmentation des restrictions imposées à certaines relations économiques entre des pays ou un groupe de pays, comme la relation post-Brexit entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, ou d'un niveau accru de protectionnisme commercial. Les clients gouvernementaux de SNC-Lavalin peuvent être aux prises avec des déficits budgétaires qui les empêchent de financer les projets proposés ou existants, ou qui leur permettent d'exercer leur droit de résilier les contrats avec un court préavis ou sans préavis. De plus, toute difficulté financière que pourrait connaître un partenaire, un sous-traitant ou un fournisseur de la Société risquerait d'accroître les coûts liés aux projets ou d'avoir une incidence sur le calendrier des projets. Cette conjoncture économique continue de réduire la disponibilité des liquidités et du crédit nécessaires pour financer et soutenir la poursuite et l'expansion des activités commerciales à l'échelle mondiale. La volatilité du marché des capitaux et les conditions défavorables du marché du crédit pourraient nuire à la capacité d'emprunt de la Société ou à celle de ses clients et de ses partenaires, une telle capacité favorisant la poursuite et l'expansion de projets à l'échelle mondiale, et pourraient entraîner des annulations ou suspensions de contrat, des retards dans les projets, des retards de paiement ou des manquements de la part des clients de la Société. La capacité de SNC-Lavalin d'exercer ou d'accroître ses activités serait limitée si, à l'avenir, la Société n'était pas en mesure d'accéder à une capacité de crédit suffisante, y compris l'obtention d'un financement sur les marchés financiers, de crédits bancaires, tels que des lettres de crédit, et de cautionnements, ou encore d'y accéder selon des modalités favorables. De telles perturbations pourraient avoir une incidence significative sur les obligations de prestation restant à remplir, les produits et le résultat net de la Société.

### *Inflation*

Comme il a été mentionné précédemment, les pressions inflationnistes ont été l'une des nombreuses incidences de la pandémie de COVID-19, en partie en raison des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales, qui ont entraîné la pénurie de certains biens et matériaux. L'inflation pourrait également provenir d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société, et avoir une incidence sur le coût de la main-d'œuvre, des fournitures et des matières, ainsi que sur les divers frais de vente, généraux et administratifs, qui peuvent varier d'un secteur géographique à l'autre.

Bien que certains contrats comprennent des clauses d'indexation des prix visant à protéger la Société de l'augmentation de certains coûts, la Société assume généralement le risque d'une hausse de l'inflation relativement aux contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, aux contrats à taux fixe et aux autres contrats à prix forfaitaire. De plus, rien ne garantit que les clauses d'indexation des prix comprises dans les contrats conclus par la Société avec ses clients donneront lieu au recouvrement de toutes les hausses de coûts relatives à un contrat donné, y compris, sans s'y limiter, les augmentations de coûts découlant des clauses d'indexation des prix dans des contrats conclus avec des sous-traitants ou des fournisseurs, le cas échéant.

L'incapacité de la Société à recouvrer, en tout ou en partie, les hausses de coûts découlant des pressions inflationnistes pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

En outre, une tranche importante de la dette financière de la Société est assortie de taux d'intérêt variables et expose la Société au risque d'une hausse des taux d'intérêt et d'une augmentation connexe des charges financières, et comme les économies mondiales et nord-américaines semblent entrer dans une période caractérisée par des taux d'inflation plus élevés, ce risque pourrait s'accentuer à court et à moyen terme.

***Fluctuations dans les prix des marchandises***

Les prix des marchandises peuvent influer de diverses façons sur les activités des clients de SNC-Lavalin. Par exemple, les fluctuations des prix peuvent avoir une incidence directe sur la rentabilité et les flux de trésorerie des clients qui produisent des marchandises et, par conséquent, sur leur volonté de continuer à investir ou à faire de nouvelles dépenses d'investissement. Dans la mesure où les prix des marchandises baisseraient et que les clients de la Société reporteraient leurs nouveaux investissements ou annuleraient ou suspendraient les projets en cours, la demande pour les services de la Société diminuerait, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

Les prix des marchandises peuvent également avoir d'importantes répercussions sur les coûts des projets. Une hausse des prix des marchandises et une volatilité des prix peuvent avoir une incidence négative sur la capacité de la Société de prévoir de façon raisonnable ou d'estimer les coûts futurs, ainsi que sur le coût nécessaire pour achever les projets futurs ou en cours, ce qui peut avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

***Impôts sur le résultat***

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat dans divers territoires partout dans le monde. Les lois, la réglementation et les interprétations fiscales qui s'appliquent aux activités de la Société changent sans cesse. En outre, les économies et les passifs d'impôt futur dépendent de facteurs de nature incertaine et qui risquent de changer, comme les bénéfices futurs, les taux d'imposition futurs ainsi que la composition anticipée des activités dans les divers territoires dans lesquelles la Société exerce ses activités et détient des actifs. Il est important de faire preuve d'un jugement rigoureux pour établir la charge d'impôt sur le résultat requise et la direction se fonde sur des principes comptables et fiscaux pour déterminer les positions fiscales qui sont les plus susceptibles d'être maintenues. Toutefois, rien ne garantit que les économies ou les passifs d'impôt ne différeront pas significativement des estimations ou des prévisions de la direction. Dans le cours normal des activités, il survient des transactions et des calculs nombreux pour lesquels l'impôt définitif est incertain. Même si la direction est d'avis que ses estimations et positions fiscales sont raisonnables, celles-ci pourraient tout de même changer de manière significative en raison de nombreux facteurs, notamment l'issue des vérifications fiscales et des litiges s'y rapportant, l'introduction de nouvelles normes comptables, lois, réglementation ou interprétations fiscales, la répartition géographique du résultat de la Société et la probabilité de la réalisation des actifs d'impôt différé. Chacun des facteurs ci-dessus pourrait avoir une incidence négative significative sur le résultat net ou les flux de trésorerie de la Société en ayant un effet sur ses activités et sa rentabilité, la disponibilité des crédits d'impôt, le coût des services fournis par la Société ainsi que la disponibilité de déductions liées aux pertes d'exploitation à mesure que la Société accroît ses activités. Une hausse ou une baisse du taux d'imposition effectif de la Société pourrait avoir une incidence significative défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

# 15 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

## 15.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

i. l'information significative relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis;

ii. l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information ont été conçus et fonctionnent de manière efficace au 31 décembre 2021.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont aussi évalué, ou fait évaluer sous leur supervision, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière, au 31 décembre 2021 dans les deux cas.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu et fonctionne de manière efficace au 31 décembre 2021, selon le document *Internal Control – Integrated Framework* (cadre de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

## 15.2 MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période intermédiaire et de l'exercice terminés le 31 décembre 2021, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

# 16 Informations trimestrielles

| (EN MILLIONS $, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2021 | | | | | 2020 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | PREMIER TRIMESTRE | DEUXIÈME TRIMESTRE | TROISIÈME TRIMESTRE | QUATRIÈME TRIMESTRE | TOTAL | PREMIER TRIMESTRE | DEUXIÈME TRIMESTRE | TROISIÈME TRIMESTRE | QUATRIÈME TRIMESTRE | TOTAL |
| **Activités poursuivies** | | | | | | | | | | |
| **Produits :** | | | | | | | | | | |
| SNCL Services d'ingénierie | **1 515,1** | **1 504,3** | **1 479,8** | **1 670,8** | **6 170,0** | 1 534,8 | 1 469,5 | 1 447,7 | 1 523,0 | 5 975,0 |
| SNCL Projets | **282,9** | **273,7** | **301,6** | **208,9** | **1 067,1** | 287,5 | 168,9 | 294,5 | 152,3 | 903,1 |
| Capital | **21,7** | **19,8** | **27,4** | **65,2** | **134,1** | 46,2 | 21,6 | 38,9 | 22,6 | 129,4 |
| **Total des produits** | **1 819,7** | **1 797,8** | **1 808,8** | **1 944,9** | **7 371,3** | 1 868,5 | 1 660,0 | 1 781,1 | 1 697,9 | 7 007,5 |
| **RAII** | **103,5** | **80,4** | **46,1** | **(35,9)** | **194,1** | 14,9 | (21,5) | 87,4 | (372,7) | (292,0) |
| Charges financières nettes | **31,2** | **25,9** | **26,3** | **27,0** | **110,5** | 31,9 | 25,9 | 28,7 | 27,5 | 114,0 |
| **Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies** | **72,3** | **54,5** | **19,8** | **(62,9)** | **83,6** | (17,0) | (47,5) | 58,7 | (400,2) | (406,0) |
| Impôts sur le résultat | **3,6** | **22,2** | **—** | **(47,8)** | **(22,0)** | (21,4) | (24,0) | 66,9 | (80,5) | (59,0) |
| **Résultat net provenant des activités poursuivies** | **68,7** | **32,3** | **19,8** | **(15,1)** | **105,7** | 4,4 | (23,5) | (8,1) | (319,7) | (346,9) |
| **Résultat net provenant des activités abandonnées** | **5,3** | **16,5** | **582,1** | **(37,6)** | **566,4** | (66,9) | (86,3) | (76,3) | (379,8) | (609,3) |
| **Résultat net** | **74,0** | **48,9** | **601,9** | **(52,7)** | **672,1** | (62,5) | (109,9) | (84,4) | (699,5) | (956,3) |
| **Résultat net attribuable aux éléments suivants :** | | | | | | | | | | |
| Actionnaires de SNC-Lavalin | **73,0** | **45,7** | **600,7** | **(52,9)** | **666,6** | (66,0) | (111,6) | (85,1) | (702,7) | (965,4) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | **0,9** | **3,1** | **1,2** | **0,2** | **5,5** | 3,4 | 1,8 | 0,7 | 3,3 | 9,2 |
| **Résultat net** | **74,0** | **48,9** | **601,9** | **(52,7)** | **672,1** | (62,5) | (109,9) | (84,4) | (699,5) | (956,3) |
| **Résultat de base par action (en $)** | **0,42** | **0,26** | **3,42** | **(0,30)** | **3,80** | (0,38) | (0,64) | (0,48) | (4,00) | (5,50) |
| **Résultat dilué par action (en $)** | **0,42** | **0,26** | **3,42** | **(0,30)** | **3,80** | (0,38) | (0,64) | (0,48) | (4,00) | (5,50) |
| **Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux éléments suivants :** | | | | | | | | | | |
| Actionnaires de SNC-Lavalin | **67,7** | **29,2** | **18,6** | **(15,3)** | **100,2** | 1,0 | (25,3) | (8,8) | (322,9) | (356,1) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | **0,9** | **3,1** | **1,2** | **0,2** | **5,5** | 3,4 | 1,8 | 0,7 | 3,3 | 9,2 |
| **Résultat net provenant des activités poursuivies** | **68,7** | **32,3** | **19,8** | **(15,1)** | **105,7** | 4,4 | (23,5) | (8,1) | (319,7) | (346,9) |
| **Résultat de base par action provenant des activités poursuivies (en $)** | **0,39** | **0,17** | **0,11** | **(0,09)** | **0,57** | 0,01 | (0,14) | (0,05) | (1,84) | (2,03) |
| **Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en $)** | **0,39** | **0,17** | **0,11** | **(0,09)** | **0,57** | 0,01 | (0,14) | (0,05) | (1,84) | (2,03) |
| **Dividende déclaré par action (en $)** | **0,02** | **0,02** | **0,02** | **0,02** | **0,08** | 0,02 | 0,02 | 0,02 | 0,02 | 0,08 |

# 17 Événement postérieur à la date de clôture

**CESSION D'INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP ET DE SES SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE LIÉES**

Le 7 février 2022, SNC-Lavalin a annoncé que la Société avait complété la cession et le transfert de sa participation dans InPower BC General Partnership et ses sociétés de portefeuille liées à la Société en commandite SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP dans laquelle la Société détient une participation de 20 %. Le gain net sur cession lié à cette transaction s'est élevé à environ 4,8 millions $, alors que la contrepartie en trésorerie générée par la Société s'est élevée à environ 41 millions $.